LES BAMBARA

[p i]

[p. ii is blank]

3: Paques FA8 Bambara

MONOGRAPHIES ETHNOLOGIQUES AFRICAINES
publiées sous le patronage de l'
INSTITUT INTERNATIONAL AFRICAIN
de Londres

LES BAMBARA

par

Viviana PAQUES
C. N. R. S., Paris

[p. iii]

[p. iv not processed]

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, Boulevard Saint-Germain, PARIS-VIe
—
1954

L'*Institut International Africain* patronne actuellement une série d'études se présentant sous l'aspect de monographies (les Bambara, les Songhaï, les Ibo, etc.), qui ont pour but de faire le point des connaissances actuelles sur chaque population africaine.

Or, l'étude des Bambara, des Dogons et d'autres peuples africains a été récemment renouvelée par les travaux d'ethnologues et de sociologues, tels que Marcel Griaule, Germaine Dieterlen, Jean Rouch, S. de Ganay, Zahan, etc. Cette école française a compris que toute étude resterait extérieure si elle ne prenait pour sujet principal la vision du monde propre aux Noirs et elle a montré que leur perspective religieuse informait toute leur vie intellectuelle, économique et sociale.

Viviana Paques, stagiaire au C. N. R. S., dresse le bilan de ses recherches. Son ouvrage est le résumé le plus objectif et le plus précis de tout ce que nous savons sur la démographie, la linguistique, l'économie, l'histoire, les traditions, l'organisation sociale et les aspects culturels des Bambara du Soudan français. Sans jamais abandonner le ton scientifique indispensable dans une telle étude, elle ouvre au passage, de passionnants aperçus sur l'âme des Noirs, sur leur cosmogonie, sur la cohérence de leur philosophie et et sur leur méthode pour résoudre l'éternel dualisme « pensée-action ». Si bien qu'on en vient à se poser sérieusement la question : s'agit-il d'une forme de civilisation en régression, ou s'agit-il d'une formule de vie, et peut-être de bonheur que le monde blanc n'a pas su comprendre et va peut-être détruire sans profit pour personne ?

[p. v]

[p. vi is blank]

[p. vii]

AVANT-PROPOS

Depuis 1945, l'Institut International Africain s'occupe de la préparation et de la publication d'une série d'Études ethnographiques de l'Afrique, ayant pour but de présenter, sous une forme commode, un résumé des connaissances actuelles sur les divers peuples de l'Afrique, concernant l'environnement naturel, l'économie et les métiers, la structure sociale, l'organisation politique, les croyances et rites religieux. Les documents déjà publiés fournissent la base de ces études, mais nombre de documents inédits provenant de rapports administratifs et des archives de sociétés missionnaires sont utilisés ainsi que des observations faites sur place et des communications spéciales par des ethnologues et autres personnes compétentes. Chacun des volumes de cette collection est consacré à un peuple ou à un groupe de peuples apparentés; il contient une bibliographie détaillée et une carte géographique.

Le Comité de Direction de cette collection a été placé sous la présidence du Pr Radcliffe-Brown; le directeur de l'Institut est chargé d'organiser la rédaction. La généreuse collaboration de nombreux instituts de recherche et de fonctionnaires des administrations, en Europe et dans des territoires africains, est assurée, ainsi que les services d'ethnologues expérimentés.

Les travaux ont été instaurés avec l'aide d'une subvention des British Colonial Development and Welfare Funds, sur la recommandation du Social Science Research Council. Cette subvention a été employée principalement, mais non exclusivement, pour le financement d'études se rattachant aux territoires britanniques. Une subvention supplémentaire du Gouvernement du Soudan anglo-égyptien a apporté une aide à la préparation et à la publication des sections intéressant ce territoire.

Le ministère de la France d'Outre-Mer et l'Institut français d'Afrique noire se sont intéressés à cette étude et grâce à leurs bons offices des subventions ont été octroyées par les Gouvernements de l'Afrique occidentale française et du Cameroun français pour la préparation et la publication des sections se rapportant à ces régions. Ces sections ont été rédigées par des ethnologues français, avec l'appui et les conseils de M. Griaule, professeur à la Sorbonne et du Pr Th. Monod, directeur de l'Institut français d'Afrique noire.

La collaboration des autorités belges pour cette étude a été obtenue grâce aux bons offices de feu le Pr De Jonghe, qui s'assura de l'intérêt de la Commission d'Ethnologie de l'Institut Royal colonial belge. La

3: Paques FA8 Bambara

collaboration de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale a été aussi accordée. Le travail concernant les territoires belges est effectué sous la direction du Pr Olbrechts, au Centre de Documentation du Musée du Congo belge, à Tervueren, où Mlle Boone, et les membres de son service, s'emploient au rassemblement et au classement d'une documentation considérable concernant les peuples du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Ils travaillent en collaboration étroite avec les ethnologues qui sont sur place, auxquels les projets de communications sont soumis pour vérification.

L'Institut international africain désire exprimer toute sa reconnaissance aux organisations officielles, dont l'aide financière a permis l'exécution de cette étude, et aux nombreux savants, directeurs d'organisations de recherche, fonctionnaires des administrations, missionnaires et autres, qui ont collaboré à ces travaux, et qui, en accordant des facilités à nos chercheurs, en lisant leurs manuscrits, partagent le mérite qui pourrait être attribué aux auteurs des diverses sections.

Étant donné que la valeur inégale des documents existants, et que la diversité des méthodes employées dans leur recueil ont été parmi les raisons pour lesquelles cette étude a été entreprise, il est évident que ces exposés ne peuvent être considérés comme complets et définitifs. On a l'espoir, cependant, qu'ils donneront une description assez claire de l'état actuel de nos connaissances, qu'ils indiqueront leurs lacunes et les points où des recherches complémentaires sont nécessaires.

Pour ce qui est de la préparation de ce volume, l'auteur et l'Institut sont reconnaissants à Mme G. Dieterlen, et à Mme G. Calame-Griaule dont les conseils ont été précieux.

CHAPITRE PREMIER

DÉMOGRAPHIE ET GROUPEMENTS TRIBAUX ET SOUS-TRIBAUX

I. — Nomenclature

A) DÉFINITIONS EUROPÉENNES

Monseigneur Bazin en 1906, dans son dictionnaire bambara, donnait comme étymologie de Banmana = les hommes du caïman, tandis que Mani ou Mali signifieraient ceux de l'hippopotame, les deux noms ayant une origine totémique.

Pour Élisée Reclus en 1887 *(Nouvelle géographie universelle*, t. XII : *L'Afrique occidentale)* Bamana signifie : rocher escarpé.

Delafosse *(Haut Sénégal-Niger)* en 1923 fait une distinction entre Bambara et Banmana.

Les Banmana seraient communément appelés Bambara par les Européens et les autres Soudanais. C'est le mot que l'on trouve dans le Tarikh-es-Soudan. Les Musulmans désignent sous le nom de Bambara tous les Soudanais non Musulmans. Ainsi les Dioula de Sikasso appellent Bambara les Sénoufo ; les Dioula d'Odienné appellent Bambara les Malinke non musulmans ; ceux de Haute-Volta, les Gbanian et les Dagari, etc. C'est pourquoi Delafosse nommera le peuple de Ségou, du Bélédougou, etc., comme il se désigne lui-même par le nom de Banmana, ce qui signifierait : le refus du Maître — par allusion à la légende d'après laquelle les Banmana auraient quitté leur pays d'origine (Ouassoulou) au début du XIIIe siècle pour échapper au joug des conquérants Malinké.

Pour Monteil, Bambara viendrait de la racine Ba = noir.

B) DÉFINITIONS INDIGÈNES

Les Bambara se désignent souvent entre eux par des termes qui visent leur répartition géographique :

Ex. : Ceux du Beledougou sont les Beledugu-ka-u ;
Ceux du Kaarta sont les Kaarta-n-ka-u ;
Ceux de Ségou sont les Ségu-n-ka-u...

et chacune de ces expressions a en même temps une signification politique : par Ségu-n-ka-u on entend les gens du parti qui à Ségou exerce le pouvoir, le contexte seul précise de quelles gens il s'agit.

Entre elles, les fractions bambara se caractérisent parfois par des sobriquets : A ceux de Ségou, ceux du Kaarta disent avec ironie « ceux du Tu-kele-u » (ceux de la tresse unique) par allusion à la coiffure ou bien Nya-ni-nyele-u « ceux de Nya et de Nyélé » (Nya et Nyélé sont des noms de femmes très fréquents à Ségou). On peut aussi englober tous ceux d'un clan sous un vocable dérivé du nom du fondateur, ou de l'ancêtre du clan : ceux du Kaarta peuvent s'appeler Nya-Ngolo-la (les gens de Nya-Ngolo, ancêtre du clan) ceux de Ségou : Barama-Ngolo-la (les gens de Barama-Ngolo : ancêtre du clan).

Il existe aussi des sobriquets entre individus de tribus différentes. Les Soninké disent des Bambara : Dyonko (les esclaves) car pendant longtemps ils ont trafiqué des Bambara à la traite ; tandis que ceux-ci les nomment Marka Dialan'u (Marka Seer), car ils ont abandonné leur propre dialecte pour le dialecte bambara.

II. — Situation

A) Situation ethnique

Delafosse a donné une grande classification des peuples habitant le Haut-Sénégal-Niger. Malheureusement cette classification confond trop souvent la langue et les traits physiques. Ainsi il fait entrer les Bambara dans la famille Mandé qui se divise en trois groupes comprenant comme peuples principaux :

Premier groupe du Nord : trois peuples : les Bozo ; les Soninké (ou Sarakolé ou Marka) ; les Dioula.

Deuxième groupe du Centre : cinq peuples : les Kagoro ; les Banmana (ou Bambara comprenant la caste des Somono) ; les Khassonké (ou Mandingues) ; les Foulanké.

Troisième groupe du Sud : quatre peuples : les Diallonké ; les Samos ; les Samorhos : les Sias ; plus quatre petites tribus de classification douteuse : (les Blés ; les Natioro ; les Ouara ; les Sembla).

Les études plus récentes d'Urvoy, du Dr Pales et de Mlle Tassin de Saint-Péreuse qui ont porté sur de très nombreuses mensurations, permettront bientôt de fixer les caractères raciaux des populations soudanaises et d'établir une nouvelle classification.

B) Localisation géographique

Charles Monteil dans son étude des Bambara de Ségou nous dit qu'il est impossible de délimiter avec précision ce qui fut l'empire Bambara, car la frontière telle que nous l'entendons n'a pas de sens pour le Noir. En effet les empires n'ont pas ambitionné de dominer sur telle ou telle région ; ils se sont avant tout donné pour but l'exploitation du plus grand nombre possible d'individus, abstraction faite des pays et des races.

Actuellement, l'*Encyclopédie coloniale et maritime* considère que

les Bambara forment un groupe de un million d'individus environ qui s'étend dans le sens ouest-est, depuis la région du Siguiri jusqu'au Macina à cheval sur le Niger et le Bani ; dans le sens sud-nord, de la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta jusqu'au Sahel de Nioro. De plus, nous en comptons 40.000 au Sénégal : colons arachidiers autour de Kaolak, Thiès, Diourbel, captifs au Fouta Toro, à Saint-Louis, etc. Mais ils sont surtout nombreux dans les cercles de Bamako (310.000), Ségou (190.000) et Bougouni (110.000). On peut y ajouter 125.000 Métis Peuls-Bambara dont 72.000 pour le seul cercle de Bougouni.

Plus précisément, la grande masse des Bambara se trouve répartie sur une région qu'on peut ainsi délimiter :

Au Nord-Ouest, trois tribus ont été cataloguées dans le Kaarta : les Dianguirté dans le cercle de Nioro, les Niamassa à Nioro et les Massassi au Sud de Nioro.

Au Nord, dans le Sahel, la région de Bakounou et du Waghadou est habitée par la tribu des Kalongo.

Au Nord-Est, les Bambara vivent dans le Macina, l'Issa-Ber, la région de Goundam et jusqu'à Tombouctou.

A l'Est, on les trouve dans le Bendougou, le Minianka (les rives du Niger et du Bani au Sud de San et Ségou étant occupées par la caste des pêcheurs Somono), et le Kénédougou.

Au Sud, dans le Ouassoulou.

Au Sud-Ouest, dans le Manding, le Bélédougou, le Fouladougou.

A l'Ouest, dans le Kangaran, le Bambouk et le Guidimaka, sur les rives du Sénégal.

En somme, l'habitat des Bambara s'inscrit à l'intérieur d'un large V dessiné par le cours inférieur du Sénégal et par celui du Niger.

C) Tribus voisines

Les Bambara sont le peuple le plus important du Soudan occidental et des cercles du Sud. Néanmoins, ils sont très mélangés à d'autres populations suivant les régions que nous délimiterons ultérieurement.

Ces principales populations sont les *Peuls* (Foula, Foulbé, Fellata) population nomade qu'on trouve dans toute l'Afrique occidentale, du Sénégal au Soudan égyptien. Elle parle la même langue que les Toucouleurs, *le poular*.

Les *Malinkés*, grand peuple mandingue parlant un dialecte proche du Banmana, se trouvent en Guinée et au Soudan (Satadougou, Nioro, Kayes, Bafoulabé, Kita, Bamako, Bougouni).

Les *Kassonkés* qui vivent dans la vallée du Sénégal en amont de Kayes, sont d'origine mixte malinké et toucouleur ; ils parlent un dialecte proche du malinké.

Les *Sarakollés*, Soninkés ou Markas sont un vieux peuple lié à l'histoire de l'empire de Ghana ; ils parlent un dialecte mandingue cousin du bambara. Ceux de Kouroumari parlent bambara et sont mêlés de sang bambara.

Dans le Mourdiah sur 14.000 Markas, une forte proportion est bambaraïsée.

Les *Songhaï*, peuple du Moyen-Niger, ont essaimé du pays de Niamey jusqu'au lac Débo, et à Djenné.

Les *Sénoufos* ou *Miniankas*, peuple important des cercles de San, Koutiala, Bougouni, Bobodioulasso, parlent le sénoufo.

Les *Bobos* dans la région de San, de Bobo-Dioulasso et de Dédougou, parlent le bobo, mais ils se divisent en deux grandes branches suivant leurs dialectes : les Bobo-noirs et les Bobo-rouges.

Les *Dogons*, reliquat des anciens habitants des pays nigériens de Bamako au lac Débo vivent en majorité dans Bandiagara et Douentza et parlent le dogon.

Les *Mossi* vivent dans Ouahigouya, Kaya, Tougan, Fada, et le cercle de Ouagadougou, Koudougou, Tenkodogo et Dédougou ; leur langue est le mòré.

Les *Toucouleurs*, originaires du Moyen-Sénégal sont surtout nombreux au Sénégal et en Mauritanie, ils vivent aussi dans la région de Kayes et Bafoulabé.

Enfin, les *Touareg* nomadisent de Goundam à Gouré ; leur proportion de sang blanc est faible ; il en va de même pour les *Maures*, berbères arabisés qui se recensent avec leurs anciens captifs noirs ; les tribus de la région nigérienne sont les Almoussakarés, les Attouajitens et les Euddès, ils parlent le touareg.

III. — Caractéristiques physiques des Bambara

L'histoire et l'ethnologie nous montrent que le Bambara actuel est le produit de plusieurs peuples dont l'origine nous est encore inconnue. Pourtant des caractères biologiques communs se sont précisés qui font que les Bambara eux-mêmes se distinguent physiquement des autres peuples, soit par la couleur (ils se disent moins noirs que les Bozo et les Sarakolé), soit par la charpente du corps et la musculature (ils sont grands, robustes, musclés, très différents en cela des « faibles Peuls »), soit par la forme du crâne au front fuyant (celui des Peuls est droit, « bombé et bosselé »).

Tauxier, dans son *Histoire des Bambara* en a donné une description anthropologique d'après les travaux des auteurs suivants : Quatrefages et Hamy, *Crania ethnica*, 1882 ; Dr Collomb, *Bull. de la Soc. d'Anth. de Lyon*. 1885 ; Hovelacque, *Les Nègres d'Afrique sus-équatoriale*, 1889 ; Dr Verneau, *Les races humaines* ; Lieutenant Girard, *Notes anthropométriques sur quelques Soudanais occidentaux*, 1909 ; Deniker, *Les races et les peuples de la terre* ; Chantre, *Contribution à l'étude des races humaines du Soudan occidental*, 1918 ; Dr Verneau, *L'homme, races et coutumes*, 1931.

De cette étude un peu rapide, car les observations ont porté sur très peu de sujets, nous retiendrons les traits suivants :

Sans atteindre l'ultradolichocéphalie du Malinké, le Bambara se

caractérise par sa dolichocéphalie (indice céphalique horizontal 75, 65 ; pour Deniker 76, 4) et sa taille assez élevée (1 m. 71 chez les « aristocrates », résultat du métissage avec la population peul, 1 m. 65 pour les Bambara du commun). Le Dr Pales et Tassin de Saint-Péreuse nous donnent des chiffres sensiblement différents qui sont particulièrement intéressants, car leurs observations ont porté sur 893 individus. Ils nous donnent comme indice céphalique horizontal : 74, 3 et comme taille moyenne : 171, 8.

Tauxier conclut en ces termes : « C'est une bonne race nègre, métissée de quelques éléments supérieurs ! »

Ajoutons à sa description que le Bambara a une carrure solide, sans aucune dissymétrie, un nez platyrrhinien, une voûte ogivale prononcée, une peau dont les cicatrices ont une tendance chéloïdienne et une excellente défense naturelle à l'infection, bien que certaines régions soient particulièrement atteintes de goitre. Il pratique très peu la déformation crânienne, différent en cela du Malinké et du Kassonké. Notons enfin que les Bambara ont les cheveux noirs crépus, mais que certaines femmes ont les cheveux aux reflets roux, ce qui est considéré par les indigènes comme un signe faste. Nous ne parlerons pas des albinos à peau blanche et à cheveux décolorés dont le pourcentage est faible.

R. Koerber, dans une *Étude de la répartition des groupes sanguins chez quelques races d'A. O. F.* a trouvé sur un total de 1.066 Bambara 3, 9 % de groupe AB ; 25, 7 % de groupe A ; 27, 7 % de B et 42, 7 % de groupe O. Le groupe O est donc dominant, mais moins fréquent cependant que pour les races ouoloff, malinkés, foula et sérère.

Enfin, signalons que d'après les observations du Dr Pales, l'indice cormique des Bambara est de 50,8. Le Dr Pales et J. Linhard ont aussi calculé le pourcentage de sicklémie qui est : 108 B, 8 %.

IV. — Données démographiques

A) Répartition de la population

Les différents recensements de ces dernières années donnent les estimations suivantes :

Sénégal. — 150.000 Mandings pour 711.000 Ouoloff ; 288.500 Peuls ; 264.000 Sérères ; 202.500 Toucouleurs ; 132.511 Dioula (La majeure partie des Bambara venant au Sénégal sont des Navétanes).

Guinée. — On trouve des Bambara dans le cercle de Kankan, de Kouroussa et de Sigiri. Ce sont pour la plupart des Navétanes, la majeure partie de la population étant constituée par les Foula, les Malinké, les Soussou, les Kissien, les Guerzé, les Toma, les Baga, les Diallonké.

Mauritanie. — 500 Bambara vivent dans le cercle de Gorgol pour 8.500 Maures blancs, 10.000 Foula, 22.000 Toucouleurs, 250 Ouoloff, 4.500 Sarakolé ; et 1.000 dans le cercle de Guidimaka, pour 13.000 Maures, 4.500 Foula, 1.000 Toucouleurs.

État récapitulatif par cercles (population générale), année 1950

Établi par la Direction des Affaires politiques du Gouvernement général du Soudan

Races et territoires A. O. F. Africains de statut commun et de statut personnel	Bafoulabé	Bamako	Bandiagara	Bougouni	Gao	Goundam	Issa-Ber Niafunké	Kayes	Kita	Koutiala	Mopti	Nioro	San	Ségou	Sikasso	Tombouctou Tombouctou	Total pour le territoire
Bellat						35.026											35.026
Bambara	994	209.074	21.538	110.000			20.765	13.896	3.200	33.536	20.530	20.973	42.424	202.617	9.082	293	708.922
Peul	10.200	8.213	97.001		11.095	12.875	71.258	1.962	200	3.217	33.318	39.831	15.297	77.595		1.822	383.884
Mossi	28	857	4.043		61		135	234		49	27.955		303	4.832		9	38.506
Marka	150	27.746					4.381	29.519	3.000	8.100	26.870	112.776	30.679	21.553	406		265.180
Songhaï		647	9.962		102.712	62.821	1.025			454	6.000		625			26.518	210.764
Malinké	68.753	62.671	2	4.932				11.503	53.530			3.598	52				206.041
Minianka		400	3							125.551	500		29.697	2.843			158.994
Maures		2.958	433		19.266	2.743		3.536		67		9.313				15.502	53.818
Senoufo		300	1	10.000						15				228	117.588		128.132
Touareg		20	19		77.640	17.007	252									58.599	153.537
Samogo		150	4.999												26.218	8	31.375
Foula Bambara		9.600		42.100					21.600	182				2.444	22.673	15	98.614
Bobo		500								11.933	2.570					1	15.004
Bozo		400	22			1.582	4.916				18.000		61.712			83	86.715
Kassonkés	23.800	600						20.297				5.734	474	23.447		9	74.361
Dioula	270	11.050								6.958					29.333		47.611
Toucouleurs		700	1.781					23.574	320		1.500	19.680		84	934		48.573
Kagoro		17.395							5.010			4.492					26.897
Somono	4	5.748						1.762			7.000						14.514
Marka Bambara	13.350	750	8.115	885			4.381							14.787		28	42.296
Diallonke	5.100	100							4.600					5.112		8	14.920
Peuls berberisés													60				60
Ouolofs	76	700	68		3	1	7	1.055	132	4	25	2.139	2	65	28	28	4.328
Ouassoulounké	3.200		2	41.000				8.790				1.675					54.067
Diawara	2.500		274									33.785					36.559
Diawambé	2.520	150							515		3.500	4.143		1.684			12.512
Dinkanke																	2.016
Dogon		386	157.966				20.675			30	680		3.779				183.516
Guirganke			42									1.620					1.662
Divers	726	48.340	2.209	346	11.187	3.820	1.725	889	13.421	569	9.925	1.148		12.527	727	192	107.751
TOTAUX	133.671	499.455	308.480	209.263	221.964	136.875	129.520	117.017	105.528	190.665	158.373	260.907	185.104	369.818	206.984	103.115	3.336.739

Haute-Volta. — Quelques Bambara dans le cercle de Ouahigouya mêlés à des Mossi (en majorité), des Peuls et des Rimaïbé, des Yarcé, des Foulcé, etc.

Côte-d'Ivoire. — Le cercle de Korhogo compte 290.000 Sénoufo, Malinké et Bambara.

Enfin le recensement de 1950 fait au Soudan accuse un total de 798.900 Bambara sur une population totale de 3.336.740 habitants répartis ainsi que l'indique l'état récapitulatif ci-dessus (p. 6).

Nous voyons que les Bambara sont groupés dans les cercles de Ségou, Bamako et Bougouni, où ils forment la majorité de la population.

Nous donnerons une répartition un peu plus détaillée pour ces trois centres, d'après les renseignements encore fragmentaires qui ont pu être réunis jusqu'à présent.

Dans le cercle de Bamako la population se répartit par groupement ethnique de la manière suivante :

	Ville	Subdivision centrale	Subdivision de Koulikoro	Subdivision de Kolokani	Subdivision de Diofla	Subdivision de Kourémalé
Bambara	19.000	93.974	56.048	59.930	68.310	812
Peulh	1.000	2.074	4.251	500	350	38
Mossi	500		157	200		
Marka	1.000		25.746			
Habbe	250		136			
Songhoi	450		197			
Malinkés	3.200	32.434	139			26.898
Minianka	400					
Maures	2.600		358			
Sénoufos	300					
Touareg	20					
Samo	150					
Foula-Bambara	600				9.000	
Bozo	400					
Bobo	500					
Kassonké	600					
Dioula	5.200			850	5.000	
Toucouleur	700					
Kagoro	100		3.795	13.500		
Somono	500	804	3.454		300	690
Marka Bambara	150				600	
Dialonkés	100					
Ouolofs	700					
Diawambé	150					
Divers	130	5.698	196	610	344	

Le cercle de Bougouni connaît la répartition suivante :

Cantons	Nombre de villages	Population	Observations
Bambeledougou	13	1.785	Bambara
Banimonatie	47	10.829	F. B et Bambara
Bilatouma	5	1.771	Foulah-Bambara
Danou	8	3.413	Bambara
Debelendoudou	11	2.053	—
Dialakadougou	6	1.696	—
Diban	7	2.398	—
Domba	18	2.510	—
Falani-Auola	16	5.086	—
Gouantiedougou	41	9.771	—
Keikero	8	1.705	—
Kokoun	16	3.157	—
Kola	13	2.122	—
Kouroulamini	30	8.653	—
Niene	20	12.525	Senoufo
Siankadougou	16	2.288	Bambara
Sibirila	29	9.652	—
Siondougou	28	3.697	
Tiemala	54	16.492	Foulah-Bambara
Tiendougou	69	16.624	—
Tinkatougou	16	3.342	Bambara
Tyan	16	3.369	—
Yiridougou	13	3.263	—
Zana	8	2.939	—
Yorobadougou			
Niamala	15	2.886	—
Keleyadougou			
Nienendougou		Recensement en cours	
Nafanandougou			
Fulala			

Enfin voici la liste des chefferies telle qu'elle est dressée actuellement à Ségou et à Nioro.

SÉGOU

Chefferie de Somonos		28 villages		8.440 ha		
— de Bolomissé	2.600 km²			27.550	—	Bambara Markas
— de Dokono	270 —	98	—	11.083	—	—
— de M'Pebala	4.000 —	138	—	27.540	—	Bambara
— Bibelambés	500 —	9	—	1.846	—	Peuls + qq. Bambara
— de Koulala	400 —	18	—	4.545	—	Bambara
— Sana	400 —	16	—	6.054	—	Markas Bambara
— des Peuls Thiandis	3.200 —	37	—	5.660	—	Peuls
— de M Pérédiola	1.250 —	20	—	5.384	—	Bambara
— Farako	2.000 —	47	—	14.092	—	Bambara Markas Peuls
— Malaké Markas	100 —	4	—	2.310	—	Markas
— de Sansanding	400 —	6	—			Bambara
— Bambougou	900 —	99	—	33.504	—	Bambara et Peuls
— Bebe	400 —	28	—	4.576	—	Bambara
— Kalaké Bambara	700 —	13	—	2.911	—	—
— Dioforongo	1.200 —	72	—	12.935	—	Peuls, Bambara

NIORO

Chefferie du canton de Kala	1.900 km²	5.400 ha		Bambara
— Markabougou	3.200 —	2.782	—	—
— Sokolo	4.200 —	6.126	—	Bambara Markas
— Miempiéna	1.000 —	3.332	—	Bambara
— Segala	3.200 —	1.733	—	—
— Mossi du Sahel		1.254	—	Mossi

C) Mouvement de population

En 1912, Delafosse dans *Haut-Sénégal et Niger* donne un total de 538.450 Bambara dans les régions suivantes :

Bamako	146.986	Bougouni	104.216	Segou	109.758
Sikasso	30.000	Kita	2.339	Baloulabe	2.100
Koutiala.....	30.035	Goumbou	22.110	San	20.103
Sokolo	19.996	Djenne	17.246	Niafunke	16.000
Nioro	9.355	Mopti	7.277	Bandiagara	928

Tous ces chiffres sont sensiblement inférieurs aux données actuelles. Il ne faut pourtant pas conclure trop rapidement à un accroissement de la population. L'augmentation de la population tient davantage aux améliorations des recensements qu'à un accroissement réel.

D'ailleurs les données démographiques actuelles doivent être considérées encore comme approximatives. En effet les recensements d'une même région peuvent porter sur plusieurs années et ceux de certains cantons ne sont pas encore terminés. Une grande partie de la population se soustrait encore au recensement afin d'échapper à l'impôt et au service militaire. Dans certains villages, la population clandestine peut être aussi importante que la population déclarée.

Une partie des Bambara qui s'expatrient temporairement vers la Guinée, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire et le Gold Coast, comme navetanes échappent à tout contrôle.

Enfin dès que nous quittons le pays purement bambara du cercle de Ségou pour aller dans la région de Bougouni par exemple, une grande partie de la population recensée bambara est en fait d'origine mixte, Foula, Malinké, mais vivant suivant la coutume bambara tout en ne parlant souvent plus la langue.

Cette simple énumération montre combien il est rare de se trouver en face d'un bloc ethnique bambara qui ne soit pas fortement mêlé à d'autres tribus. Cette dispersion est sans doute le résultat d'une évolution historique compliquée comme nous le verrons plus loin.

Mais nous pouvons déjà signaler que le lien qui fait l'unité parmi les différents peuples, c'est la chefferie. Les différents peuples soumis à un même chef peu à peu se disent de même peuple que leur chef. Parfois le chef peut avoir adopté la nationalité du pays dont il prend la direction.

A titre indicatif, nous donnons les états suivants, fournis par la Direction des Affaires politiques du Soudan. Il n'a pas encore été possible d'évaluer la cadence des naissances et des morts ni d'établir un profil d'âge de la population. Les recensements des années futures permettront sans doute une meilleure étude de la démographie du pays.

I. — *Situation démographique de la population à statut africain*

Cercles	Superficie au km²	Au 31/12/49	Au 31/12/50	Densité au km²	Comparaison entre 1949 et 1950	
					En +	En —
Bafoulabé	39.000	131.603	137.347	3,54	5.744	
Bamako	57.405	451.377	499.034	7,96	47.657	
Bandiagara	53.000	307.938	307.946	5,81	8	
Bougouni	34.000	202.907	208.984	6,14	6.077	
Gao	411.170	215.875	221.883	0,53	6.008	
Goundam	55.000	134.312	130.935	2,48	2.623	
Kayes	21.000	119.294	117.017	5,57		2.277
Kita	37.000	103.132	106.550	2,85	3.418	
Koutiala	20.865	187.706	190.645	9,22	2.939	
Mopti	14.300	156.116	156.194	10,92	78	
Niafunke	22.500	129.463	129.558	5,76	95	
Nioro	56.000	256.149	260.413	4,5	4.164	
San	15.000	182.142	185.187	12,34	3.045	
Ségou	52.000	362.215	369.921	7,11	7.706	
Sikasso	20.475	206.828	207.038	10,11	210	
Tombouctou	283.700	90.981	102.475	0,38	11.494	
TOTAUX	1.192.215	3.237.706	3.337.127	2,79	101.266	2.277
					En + : 98.989	

II. — *Situation démographique de la population nomade*

	Maures		*Touareg*	
1940 : Gao	9.494		57.945	
Goundam	2.885	23.322	40.757	139.236
Tombouctou	10.943		40.934	
1944 : Gao	18.812		74.257	
Goundam	2.505	34.073	16.105	128.057
Tombouctou	12.756		37.595	
1950 : Gao	19.078		77.640	
Goundam	2.743	37.723	17.004	153.246
Tombouctou	15.902		58.599	

III. — *Mouvement général de la population dans les dix dernières années*

	Sédentaires et semi-nomades	Nomades
1940	2.750.950	163.000
1941	2.790.000	
1942	2.840.000	
1943	2.870.000	162.000
1944	2.900.000	
1945	2.800 000	
1946	2.810.000	
1947	2.840.000	
1948	3.125.000	
1949	3.237.000	
1950	3.337.000	190.000
Accroissement total	586.000	27.000
Taux d'accroissement	21 %	16 %

IV. — *Mouvement général de la population urbaine*

La population urbaine s'élève à 220.317 hab., soit 6, 5 % de la population totale.

Les principaux centres urbains sont : Bamako, Kayes, Ségou, Mopti, Sikasso, et Gao. Sauf pour Gao, l'accroissement est considérable.

Villes	1939	1950	Accroissement	% de l'accroissement
Bamako	32.761	85.000	52.239	162,5
Kayes	15.894	23.275	7.381	46,4
Ségou	8.391	15.335	6.944	83
Mopti	6.379	9.208	2.829	45
Sikasso	11.817	19.558	7.741	15,2
Gao	6.923	7.231	308	4,90

C) Émigration

Elle est rarement définitive. Elle a pour origine, soit des raisons commerciales, soit le désir des jeunes de se constituer un pécule pour payer la dot de leur fiancée. Elle affecte surtout les cercles de Gao, Tombouctou, Niafunké, Goundam, Mopti, Ségou et Bamako. Le pays le plus fréquenté est la Gold Coast.

A *Tombouctou*, il existe un mouvement caravanier avec le Maroc par Taouedi et Tindouf et avec le Touat.

A *Bandiagara*, certains cantons (Dinangourou, Ibi, Iréli), connaissent une émigration temporaire traditionnelle en Haute-Volta où les jeunes vont travailler un ou deux ans puis reviennent.

A *Bafoulabé*, le mouvement d'émigration vers la Guinée française reste très faible : 20 personnes environ.

A *Bougouni*, 1.500 jeunes environ partent annuellement vers la Côte-d'Ivoire, suivant l'exemple des Dioulas. C'est un mouvement saisonnier ; mais les jeunes courent souvent l'aventure pendant des années avant de rentrer chez eux et certains s'installent définitivement en Côte-d'Ivoire.

A *Nioro*, existe à partir du Bakounou, vers le nord (cercle d'Aioun et Atrouss) un nomadisme agricole vers les terres neuves. Cette migration d'établissement en établissement ne s'occupe que de la fertilité du sol, sans tenir compte des frontières Nioro et Yelimané. On note aussi des émigrations temporaires vers le Sénégal (cinq à dix ans) et des émigrations saisonnières à caractère commercial en saison sèche, après les cultures, de Nioro et Yélimané, vers la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et la Guinée.

A *San*, un nombre important d'émigrants partent vers la Côte-d'Ivoire, où ils vont s'engager quelques années sur les plantations ; ils rentrent au pays avec leurs économies.

A *Ségou*, le mouvement est peu marqué. Quelques départs vers la

Côte-d'Ivoire sont enregistrés dans la subdivision du Macina (les colons de l'Office du Niger) — 879 départs.

A *Sikasso*, de nombreux jeunes entre 18 et 30 ans émigrent d'octobre à mai, vers Bobo-Dioulasso et la Côte-d'Ivoire. La quasi-totalité revient en mai, au moment de la préparation des terrains de culture, mais certains finissent par se fixer définitivement à l'extérieur, surtout en Basse-Côte. Ce mouvement s'amplifie en raison des salaires élevés.

D) Immigration

Elle présente un caractère sporadique et saisonnier (orpailleurs de Guinée ; pêcheurs du Niger ; éleveurs de Mauritanie). La seule immigration régulière est celle des colons de l'Office du Niger.

A *Bafoulabé*, on note la présence temporaire de 10.000 orpailleurs venus de Guinée et de Côte-d'Ivoire — 75 cultivateurs du Sénégal et de Guinée se sont installés définitivement.

A *Bamako*, des orpailleurs guinéens viennent en saison sèche travailler sur les placers de la subdivision de Kangaba et rejoignent leur territoire au début de l'hivernage.

A *Gao*, au début de la décrue du fleuve, des pêcheurs haoussa et bozo s'installent sur les rives du Niger et repartent en août, chargés de poissons secs ou fumés.

De l'intérieur, des Kounbas chassés par la sécheresse cherchent des pâturages aux points d'eau (d'où friction avec les premiers occupants).

Kayes, est une aire de nomadisation pour les Maures de Kiffa et Selibaby.

A *Mopti*, on trouve dans les villes un grand nombre d'étrangers, venant de Haute-Volta, qui regagnent leur pays en saison des pluies.

A *Nioro*, pendant huit mois de l'année, la plus grosse partie des Maures résident et remontent en Mauritanie au début des pluies.

A *Ségou*, se concentrent les colons de l'Office du Niger 1.166 arrivés en 1951 dont 660 venant de Nioro et 506 du Macina.

NAVETANES

Cercles d'origine	Navetanes partis en convois officiels en :			
	1947	1948	1949	1950
Bafoulabé	1.017	1.008	969	492
Bamako	6.626	4.376	4.046	8.678
Bougouni	405	776	3.000	36
Kayes	1.794	2.195	3.230	1.368
Kita	1.419	1.559	1.352	226
Nioro	2.744	747	3.000	1.504
				135
Divers	14.005	10.661	15.602	12.439

3: Paques FA8 Bambara

Les migrations personnelles sont très nombreuses et le nombre effectif de Navetanes est très supérieur aux chiffres officiels. On note actuellement une régression due à deux causes :

1° Le mécontentement des Navetanes au retour de la campagne de 1949. En 1948, ils rapportaient 15.000 fr. à 20.000 fr ; en 1949 : de 5 à 10.000 fr. ; pour le Siné Saloum même 1.500 à 2.000 fr. Certains furent rapatriés aux frais de leur famille, d'autres préférèrent rester au Sénégal pour éviter les reproches. Les raisons de l'échec peuvent être attribuées à une mauvaise répartition des pluies et à l'insuffisance des logements à l'occasion de l'arrivée imprévue d'un trop grand nombre de Navetanes ;

2° La contre-propagande des Anciens qui veulent garder au Soudan les jeunes travailleurs.

[p.14]

CHAPITRE II

DONNÉES LINGUISTIQUES

A) Classification linguistique

D'après la classification de Delafosse (1), le bambara ou bamana est un dialecte de la langue mandé ou mandingue, qui fait elle-même partie du sous-groupe du centre des langues nigéro-sénégalaises. Il est donc très voisin des dialectes dioula, kasonké et malinké, qui appartiennent à la même langue mandé et sont parlés par des peuples avec lesquels les Bambara cohabitent géographiquement. (Les différences avec les Soso, les Soninké et surtout les Peuls sont nettement plus marquées.)

Parmi les langues nigéro-sénégalaises, le mandé se caractérise surtout par quatre traits :

1) Les classes nominales ont presque complètement disparu ;
2) Le nom et le verbe ne se distinguent que par leur place respective dans la phrase ;
3) La conjugaison comprend un nombre important d'aspects verbaux ;
4) Le sujet, nom ou pronom, précède le verbe.

La disparition des classes nominales marque une importante évolution par rapport à la langue archaïque où elles sont au contraire fortement marquées. De tous les dialectes mandé, le bambara paraît être le plus avancé. Il est surtout caractérisé par son extrême concision et la déformation qu'il fait subir aux mots en les soumettant à des contractions excessives.

B) Morphologie

Le bambara ignore la différentiation par désinence : rien n'indique si un mot est sujet ou régime, si un verbe est au présent ou au passé, à l'actif ou au passif. Les mots sont absolument invariables et ne se combinent que par juxtaposition. Pour distinguer les nuances de la pensée, le rôle d'un mot dans la phrase, on n'a d'autre moyen que le contexte et les particules auxiliaires.

La distinction des sexes n'est marquée que par l'apposition des mots « mâle » ou « femelle » au radical. Le pluriel se forme en ajoutant

(1) DELAFOSSE, *Langues du Soudan* (MEILLET et COHEN, *Les langues du monde*).

au substantif le suffixe w et le chiffre nécessaire ou l'adverbe « beaucoup ».

Dans les verbes, les personnes, les temps, les modes, ne se distinguent pas autrement. Le radical restant invariable, on rend les idées accessoires de personne au moyen de pronoms personnels, les idées de temps et de mode à l'aide des particules placées avant ou après le radical verbal. La voix neutre ou passive n'a qu'un temps spécial : le passé, alors que la voix active comporte trois temps ou plus exactement trois aspects :

L'un indique qu'une action n'est pas accomplie (ce peut donc être un présent ou un futur).

L'autre implique que l'action est achevée ou que l'état est acquis ou dure encore (c'est à peu près un passé).

Le troisième se réfère à une action qui doit s'accomplir dans le présent, le passé ou le futur, sous l'influence d'une autre action ou d'un autre sujet (il peut rendre notre subjonctif, notre impératif, notre optatif et en général l'infinitif complément d'un verbe).

C) Syntaxe

Le bambara est d'une simplicité extrême. Que la proposition soit relative ou interrogative ou conditionnelle, l'ordre des mots ne s'en trouve pas modifié. Cette uniformité, cette monotonie de style n'empêche pas l'éloquence, mais celle-ci est toute dans l'action, le geste, le ton de la voix, l'utilisation répétée d'onomatopées ou de particules comme « dé », « kwo », « ké ».

D) Vocabulaire

Cette pauvreté de syntaxe n'entraîne pas une pauvreté de vocabulaire, ni une impossibilité d'abstraction. Les Bambara expriment très facilement et d'une manière intelligible pour tous, des idées de croyance, d'espérance, de morale, de religion. Le trait le plus frappant de leur vocabulaire, c'est la constance de la comparaison entre l'homme et la nature ; les mêmes termes désignent les parties du corps des animaux, des végétaux ou même des objets. Ce sont ces mots qui servent de radicaux, plus le nom des quatre éléments et de leurs propriétés. Il s'en suit deux conséquences :

1) Une grande facilité à former des mots composés ;
2) L'existence d'une multiplicité d'homonymes qu'on ne peut distinguer que par le contexte, mais que les indigènes distinguent par les différences de ton ou de longueur des voyelles.

E) Numération

Contrairement aux Ouolofs et aux Peuls qui comptent d'abord jusqu'à 5, et qui disent ensuite 5 et 1, 5 et 2, etc., le Bambara désigne chacun des nombres de 1 à 10 par un nom différent (le mot 5, « doulou »,

vient de « main », le 10, « tan », de « remercier » : donner des deux mains). On compte ensuite 10 et 1, 10 et 2, jusqu'a 20, qui se dit deux dizaines, puis trois dizaines, quatre dizaines, etc., jusqu'à 80. La série recommence après 80 comme en français après la centaine.

Les Bambara connaissent des signes graphiques pour représenter les nombres. Ces signes ont été étudiés par S. de Ganay (1).

Le système de graphie varie avec les régions, et parfois d'un village à un autre, mais le plus courant est constitué par une série de traits verticaux, chaque trait représentant une unité. Pour indiquer que le nombre est double, les traits sont soit placés à l'intérieur d'un cercle, soit barrés horizontalement : |||| ou ⑪ ou ⫫ = 4. Pour marquer un nombre impair, on ajoute un trait sous la barre horizontale.

Mais un trait unique signifie aussi bien l'unité que la dizaine, et même la « centaine », *keme* (qui a la valeur de 80). Pour ne pas faire d'erreur, on marque sur le trait un arc de cercle : ⏜ = 80.

Certaines graphies représentent 10 par 10 traits ou 5 traits barrés surmontés d'un trait unique. Cette méthode a une origine religieuse : elle rappelle que « la création est issue d'un principe unique symbolisé par des nombres, et notamment par 10 qui s'obtient, entre autres manières et s'il s'agit de représenter le créateur, en additionnant les quatre premiers nombres, ou le nombre 5 avec lui-même ». Dix est le symbole numérique de Faro (Dieu de l'eau) ; il symbolise ce qui est juste, vrai, parfait et complet.

On utilise le symbolisme des nombres dans la divination : un premier groupe de 8 signes, appelé le compte secret, reproduit les sept premiers nombres qui selon un mythe bambara se gravèrent dans l'espace au moment où par sa parole le Créateur formait l'univers... Ils contiennent tout l'univers.

Ces signes numériques étaient tracés rituellement à l'occasion des événements les plus divers.

Enfin, il faut signaler l'existence du signe de « rien » : *fu gundo*, le zéro, qui figure au début d'une série de 196 signes numériques utilisés par ceux qui pratiquent l'arithmomancie.

Le mot Mandé, centre de rayonnement de 44 peuples, serait à interpréter selon certains comme *manin* (nom secret de 10) chiffre de l'unité et de la communauté culturelle.

F) Écriture

Pour l'usage courant, les Bambara avaient adopté les caractères arabes, appelés par eux l'écriture des Noirs. En fait, seuls ceux qui ont étudié dans les écoles des marabouts savent les lire ou les tracer. Il n'existe aucune littérature proprement dite, qui soit écrite. Un fonds très important de traditions, de chansons de geste, de contes, de légendes, de chants et de proverbes, est retransmis oralement de générations en

(1) S. DE GANAY, *Graphie Bambara des nombres*.

générations par des hommes de métier : les griots. D'ailleurs toute la somme des connaissances scientifiques, juridiques, morales et pratiques est enseignée oralement au cours de la vie quotidienne ou pendant de longues années d'initiation. Certains vieux maîtres réputés pour leur savoir sont consultés de très loin lorsqu'un doute au sujet de la tradition surgit dans l'esprit d'un chef.

Néanmoins il existe des signes d'écriture secrète que les prêtres, les chefs de famille ou les forgerons tracent sur les sanctuaires, sur les masques, sur le mobilier, les vêtements, les murs des cases ou le sable.

Pour les Bambara, les choses existent par les signes. Ces signes sont venus se plaquer sur les choses et les ont appelées à leur conscience et à la conscience de l'homme.

Du noyau central de la création sont sorties quatre catégories de signes : deux cent soixante-six en tout, qui représentent les signes complets du monde ; ils donnent la couleur, la forme, la matière aux choses. Par la suite ces 266 signes sont devenus les têtes de liste d'une infinité d'autres signes qui englobent toute la création.

« C'est par ces signes que l'homme entre en possession de la plus grande partie de son domaine, qui est l'univers. Et c'est dans la mesure où il ne connaît pas le signe, comme dans celle où il ne peut l'analyser, c'est-à-dire le posséder dans ses parties décomposées, qu'il se voit fermer certains secteurs de la connaissance totale des choses (1). »

Les Bambara comme d'ailleurs les Dogons, représentent le mouvement des astres graphiquement aussi bien que mathématiquement, en particulier la révolution du soleil autour de la terre, centre du cosmos. Ces mouvements sont mesurés par un grenier cylindrique qu'ils utilisent comme gnomon (wati dyati dyiginye) ; c'est un bâtiment rond en seko, pourvu d'une toiture conique confectionnée suivant des mesures précises. Il repose sur un petit tertre damé de forme carrée qui a été au préalable soigneusement mesuré et orienté. Dans chaque angle du carré on enfouit 22 pierres et 22 au centre. Sur la petite butte sont disposées trois rangées de quatre grosses pierres orientées est-ouest, une rangée côté sud, une côté nord, une au milieu. Sur ces rangées on pose des poutrelles de bois. Chaque élément et chaque mesure a une signification symbolique. Le grenier gnomon, sert à déterminer la date des solstices et des équinoxes par la surveillance de l'ombre projetée du grenier sur le sol (2).

Les mouvements diurnes et annuels du soleil sont figurés par une ligne en zigzag . Certaines variations de formes du zigzag représentent la précession des équinoxes et la longueur variable des jours entre l'été et l'hiver 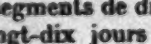 . Quatre angles figurent les quatre points cardinaux et les segments de droite limitant les angles comptent chacun pour quatre-vingt-dix jours (l'année, pour les Bambara est de trois cent soixante jours). Ces symboles ne sont pas purement mathématiques, mais ils entrent dans la vie quotidienne de la société.

(1) M. Griaule et G. Dieterlen, *Signes graphiques soudanais.*
(2) D. Zahan, *Un gnomon soudanais.*

Les zigzags sont un thème caractéristique de la décoration des poteries, des armes, des outils, des sanctuaires et des maisons. On les trouve dans les techniques agricoles, dans les figures de danses rituelles. Les rythmes universels de la terre et du ciel sont inscrits dans toutes les activités de l'homme et des sociétés (1). Enfin une autre série de 16 signes est habituellement utilisée en géomancie. Il est intéressant de noter que ces signes étaient utilisés d'une manière pratique pour la correspondance. Les chefs bambara se servaient des combinaisons multiples qu'ils tiraient de ces signes pour s'envoyer des messages.

G) Diversités locales

Etant donné l'étendue et la diversité des régions où le bambara est parlé, il ne faut pas s'étonner si d'une province à l'autre on remarque des différences de prononciation et même de structure et de vocabulaire. Au Kaarta on ne parle pas comme à Ségou et un Bambara de Ségou comprend difficilement un Bambara de Bougouni. Ceci est dû, d'une part à l'influence des autres langues qui vivent en contact avec le bambara et finissent par l'altérer et le modifier et d'autre part à l'évolution propre de la langue à l'intérieur d'un groupe séparé depuis des siècles de son pays d'origine. Il est intéressant de noter que dans le cercle de Bougouni l'élément conservateur de la langue est le vieillard et l'élément d'évolution la femme.

Traditionnellement, Ségou était considéré comme le centre où se parlait le langage le plus élégant. Avant la conquête on envoyait les enfants à Ségou pour apprendre le bambara le plus pur.

(1) Id., *Conception de l'écliptique chez les Dogons et les Bambara.*

[p. 19]

CHAPITRE III

LE MILIEU PHYSIQUE

I. Les régions naturelles

Les Bambara vivent dans un pays qui s'étend entre le 11° et le 14° degré de latitude nord, et du 7° au 11° degré de longitude ouest. Ils sont groupés autour du Haut-Sénégal et du Niger supérieur dans la zone de cuvettes bordée au sud par le Fouta-Djallon et la Dorsale Guinéenne. Le pays se divise en plusieurs régions naturelles :

A) LE HAUT-NIGER

Encadré par les contreforts du Fouta-Djallon et les falaises du plateau mandingue, témoin du socle précambrien, il est essentiellement schisteux avec de faibles filons de quartz et des cheminées de dolérite ; le granit y fait de larges intrusions au nord à 50 km de Bamako, au Nord-Ouest et au Nord de Siguiri, au Sud, à l'approche du massif du Fouta Djallon. Tout le pays est riche en or. Plusieurs centres sont exploités depuis fort longtemps par les indigènes grâce à un réseau de puits étroits descendant jusqu'à la couche aurifère. Toute la région est encroûtée par une carapace de fer.

Le Haut-Niger apparaît comme une immense plaine mamelonnée qui monte insensiblement du seuil de Bamako aux montagnes du Sud, uniquement interrompue par quelques dykes, tel celui de Kouroussa-Kankan. Le modelé d'ensemble est très simple et monotone ; le modelé local est très animé et confus, en raison du réseau des vallées qu'encadrent de raides falaises de 10 à 12 m de haut.

Le Niger, grossi du Tinkisso, du Milo, du Fié, du Sankarani, arrive à Bamako avec une largeur voisine de 900 m. Il coule dans une plaine de 3 à 4 km de large, dans la direction S.-O.-N.-E. jusqu'à Tombouctou. Il est soumis à une crue annuelle qui dépend uniquement de la hauteur des pluies tombées. De Kouroussa à Bamako les premières pluies de fin avril, mai, juin, commencent à alimenter le fleuve ; la crue se forme à partir de juin. Pendant les hautes eaux l'inondation gagne une partie des plaines étroites qui avoisinent le fleuve.

Au seuil de Bamako, les falaises de la rive gauche se rapprochent du fleuve et enserrent la ville. Le seuil est marqué par l'apparition des rapides (Sotuba, Kénié), car le fleuve rencontre pour la première fois

3: Paques FA8 Bambara

le grès qu'il cisaille. Les eaux sont le plus haut à Bamako vers le 22 septembre et commencent à décroître vers le 15 octobre. Elles sont le plus bas vers avril-mai.

La végétation est très homogène. On y trouve les essences des grandes forêts dans les ravins des montagnes du Sud ; la petite forêt soudanaise couvre tout le Niger jusqu'à Bamako là où la couche de latérite est peu épaisse. C'est une forêt d'arbres à feuilles caduques ; les arbres perdent leurs feuilles et fleurissent au milieu de la saison sèche alors qu'ils sont encore dénudés ; puis les feuilles apparaissent avant le retour de la saison des pluies qui marque le réveil des plantes herbacées. Notons surtout l'arbre de karité *(Butyrospermum Parkii)* qui est le plus répandu et caractéristique du Soudan ; le néré *(Parkia biglobosa)* ; le téli *(Erythrophloeum guineense)* le lingué *(Afzelia africana)* ; le caïlcedrat *(Khaya senegalensis)* ; ainsi que d'énormes graminées de la famille des Andropogonées plus abondantes dans les dépressions humides que sur les plateaux. Mais de grandes surfaces recouvertes d'une couche latéritique sont nues avec de maigres graminées : c'est le « bowal ». Ces immenses plaques de fer, vides d'hommes, constituent d'excellents terrains de chasse. Là vivent buffles, panthères, élans de Derby, singes variés, éléphants, antilopes, lions, phacochères, hippopotames, crocodiles. Dans cette même région abondent les glossines (mouche tsé-tsé).

Entre ces immenses bowals désolés poussent le riz, le mil et le fonio *(Digitaria exilis)*, la plus misérable des céréales qui soient au monde et la plus importante du point de vue rituel.

Dans les vallées, en dehors des bancs de graviers latéritiques, on trouve la petite forêt ou des cultures aux endroits défrichés récemment et des prairies dans les espaces inondés annuellement.

B) Le bassin de Ségou

C'est une plaine encadrée par les grès du plateau mandingue, du plateau Dogon, du massif de Goundam et du Sud du Dahar près de Bassi Kounou.

Elle est formée au Sud par des mamelonnements latéritiques (dépôts fluviaux tertiaires) ; en amont de Bamako et sur une cinquantaine de km en aval on trouve des grès qui ont été recouverts au centre par des dépôts quaternaires argileux d'origine fluviatile provenant des schistes, granites, grès et dolérites du haut bassin ; enfin au nord-ouest le bassin est couvert de sables (ergs du Ouagadou) d'origine éolienne.

La partie occidentale est sèche et coupée seulement par des chapelets de mares boisées, anciens bras morts du fleuve à peine animés par quelques plaques de sable ou par les rides ferrugineuses de Boulel. Elle s'étend, monotone, déserte et sinistre jusqu'aux barrières blondes des ergs du Nord.

La partie orientale est parcourue par le Niger et le Bani. Elle contraste avec la précédente ; « elle est plate et nue, mais les eaux du fleuve lui donnent d'immenses étendues de prairies d'inondation au

vert intense ». Au sud ces marais forment une bande étroite et discontinue ; ils s'étalent de plus en plus vers le nord et après le confluent des deux fleuves ils couvrent tout le pays jusqu'à Bara.

L'inondation dure plusieurs mois. En effet de Koulikoro au lac Debo le Niger coule entre deux berges distantes de 1 à 2 km, hautes de 7 à 8 m. Retenue par le barrage de Sotuba, la crue se fait sentir avec un léger retard à Koulikoro. A Diafarabé, les eaux commencent à monter en juin, connaissent leur hauteur maxima au début d'octobre et décroissent rapidement fin octobre. Elles sont le plus bas en avril-mai. Au moment de la crue (août-début janvier) les plaines basses sont entièrement submergées sur une largeur de 150 km.

C) Issa Ber

La région formée par le delta central du Niger est un réseau de marigots, lacs, mares de dépressions et de rivières, qui part de Diafarabé. Les fonds principaux commencent à la grande cuvette jumelée lac Debo, lac Korienzé et s'étendent à droite et à gauche du fleuve jusqu'à Tombouctou. Ce delta est traversé par trois canaux principaux : l'Issa Ber, le Bara Issa et le Koli-Koli. A l'époque des basses eaux les dépressions adjacentes s'assèchent par endroits et forment des chapelets de

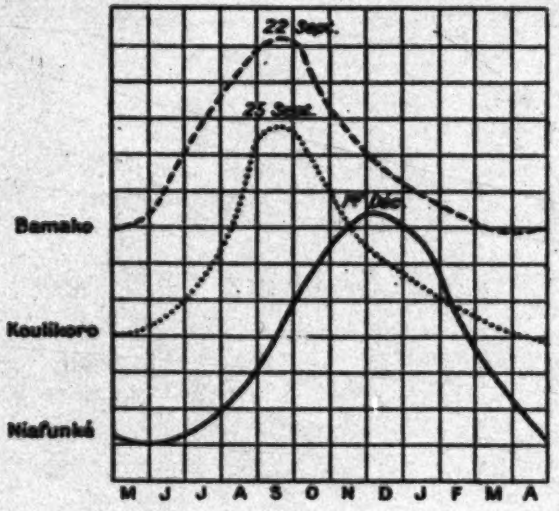

Crues du Niger

Les courbes moyennes de crue se rapportent au niveau des plus basses eaux. Dans chaque poste d'observation c'est le niveau 1909 qui a été pris comme zéro des règles d'étiage.

Le côté de chaque carré représente en ordonnée, 1 m de crue. Exemple : fin septembre, à Bamako, la crue moyenne du Niger est de 5 m.

3: Paques FA8 Bambara

mares stagnantes que l'évaporation vide peu à peu. Le niveau des lacs coupés des fleuves baisse et laisse à découvert d'excellentes cultures.

Du Debo-Korienzé les eaux montent début juillet, atteignent leur plénitude au début novembre et baissent rapidement à mi-décembre pour être le plus bas en juin.

D) Le plateau mandingue

Compris entre la vallée de la Falémé à l'ouest, le Haut-Niger au sud, Bamako à l'est, le sillon Baoulé-Sénégal au nord, le plateau présente une belle unité géologique : c'est la région du grès cambrien.

Le plateau est entouré par un réseau semé de vallées affluentes au Sénégal, en particulier celle du Bakoy, grossi du Baoulé et du Bafing. Elles forment des falaises de 100 à 200 m encadrant de larges sillons boisés ou cultivés périodiquement qui isolent des collines tabulaires garnies de latérite dans le sud. Sur les hauteurs, où s'étend une mince pellicule argileuse, se cramponne une maigre brousse avec le baobab, les acacias, les tamariniers.

Dans la moitié est, sur le moyen Baoulé, la roche s'enfonce progressivement sous les argiles et les sables, puis le Baoulé trace un coude dans une vallée très large marquée de petites falaises discontinues de grès.

E) Le massif sarakollé

C'est une longue croupe de schiste de 400 km sur 150 à 200 de large. L'Est est recouvert de sable qui adoucit encore le modelé d'érosion ; seuls sur le versant nord apparaissent des lambeaux de schistes nus. L'Ouest présente un aspect très différent ; grâce à la couverture de dolérite il prend une allure tabulaire et le sable disparaît. Il offre de belles falaises et les vallées sont de véritables cañons. Les schistes et les dolérites supportent une végétation squelettique tandis que dans les vallées elle est très dense grâce aux sols issus des dolérites décomposées et à l'abondance de l'eau.

En effet le Bafing et le Bakoy sont formés d'une série de cuvettes dont quelques-unes sont assez profondes et séparées par des barrages de schistes ou de grès. Certains de ces barrages donnent lieu à de belles chutes. Entre Bafoulabé et Kayes le Sénégal présente deux chutes importantes : celle de Gouina et celle de Félou. Le Sénégal coule entre deux rives distantes de 300 à 800 m formant un fossé profond de 10 à 12 m ; il est soumis à des crues périodiques tenant au régime des pluies.

A 2 km en aval de Kayes le fleuve reçoit à sa droite le Kolombiné qui forme au Nord de Nioro la mare de Korkodio, véritable lac d'hivernage.

Vers Nioro le massif Sarakollé se raccorde à la vallée du Hodh sud par des croupes accidentées ; à l'est de Nioro on retrouve des lambeaux de grès et de marbre blanc.

Cette région est caractéristique de la savane sahélienne. Elle voit disparaître le Karité au profit des arbustes : palmiers doum *(Hyphaene thebaica)* ; cram-cram *(Cenchrus catharticus)*. Le climat devenant plus

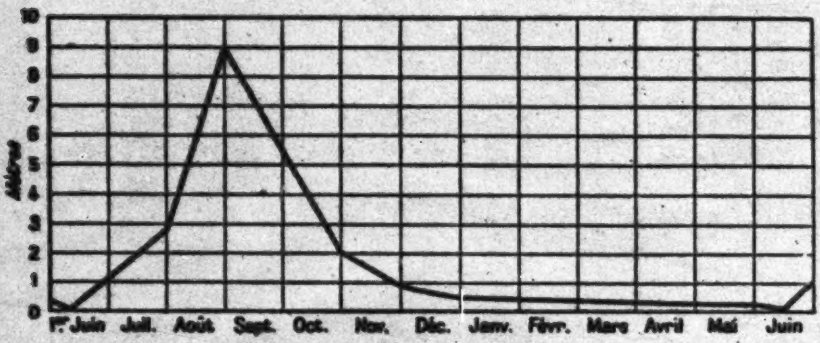

Type de crue moyenne à Kayes

desséchant, la brousse devient épineuse mais on trouve encore le baobab, des combrétacées nombreuses et le précieux palmier rônier.

II. — Le climat et la météorologie

Cette région appartient aux zones de climat soudanien et sahélien.

Son climat peut être caractérisé ainsi :

— Une seule saison des pluies, en été.

Quantité annuelle de précipitations allant de 2.000 à 250 mm en décroissant du sud au nord.

Maximum de précipitations en août.

A) Températures

— Les températures présentent :

Un maximum correspondant au passage du soleil au zénith (mars à mai) avec maximum absolu $> 40°$;

Un maximum secondaire correspondant à la fin de la saison des pluies ;

Un minimum correspondant à l'éloignement maximum du soleil (décembre-janvier) avec minimum absolu $< 15°$;

Un minimum secondaire correspondant au maximum des précipitations.

— La tension de vapeur suit assez bien la courbe des pluies et présente un maximum en août > 25 mb (1).

L'année se divise en deux saisons, la saison sèche et la saison des pluies ou « hivernage ».

(1) Ces renseignements nous ont été fournis par M. de Lorme, du Service de la Météorologie, de Bamako.

3: Paques FA8 Bambara

B) Régime des vents

Les différents types de temps sont déterminés par la succession de différents courants aériens aux caractères bien tranchés. Pratiquement, deux courants seulement intéressent la région : l'harmattan et la mousson.

L'harmattan. — C'est le vent qui circule sur la face sud de l'anticyclone continental africain. Il est de direction générale est et sa vitesse est faible ; c'est un vent sec (tension de vapeur voisine de 10 mb pouvant descendre à moins de 5 mb).

La mousson du SW. — L'air qui circulait autour de l'anticyclone de Sainte-Hélène est dévié au passage de l'équateur et circule autour de sa dépression thermique saharienne.

C'est un vent de direction générale SW, de vitesse très faible, et très humide (tension de vapeur voisine de 25 mb). L'épaisseur de la mousson varie entre 1.000 et 2.500 m en général. Elle est surmontée par l'harmattan sous lequel elle s'enfonce comme un coin.

La zone de rencontre de ces deux courants forme le front intertropical (F. I. T.) axe de la dépression saharienne. Ce F. I. T. est orienté sensiblement est-ouest et suit avec un léger retard les déplacements du soleil. Il oscille entre le 6° N (janvier) et le 21° N (juillet) montant de janvier à juillet et redescendant ensuite. La marche du F. I. T. a lieu par sauts car la mousson s'établit par vagues successives.

Les régions au nord du F. I. T. où règne l'harmattan sont en saison sèche.

Les régions au sud du F. I. T. où règne la mousson sont en saison des pluies.

Ceci explique que la saison des pluies soit d'autant plus courte que l'on s'élève vers le nord.

C) La saison des pluies

Au sol règne la mousson du sud-ouest.

C'est un vent de direction générale S.-O. à vitesse très faible qui décroît à mesure que l'on monte vers le nord. Il est très humide et sa tension de vapeur est voisine de 25 mb.

Au contact du sol il s'échauffe et devient ascendant, donnant naissance à des nuages à développement vertical d'où peuvent tomber des averses assez fortes, orageuses ou non, mais localisées, avec calme ou vents modérés au sol. Les nuages subissent une forte variation diurne et présentent un maximum de développement en fin de journée. Les averses sont limitées en général à la fin de l'après-midi et au début de la nuit.

L'épaisseur normale de la mousson varie entre 1.000 et 2.500 m. Elle est surmontée par l'harmattan.

L'harmattan ne vient au sol qu'à la suite des « grains ». Sa direction

3: Paques FA8 Bambara

est Est et sa vitesse est alors très grande ; sa température et sa tension de vapeur sont plus basses que celles de la mousson bien qu'il soit en général à saturation.

Les pluies de mousson. — Lorsqu'il y a convergence des courants au sein de la mousson, il peut se former des amoncellements compacts de nuages de plusieurs kilomètres d'épaisseur d'où tombent des précipitations abondantes et généralisées appelées « pluies de mousson ». Ces masses de nuages sont sensiblement stationnaires ; il en tombe une pluie fine continue et les rares éclaircies se produisent généralement au coucher du soleil. Ces pluies peuvent être accompagnées de phénomènes orageux sporadiques. Ce temps dure de quelques jours à une dizaine de jours en moyenne, et le système nuageux se résorbe sur place quand il n'est plus alimenté suffisamment.

Dans le Sud, ces pluies se produisent plusieurs fois durant la saison, alors que dans le Nord, elles sont pratiquement inconnues.

Les grains orageux. — Ils sont appelés communément « tornade ». Ils se produisent lorsque la mousson au sol devient plus légère que le vent d'est qui se trouve normalement au-dessus.

Processus de formation. — La surface de séparation mousson-harmattan étant pratiquement horizontale, il s'y forme pour une raison quelconque (ascendance thermique de la mousson au contact du sol surchauffé en général) une vague qui va en s'amplifiant. La mousson en s'élevant se refroidit et donne naissance à un nuage à développement vertical. En même temps, la vitesse horizontale de la mousson étant faible et l'harmattan rapide, la vague et le nuage ont tendance à se déplacer vers l'ouest. Un creux se forme alors en avant de la vague de mousson et la base de l'harmattan s'abaisse vers le sol.

Au stade adulte, il se forme, en avant de la colonne ascendante, un tourbillon à axe horizontal qui roule sans glisser sur le sol, d'où l'impression de calme qu'on éprouve avant l'arrivée d'un grain ; ce tourbillon transporte des nuages bas, noirs, qui ne donnent pas de précipitations, mais se déplacent très rapidement en formant un bourrelet ou rouleau.

Puis vient un tourbillon de sens contraire pour lequel la vitesse de propagation et la vitesse du tourbillon s'ajoutent ; d'où un coup de vent de direction générale Est, très violent (la vitesse peut atteindre 100 km/h). La pluie suit presque immédiatement. Elle tombe sous forme d'averse très violente (l'intensité instantanée des précipitations peut dépasser 1 mm à la minute) et peut durer jusqu'à 1 heure. Elle est accompagnée de phénomènes orageux importants et parfois de grêle.

Ensuite, pendant deux à trois heures, en général, tombe une pluie fine et continue provenant de nuages stratiformes assez élevés.

L'ensemble se propage vers l'ouest avec la vitesse moyenne du vent d'est supérieur (50 km/h en général).

Enfin lorsque la couche de mousson antérieure offre un obstacle assez résistant, le grain doit s'élever au-dessus, perd rapidement de son intensité et s'éteint à moins qu'il ne soit régénéré du fait de conditions favorables (ascendance thermique).

Les grains s'alignent généralement suivant une direction nord-sud, formant une « ligne de grains » véritable barrière de nuages pouvant s'élever jusqu'à 15 km d'altitude. Certaines de ces lignes de grains peuvent avoir 1.000 km de long et s'étendre de Tombouctou à Abidjan ; elles peuvent parcourir 3.000 km et traverser toute l'A. O. F., mais la plupart ont une étendue et un parcours bien plus modestes.

Après le passage d'une forte « ligne de grains » il y a généralement une éclaircie de deux à trois jours sans pluie ni orages, mais plusieurs petites lignes de grains peuvent se succéder dans une journée. En pleine saison on compte en moyenne une dizaine de grains dans le mois. Ils sont responsables des orages, pluies et vents les plus violents.

Les grains subissent une variation diurne assez prononcée et leur intensité est maximum en fin d'après-midi et au début de la nuit.

D) La saison sèche

Au sol règne l'harmattan. C'est un vent de direction générale Est à Nord-Est ; sa vitesse est faible mais subit une variation diurne marquée, car les écarts thermiques qu'il subit sont considérables. La nuit, le calme est presque absolu, puis le vent d'Est s'établit ; il souffle d'abord régulièrement puis aux heures chaudes par « bouffées » très espacées par suite des ascendances thermiques qui se produisent au contact du sol surchauffé, pour le soir s'affaiblir peu à peu. La tension de vapeur est voisine de 10 mb et peut descendre à moins de 5 mb.

Grande amplitude diurne de la température, les maxima pouvant dépasser 45°.

Le peu d'humidité ne permet pas la condensation de nuages importants et les seuls nuages que l'on trouve sont des nuages élevés.

Les fortes températures provoquent une instabilité thermique très importante qui soulève du sable et provoque des effets de « vacillement d'air chaud » et de « mirage ». La visibilité est parfois assez fortement réduite par ces particules de sable qui subsistent dans l'air, formant ce que l'on appelle la « brume sèche ». Les brumes prennent en général naissance dans le Nord et sont transportées au loin par le vent.

Pluies d'hiver. — Il arrive que de l'air originaire des hautes latitudes descende jusqu'en A. O. F. aux mois de janvier et février notamment. Il y a alors formation de nuages assez élevés, le ciel restant couvert deux à trois jours. Il peut tomber, notamment dans les régions septentrionales, quelques faibles pluies qui généralement n'atteignent pas le sol. Les nuages peuvent également donner lieu à de faibles orages en altitude.

Ce phénomène se produit généralement deux à trois fois par saison.

[p.27]

CHAPITRE IV

PRINCIPAUX TRAITS ÉCONOMIQUES

I. — Agriculture

Chez les Bambara, « la production agricole est restée extensive ; elle n'a pas d'une manière générale dépassé le stade quasi primitif où le travail de l'homme, sans l'aide des techniques modernes, rend peu et le plus souvent mal. Le climat est dur sous les tropiques, rendant pénible l'effort physique et les zones naturellement riches sont rares et disséminées. Enfin, l'industrialisation commence à peine à naître dans l'Ouest africain et, en cette matière, comme en celle connexe de la production de l'énergie électrique hydraulique, capitale dans un pays où tout le charbon doit être importé, on ne dépasse guère le stade des études » (1).

A) MODES DE CULTURE

Nous pouvons distinguer trois principaux modes de cultures selon qu'ils s'appliquent aux jardins potagers, aux champs au bord des marigots et aux champs de brousse.

Les jardins potagers sont aménagés autour des cases et sont travaillés suivant une méthode de culture intensive avec fumure de détritus domestiques et irrigation sans jachère. Ils sont l'objet de soins méticuleux de la part des femmes ; chaque parcelle de terre est savamment exploitée grâce à des cultures étagées de racines et de plantes hautes qui épuisent le sol à des niveaux différents. Ces jardins de village sont destinés à assurer la soudure. On y cultive le gros mil, le maïs, le tabac (mi-août), etc. Ils sont entourés d'arbres nourriciers.

Les champs les plus fertiles sont au bord des marigots, où la terre est facilement irrigable. Ces petits champs sont généralement exploités par les femmes pour y cultiver le riz, le coton, les oignons, les arbres fruitiers.

Enfin les furuba, sont de véritables champs de brousse où on pratique la grande culture extensive et cyclique avec défrichage par brûlis. Pendant la saison sèche, on coupe les arbres à 0 m 70 ou 1 m du sol

(1) Georges SPITZ, *Sansanding*.

sans dessoucher afin que la jachère ultérieure soit brève et on entasse les branchages coupés au pied des souches. Après séchage, on met le feu aux herbes. Sur les anciens champs, on entasse les tiges de mil et les grandes herbes avant d'y mettre le feu, puis on ameublit superficiellement à la houe en mélangeant les cendres à la terre. On sème la première année le mil et l'arachide, les années suivantes des cultures moins riches jusqu'à épuisement du sol (obtenu par le manioc).

La préparation du sol et les semailles doivent être faites très rapidement (en trois semaines ou un mois environ) au début de la saison des pluies. Parfois le paysan est obligé de semer à la volée sur un champ incomplètement préparé, quitte à repiquer par la suite. Le temps des semailles est fixé par l'apparition dans le ciel des pléiades que les Bambara nomment « la poule et les poussins ». Dans le Macina, les semailles se déclenchent à partir d'un village déterminé et suivent un ordre qui va successivement du sud vers le nord selon un mouvement en zigzag qui correspond à l'apparition des pluies.

Dans les champs de brousse, on sème le maïs, puis le fonio et gros mil (Sorgho), l'arachide et le petit mil *(Pennisetum)*, etc. (voir plus loin). On fait dans les champs de la monoculture ou de la culture associée, par exemple : le niébé (*Vigna unguiculati walp* = V. Catjang) et le gombo *(Hibiscus esculentus)* avec mils et maïs, le da sauce *(Hibiscus sabdariffa Linn)* avec le fonio *(Digitaria exilis)* ; les arachides et les pois souterrains. Dans certains champs on associe : mils, maïs, niébé, coton, pois souterrains, arachides, patates, manioc, gombo (chaque plante exploitant le terrain à des niveaux différents).

Les semailles sont toujours précédées de sacrifices familiaux et de rites généraux.

L'époque des récoltes est fixée d'après la durée végétative des plantes, sans tenir compte de la maturité apparente. Il s'ensuit souvent des erreurs sur les nouvelles variétés introduites par l'administration. Ainsi la date de récolte des arachides, des patates, des ignames peut être fixée prématurément et aucun conseil de patience ne pourra la retarder. Par contre, pour les mils, le fonio et le riz, les facteurs de maturité apparents sont connus et respectés. (ouverture des glumes pour le mil, teinte et inclinaison de l'épi pour les fonio et les riz).

Lorsqu'un champ est épuisé, il est mis en jachère et on débrousse un autre terrain, parfois à plusieurs kilomètres du village. On reconnaît qu'un champ est épuisé, lorsqu'apparaît spontanément une variété de plante nommée le soge *(Striga senegalensis Benth)* ; lorsque le terrain s'est reconstitué et redevient riche, on voit apparaître le tiékala *(Cymbopogon giganteus Benth)* et le wagha *(Andropogon Gayanus Kunth)* qui indiquent qu'on peut à nouveau exploiter le champ. Les champs tournent ainsi autour du village d'exploitation suivant un cycle qui peut durer vingt ans. Des habitations provisoires sont installées auprès des champs à cultiver où vivent pendant les travaux le paysan et chacune de ses femmes à tour de rôle.

B) Cultures vivrières

Les Bambara cultivent des plantes vivrières et des plantes textiles. Dans la savane le mil est la culture fondamentale. Les *pénicillaires* ou petits mils *(Pennisetum typhoïdeum R.)* sont cultivés très haut dans le Nord. Leur variété se caractérise par la durée de leur cycle végétatif qui varie de soixante-cinq à cent quarante jours. Ils sont semés en général sur un terrain assez léger au début de la saison des pluies. Le grain est mis en terre sans travail préalable du sol en poquets distants d'un pas et profonds de quelques centimètres. Une pincée de grains est placée dans chaque poquet et on effectue de 1 à 3 binages, le premier, quinze jours après la levée, les autres en juillet et en août. Le rendement varie de 350 à 1.000 kg à l'ha.

Les sorghos (Sorghum vulgare) comportent un nombre considérable de variétés aux cycles végétatifs variant de 120 à 150 jours. M. Vichon a relevé 11 échantillons de sorghos à sucre ; 132 de demi-saison tardifs, 87 hâtifs, 138 de repiquage. M. Creak classe les sorghos en trois types : à épis coniques, touffus, serrés, à épis allongés, à épillets plus détachés ; à épis très allongés et à épillets encore plus détachés de l'axe. Une troisième classification porte sur la distinction entre sorghos des terres ordinaires et ceux des terres inondées. Ces derniers sont semés en août en pépinières en terrain frais non inondé et repiqués à la fin de la saison des pluies dans les terres dont les eaux se sont retirées. Les rendements varient de 400 à 1.200 kg à l'ha.

Le mil est consommé sous forme de farine ou utilisé pour la fabrication d'une boisson fermentée qui s'apparente vaguement à la petite bière : le « dolo ».

Le blé est cultivé dans les ouaddis, où les eaux sont basses, de novembre à février. La culture se fait avec ou sans irrigation en poquets espacés de 25 cm et de 4 cm de profondeur, où le cultivateur dispose une pincée de graines (70 kg de semences sont nécessaires à l'ha). La récolte a lieu fin mars au plus tard. Les rendements moyens sont de 1.000 à 1.500 kg. Les blés sont généralement tendres et donnent d'excellentes farines panifiables. Mais cette culture en est encore au stade expérimental.

Le riz est cultivé sur 80.000 ha dont près de la moitié dans le Delta central (Mopti, Macina, Djenné) qui constitue le véritable grenier à riz du territoire. En dehors du Delta, les régions productrices sont : le bassin supérieur du Niger (Bamako), la zone lacustre et post-lacustre (du lac Débo à Ansongo), la zone préguinéenne (sud de Sikasso et Bougouni) enfin 10.000 ha de rizières irriguées de l'Office du Niger.

On cultive deux espèces de riz : l'une africaine *(Oryza glaberrima)* dans le Delta, est un riz flottant capable de supporter de fortes submersions. L'autre d'origine asiatique *(Oryza saliva)* est cultivée dans la haute vallée du Niger et dans les vallées des petits cours d'eau. Enfin il faudrait aussi signaler une qualité de riz des montagnes qui pousse en terrain sec.

Ce qui caractérise la riziculture indigène, c'est l'absence d'aména-

gement hydraulique. C'est une riziculture de submersion, donc pleine d'insécurité. Dès 1944 des travaux cherchèrent à supprimer ces procédés de submersion « sauvage ». Dans la haute vallée du Niger où les plaines sont insuffisamment submergées et trop tard, le riz est semé au début de l'hivernage et lorsqu'il atteint 20 à 25 cm l'eau est envoyée progressivement dans la plaine. Lorsque le riz arrive à maturité l'eau est évacuée dans le fleuve par les ouvrages de décharge. Dans le Delta où la crue du Niger est directement utilisée, des ouvrages régulateurs empêchent la crue de se faire sentir trop violemment et retiennent ensuite l'eau de décrue. Dans le Sahel, les aménagements portent sur les plaines en bordure du Niger, où des digues de terre protègent le riz des crues, et sur les lacs tributaires du fleuve où les ouvrages construits au point de communication du fleuve, retiennent l'eau dans les lacs de la décrue pour permettre le repiquage du riz en empêchant la décrue de noyer les plantes avant la récolte. De 1944 à 1949, 101.550 ha ont été ainsi aménagés dans la haute vallée, le Delta et la vallée du Sahel. Un plan prévoit pour 1956 l'aménagement de 331.000 ha nouveaux. De plus des essais de labourage mécanique sont commencés. Jusqu'à présent deux méthodes de culture sont appliquées :

a) Sans écobuage : le terrain houé est préparé en sillons espacés de 40 à 50 cm ; les semis se font sur ces sillons en poquets distants de 25 cm. (1)

b) Avec écobuage : les graminées spontanées sont arrachées en mars-avril et rassemblées en planches de 1 m de large sur 3 à 6 m de long, enterrées légèrement et mises à feu. Fin juin, les buttes sont retournées à la houe et les semences disposées en poquets distants de 30 cm et profonds de 4 cm. On sème 15 graines par poquet, soit 45 à 50 kg à l'ha. Les rendements varient entre 800 et 1.200 kg de paddy à l'ha.

A ces cultures de base s'ajoutent des cultures hâtives de soudure :

— les millets : le fonio *(Digitaria exilis)* cultivé dans le secteur de Sénégambie et l'iburu *(D. Iburna)* dans le secteur central du Soudan.

— le maïs et les bananiers au Sud de Bamako. Le maïs est la culture la plus répandue après celle du mil. Néanmoins on importe du maïs du Dahomey. Les bananiers sont plantés autour des cases et forment une ceinture autour des villages. On en plante aussi dans les petits champs au bord des marigots. On récolte de grosses bananes qui se cueillent vertes et se mangent cuites.

— les manguiers, d'importation récente, (une cinquantaine d'années) ont un excellent rendement et sont appelés à se développer de plus en plus.

— le voandzou qui murit ses graines dans le sol. Il est cultivé depuis la bordure méridionale du Sahara jusqu'au Cap, mais le berceau

(1) *L'agronomie tropicale*, juillet-août 1950.

de la culture se trouve au Soudan où s'observent le maximum de formes cultivées (1).

— le manioc et l'igname en certains points du Niger échappent aux dévastations des acridiens qui ne peuvent s'attaquer aux racines.

D'autres cultures sont destinées à équilibrer les rations alimentaires : les condiments et matières grasses : piments, sésames, labiées diverses, gombo, oseille, citrullus, arachide (importée au XVIe siècle d'Amérique). L'arachide a besoin pour fructifier de terres légères et meubles. Elle est semée en juin au début de la saison des pluies et récoltée en novembre. Les Indigènes la consomment grillée ; ils en font de l'huile, du savon, et les fanes sont données aux animaux. La culture est entièrement entre les mains des autochtones. Au Sénégal la main-d'œuvre est insuffisante ; avant 1940 on faisait appel pour chaque campagne à des milliers de travailleurs soudanais, en particulier bambara : « les Navétanes » qui louaient leurs bras aux cultivateurs sénégalais, afin de pouvoir acquérir les tissus et autres produits dont ils avaient besoin. L'arachide est l'objet d'exportation. On cultive aussi les légumes contenant de l'azote (voandzou, niébés, doliques, kissis, etc.), enfin les brèdes nombreuses et variées, les tomates, les aubergines, les courges et depuis 1940, les pommes de terre qui connaissent une expansion de plus en plus grande.

Enfin nous citerons *a)* la cueillette de plantes spontanées qui servent de condiment : les fruits du baobab *(Adansonia digitata)* des corchorus, du parkia biglobosa, du karité *(Butyro-spermum)* objet de demi-culture appelé autrefois l'arbre à beurre ; le fruit semblable à celui du palmier contient un noyau dont les amandes renferment une matière grasse, le beurre de karité, apprécié pour la fabrication du savon, l'éclairage, la toilette... *b)* la cueillette d'aliments de disette : baobab, cenchrus, cassia, noix de cola *(Sterculia acuminata)*. Les noix de cola sont très prisées par l'indigène ; elles enferment de la caféine qui en font un stimulant et un aliment d'épargne. Les Bambara utilisent 7 sortes de noix de cola dans leurs rites sacrificiels et divinatoires : 1° Dangoro (noix rouge) ; 2° Geleworo (noix blanche) ; 3° Sosokuworo (noix rouge et pointue à l'une de ses extrémités) ; 4° Flaniworo (cola jaune) ; 5° Worodanda (cola sans bouche) sans fente apparente permettant le partage) ; 6° Bassiworo (noix rouge foncée et amère) ; 7° Ryeworo (noix claire et de couleur indéterminé). (Cette liste nous est donnée par G. Dieterlen dans son *Essai sur la religion bambara*).

Pour préparer les noix de cola, on les place dans des paniers à mailles très larges garnis de feuilles qu'on humecte d'eau tous les quatre ou cinq jours.

Parmi les arbres cultivés, en dehors des bananiers, des manguiers, citronniers, orangers, ananas, etc., il faut citer l'*Acacia albida*, qui joue un grand rôle dans la mythologie bambara ; pendant la saison sèche il est utilisé comme aliment du bétail.

(1) Jacques FÉLIX, pour une enquête sur le Voandzou *(Voandzeia subterranea)*, *Agriculture tropicale*, janv.-fév., 1950.

C) Cultures textiles

A côté de ces plantes vivrières, les Bambara cultivent des plantes textiles qu'ils utilisent en plus des plantes textiles fournies par la végétation spontanée. Parmi les principales, nous indiquerons le da *(Hibiscus cannabinus)* dont les fibres sont employées par les pêcheurs pour la confection de leurs filets. Il est imputrescible et susceptible de concurrencer le jute. Les travaux pour son exploitation, arrachage des tiges, rouissage, extraction des fibres, sont exécutés en saison sèche, époque où de nombreux bras sont disponibles (1).

Le coton qui pousse spontanément en maints endroits est cultivé aux abords des villages comme plante annuelle ; c'est une plante vivace qui se renouvelle tous les 4 ou 5 ans. C'est une culture intercalaire du mil et du maïs. La récolte est effectuée par les femmes ; il est égrené et filé par les femmes, mais tissé en bandes étroites par les tisserands qui en font des vêtements en tissus écru, bleu indigo, jaune ou noir. Actuellement après de nombreux essais d'amélioration qui remontent à l'occupation, des semences sélectionnées suivant les zones de cultures ont été distribuées aux paysans et l'administration a encouragé la culture industrielle cotonière en pays irrigué, le filage et le tissage mécanique.

Le sisal est une agave originaire du Mexique. Les longues feuilles épaisses et pointues, après avoir subi une série d'opérations industrielles dont le défibrage mécanique, donnent des fibres textiles très solides convenant à la corderie, la sparterie, l'industrie des tapis, des toiles de bâche, etc.

Le kapock *(Eriodendron anfractuosum)* était encore il y a quelques années un produit de cueillette, mais des plantations ont été créées. Les fruits sous la forme de capsules contiennent des graines enveloppées dans une ouate végétale. En un an, le kapockier peut fournir 30 kg de fibres utilisées dans la matelasserie, la chapellerie...

D) Instruments agricoles

Les instruments agricoles bambara sont très simples. La houe est presque le seul outil aratoire employé. On en distingue de plusieurs sortes, en particulier dans la région de Bougouni : la « tyerengu » de 0 m 50 de large, à manche droit (surtout utilisée par les Sénoufos), et le « n'gu kala », de 0 m 30 environ, à manche courbe, sont utilisés pour les labours, pour le grattage et le buttage ; le « flotton » au manche taillé dans une branche de bois fourchue, de 0 m 10 à 0 m 20, est employé pour le binage et le sarclage. (Le désherbage se fait à la main, lorsque les herbes sont trop importantes.) Ces houes obligent le paysan à travailler courbé sur le sol. Signalons aussi la hache : « dyeli » qui sert à couper les arbustes et les branches d'arbres pour défricher, le coupe-coupe et une petite pioche avec un manche de houe, le « yalo ».

(1) G. Brtte, *L'Ouest africain français.*

La récolte des épis de mil se fait à l'aide d'un petit couteau spécial qui sectionne la tige. Enfin le battage des épis s'exécute avec de grands bâtons coudés au manche rond et au bout aplati.

Les travaux agricoles, labourage et battage sont entrepris collectivement en suivant la cadence marquée par un instrumentiste. Le travail d'un champ se fait généralement en partant du bas et en remontant la pente pour que la pluie entraîne les mauvaises herbes. Le battage du mil se fait sur l'aire du village, face à l'ouest.

La charrue a tenté de supplanter la houe, mais avec un succès inégal, car le labourage profond de ces terres fragiles amène en surface la couche latéritique du sous-sol, avec comme conséquence la ruine définitive des champs.

Les Bambara ne disposent pas d'autre engrais organique que les ordures ménagères, sauf dans quelques régions où les pasteurs conduisent les troupeaux sur les chaumes après les récoltes. Les terres bien que labourées superficiellement s'épuisent vite et doivent être abandonnées après quelques années. Le défrichement par feu de brousse, présente l'inconvénient du déboisement progressif.

E) Statistiques de production

Les statistiques étant établies par cercles ou par centres administratifs, il est impossible de donner des chiffres précis sur le volume de la production agricole qui doit être spécifiquement attribuée aux Bambara. Toutefois ceux-ci formant dans certains cercles la grosse majorité de la population, il ne serait pas sans intérêt de fournir quelques précisions chiffrées sur l'agriculture soudanaise. Il faut cependant signaler que la superficie cultivée du pays ne peut être évaluée même *approximativement*. Les statistiques établies par les cercles ou les centres administratifs sont fondées sur des approximations si vagues qu'il est peu raisonnable d'en tenir compte.

A titre indicatif, nous pouvons signaler les chiffres fournis par l'administration du cercle de Bougouni. Les estimations se calculent d'après le nombre de travailleurs probables d'une région à chacun desquels on attribue un champ d'une superficie présumée. On compte les 3/4 de la production en mil et le reste en cultures régionales. Les rendements moyens à l'ha peuvent ainsi donner une indication probable de la quantité récoltée qui ne peut être contrôlée en aucune manière.

Production d'après « Le guide A. O. F. (1950) »

Bamako

Produits d'exportation. — Karité, arachides 11.700 t : sisal : 300 t coton, 20 t : tabac 35 t.

Cultures vivrières. — Mil 92.256 t ; maïs 11.200 t ; riz 4.917 t ; fonio 200 t ; ignames 1.000 t ; manioc 2.600 t ; pommes de terre 1.506 t ; patates 3.810 t ; haricots et oignons 15.200 t ; pois 8.420 t.

Ségou

Exportations. — Arachides 10.000 t ; riz 6.000 t ; kapock 600 t ; amandes de Karité 1.000 t ; beurre 100 t ; gomme : 20 t.

Production de l'Office du Niger. — Riz 10.000 t ; coton 1.300 t.

Cultures vivrières. — Mil 15.400 t ; maïs 1.000 t ; fonio 4.200 t ; pois 2.600 t ; haricots 1.600 t.

Bougouni

Exportation. — Beurre karité : 100 à 600 t ; arachides : 500 t ; mil : 1.000 t ; cire.

Cultures vivrières. — Mil : 40.000 t ; fonio 10.000 t ; riz ; 6.000 t ; maïs ; 5.000 t arachides, manioc, ignames patates.

Chiffres de production fournis par le cercle de Bougouni pour l'année 1950

Nature des cultures	Superficie ensemencée	Rendement moyen à l'ha en tonnes	Quantités récoltées en tonnes	Besoins en tonnes semences	Nourriture	Disponible pour la vente
Mil	60.000	0,500	30.000	1.200	27.000	2.000
Riz	1.500	0,700	1.000	100	800	100
Arachides	2.500	0,600	1.500	150	350	1.000
Maïs	4.000	0,700	2.800	50	2.750	
Fonio	1.000	0,700	700	100	600	
Maniac, patates, ignames	300	2,000	600		600	
Haricots et pois	100	0,800	80	10	70	
Superf. cultivées.	69.400					

Cultures industrielles

Nature des cultures	Superficies ensemencées à l'ha.	Rendement moyen à l'ha.	Quantités récoltées en tonnes	Consommation locale	Semences	Disponible pour la vente
Arachides	2.500	0,600	1.500	150	350	1.000
Coton indigène	500	0,150	75	75		
— « N'Courala »	60	0,200	12			
Tabac	750	0,400	300	150		150
Dah, sisal	Insignifiant					

La Société de Prévoyance a fourni 600 plants de manguiers, caïl-cédrats et flamboyants.

II. — Élevage

A) Modes d'élevage

Les Bambara sont agriculteurs et sédentaires : ils vivent en symbiose avec les Somonos et Bozos qui sont exclusivement des pêcheurs et des navigateurs et d'autres peuples semi-nomades comme les Peuls qui sont pasteurs.

Pourtant les Bambara peuvent se constituer des troupeaux en échangeant leurs graines contre les animaux qu'ils obtiennent des pasteurs peuls, maures ou touareg ; c'est leur façon de placer leurs économies ; ainsi ils ne réalisent jamais leurs animaux en période de croissance mais ils les laissent vieillir dans leurs troupeaux et le capital s'accroît sans effort géré par le père de famille.

Dans le Sahel, pendant la saison des pluies, les animaux vivent en pâturant de nombreuses graminées et légumineuses qui croissent dans la steppe à mimosées. En saison sèche, ils se nourrissent des émondes et des gousses que produisent les acacias. On note alors une transhumance vers les régions inondées qui forment des pâturages de décrue. Dans la région de Nioro la transhumance se fait vers le Kaarta, vers les Baoulé et le Bakoy.

Dans la région soudanienne, les animaux confiés aux Peuls effectuent de courtes transhumances, en hivernage sur les plateaux qui sont d'immenses pâturages ; dès novembre ils regagnent les vallées et les rivières.

En zone guinéenne le troupeau du village est confié à un berger peul qui l'emmène le matin et le ramène le soir ; les animaux sont alors attachés aux piquets dans les cours d'habitation des propriétaires ou parqués dans un enclos où les femmes vont traire. Après la récolte, les troupeaux paissent dans les champs mais, dès février, ils ne s'écartent plus des habitations car tout est desséché. On nourrit alors les bêtes avec du mil, de la paille d'arachide ou des branchages.

Les bovins aussi bien que les ovins ne sont l'objet d'aucune surveillance dans leur reproduction. La monte est libre et a lieu dans les pâturages au hasard et au gré des animaux pendant toute l'année. La mise à bas se fait n'importe où ; les éleveurs ignorent toute pratique obstétricale. Les veaux sont nourris d'un barbotage de fane de mil légèrement salée ou du fruit pilé d'un ficus nommé « aourou » qui aurait des propriétés galactogènes.

Les plus beaux boucs sont souvent castrés pour en faire des moutons d'engraissement (ou mouton de case). Au Kaarta et au Mandé les chèvres sont élevées dans les bergeries construites sur pilotis à 1 ou 2 m du sol sur un plancher de branchage qui permet l'élimination des excréments, ce qui protège l'animal contre l'humidité et les fauves.

Les chevaux, indice de richesse, sont à peine plus soignés. Les étalons, surtout ceux du chef, sont entravés aux piquets de case, mais les juments sont libres et errent autour du village où elles sont saillies à 20 mois par n'importe quel cheval. La nourriture de la jument et de son produit est négligée ; celle du cheval est plus satisfaisante.

Les oiseaux de basse-cour sont élevés dans tous les villages, presque dans toutes les cases. Ils se nourrissent de ce qu'ils trouvent. En Haute Côte d'Ivoire, les indigènes les conduisent sur les champs de culture après la récolte. Souvent, ils construisent de petits poulaillers accolés aux cases.

B) Aires d'élevage

Dans la zone sahélienne, la végétation arbustive constitue une très précieuse source de nourriture pour les chameaux, les chevaux, les bœufs, les moutons et les chèvres. Le 14° parallèle marque la ligne de démarcation entre les zébus au nord, et les taurins au sud. Cette ligne passe par Kayes, Bafoulabé, Kolokani, le Sud du Ségou, San et Tougan ; elle correspond à la limite septentrionale des mouches tsé-tsé.

Les zébus de race peul sont très bien représentés dans le Macina pendant la saison sèche, le Haoussa au nord et le Gourma au sud en saison des pluies. C'est un bon animal de boucherie. Les zébus de race farabouré produits par le croisement de la race taurine et zébu vivent dans la zone de cohabitation des deux espèces. Enfin, les zébus de race maure des cercles de Nioro, Nara, Macina sont moins bons pour la boucherie que les peuls mais les vaches sont meilleures laitières (6 à 7 litres par jour au lieu de 2 à 3).

Les moutons à laine se trouvent au Macina, dans le cercle de Macina et de l'Issa Ber. Ils meurent là où tombe plus de 60 cm d'eau par an. Leurs bergers, les Rimaïbés, les font transhumer suivant les crues du Niger. Enfin, les chèvres du Sahel, fines et musclées, se retrouvent dans le Fouta-Djallon au sud.

La zone soudanienne est moins propre à l'élevage. La brousse haute est infestée de mouches tsé-tsé, de tiques de parasites gastro-intestinaux. Les chameaux disparaissent.

Les taurins sans doute introduits par les populations berbères venues du Sud Marocain, sont dérivés des bœufs à longues cornes. La race N'Dama par le croisement avec le zébu, produit la sous-race Méré ou Bambara qui vit au Kaarta, au Bélédougou, au Mandé, au Minianka. Le mâle est bon animal de boucherie, la vache est mauvaise laitière.

Le mouton maure à long poil, élevé dans les régions de Nema, Nara Nioro est d'un mauvais rendement pour la boucherie, tandis que le mouton peul originaire du Soudan, aux cornes très développées, est un excellent animal de boucherie ; enfin, le mouton du Fouta-Djallon ou du Sud élevé jusqu'au 14° degré lat. Nord est plus trapu ; il a le poil ras, mais croisé avec le mérinos, il fournit une toison de 500 à 600 gr.

Au Kaarta et au Mandé, on élève aussi des chèvres plus trapues que la chèvre du Sahel car elles sont sédentaires.

Les chevaux diminuent en nombre et en taille. Ils deviennent communs et mous. Le cheval du Sud est un barde dégénéré par le climat. On le trouve au Sud du Kaarta, dans le Minianka, dans les régions de San et de Djenné. Le cheval du Bélédougou est un barde transformé par le climat et l'homme. Le centre d'élevage est constitué par le canton de Touba à 90 km au Nord-Est de Koulikoro.

L'âne du Minianka et dans le Sud du Soudan est petit : 0 m 90 à 1 m mais épais ; il a une robe beige avec bande dorsale et raie cruciale plus sombre.

On trouve peu de mulets, car si l'âne est méprisé, le mulet est honni.

L'élevage du porc apparaît ainsi que celui des oiseaux de basse-cour.

La poule est d'un type archaïque de petite taille et de faible poids (1 kg). Elle a peu de muscles. C'est un oiseau semi-sauvage qui ne pond qu'une centaine d'œufs par an, tous couvés. La pintade pèse environ 1 kg 200 et a une chair peu fine. Le canard musqué ou de barbarie est élevé en grosse quantité sur les bords du Sénégal et du Niger. Les canes sont d'excellentes pondeuses et couveuses. Elles pèsent 3 kg à 3 kg 500. La chair des jeunes est bonne, celle des adultes musquée. Enfin, le dindon s'élève partout mais plus rarement car il demande trop de soins. Le lapin n'est pas élevé ; il est trop sensible aux maladies locales.

La zone guinéenne ne permet plus que l'élevage du porc et des oiseaux de basse-cour. Le cheval n'y vit pas.

C) Statistiques

	Moutons Chèvres	Bovidés	Chevaux	Anes
Bamako	64.987	49.425	6.227	10.356
Ségou	234.645	161.965	10.454	12.159
Bougouni	17.360	29.197	— 5.165	1.651
			431	

Estimations approximatives des trois centres bambara.

D) Produits tirés du bétail

Viande. — Les principaux centres d'abats sont Bamako et Kayes. Une partie des disponibilités en bovins est exportée vers le Sénégal. Les sorties se font alors par le cercle de Kayes ; par la route Nema, Timbesa, Nioro, Kayes ou Nema, Nara, Yelamano, Kayes ; vers la Guinée pour ravitailler en viande les travailleurs des placers d'or de la région de Siguiri ; vers la Côte-d'Ivoire et la Gold Coast où les animaux proviennent surtout de Mopti avec la participation des cercles de Ségou, San, Niafunké. De nombreuses routes caravanières pénètrent en Côte-d'Ivoire par Odienné, Seguela, Korhogo, Bouaké, Bobo-Dioulasso.

On fabrique des conserves aux usines de Lyndiane.

Cuirs. — Les cuirs proviennent soit des abattoirs, soit de la brousse ; ils sont de qualité médiocre à cause de la mauvaise préparation — les peaux sont séchées au soleil et pliées en deux dans le sens de la longueur poil contre poil, empaquetées par 10 peaux attachées avec un fil de fer. Le tonnage annuel passant par Bamako est de 600 t environ.

Lait et dérivés. — Les vaches sont mauvaises laitières ; la majorité laitière est constituée par les zébus maures, peuls et toronkés. La fabrication du beurre est primitive ; le lait aigri est mis dans des calebasses, des bidons ou des peaux de bouc et est agité jusqu'à la prise du beurre. A Falaladji près de Kayes il y a une beurrerie-fromagerie.

Laine. — La laine est généralement utilisée sur place pour le tissage ; seule une petite partie est exportée en France. Un gros effort a été fait pour l'amélioration et l'exploitation du bétail ; il faut signaler

3: Paques FA8 Bambara

à ce sujet le Centre expérimental d'élevage du Service Zootechnique, le Centre de Sérothérapie et la Ferme école de Sotuba, près de Bamako, les bergeries de El Oualadji, Nioro, Nara, les dépôts d'étalons de Nioro, Ouahigouya, Mopti, Bandiagara, Gao, Bamako, Goundam.

III. — Commerce

Le pays bambara suit la réglementation commerciale de l'A. O. F. Il subit en particulier le régime douanier mis en vigueur le 30 novembre 1950 (*Journal officiel A. O. F.*, n° 2507) comprenant une taxe fiscale perçue sur les marchandises de toute provenance et une surtaxe douanière perçue sur chaque produit dans le cadre des conventions internationales auxquelles la France a souscrit.

Les recettes douanières 1950 sont de 131 millions de francs pour tout le Soudan. Elles nous révèlent un mouvement commercial très moyen et nettement inférieur à celui du Sénégal par exemple (3.325 millions). Ceci est dû d'une part à la situation géographique du pays, à l'état des voies de communications et d'autre part aux ressources mêmes de la contrée.

A) Commerce extérieur

a) *Voies de communication*

Il se fait par 3 voies : Dakar-Conakry-Abidjan. C'est par ces postes que le monde Bambara communique avec l'Europe et les États-Unis. C'est pourquoi la continentalité du pays demeure un redoutable obstacle pour les échanges extérieurs.

Les voies de communication demeurent très médiocres à travers ce pays démesurément étendu. Les voies navigables sont irrégulières. La navigation commerciale sur le Sénégal est possible de Saint-Louis à Kayes de juillet à octobre, jusqu'à Podor le reste de l'année ; sur le Niger, par vapeurs pendant la période de crue et par chalands le reste de l'année entre Koulikoro et Ansongo (1.400 km) entre Bamako et Kouroussa (374 km) ; sur le Bani de San à Mopti sur le Niger. En outre de très nombreuses pirogues indigènes sillonnent les voies navigables transportant des marchandises. Ces voies d'un intérêt strictement local demeurent trop longtemps impraticables pour rendre possible l'entretien d'un gros matériel. Les voies ferrées construites dans un but stratégique cherchent à relier les ports aux biefs navigables et ne présentent aucune cohésion. De plus, la voie (1 m) est fragile, unique et d'un faible débit. Les quatre lignes principales sont Dakar-Niger jusqu'à Koulikoro, 1.697 km et 128 gares ; Conakry-Niger 662 km, 40 gares, arrivant jusqu'à Kankan où le Milo est navigable ; Abidjan-Niger 834 km, et Benin-Niger 579 km. Le trafic des voyageurs et des marchandises est en progression constante et l'insuffisance des voies ferrées est compensée par le trafic routier. Tout centre secondaire peut être atteint par camion en saison sèche mais sauf dans les banlieues

la plupart des routes sont de simples pistes non construites. Les cours d'eau sont franchis par bacs, chaussées submersibles, passerelles provisoires en rondins... Le réseau routier est 80 fois moins dense qu'en France car la saison des pluies cause des ravages annuels. Son entretien est onéreux. Les ponts sont rares ; il faut noter quelques belles réalisations sur le Bagolé, le Baoulé et le Milo à Kankan. Les routes sont classées en routes inter-coloniales reliant entre eux les territoires d'A. O. F. (une de ces routes relie Bamako à l'une des trois grandes pistes transsahariennes qui vont vers l'Afrique du Nord), routes d'intérêt général et routes d'intérêt local.

Enfin, un réseau aérien tend à se développer de plus en plus. Déjà il dessert Dakar, Bamako, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Niamey, Kano ; une autre ligne assure le service Dakar, Kayes, Bamako, Bobo-Dioulasso, Abidjan. D'autres lignes de création toute récente ne sont pas encore fixées définitivement. Nous signalerons la ligne : Dakar-Bamako-Ségou-Bobo-Dioulasso-Serkédougou-Abidjan ; la ligne qui dessert : Dakar-Ségou-Mopti-Gao ; celle de : Dakar-Boké-Conakry-Kankan ; enfin en une période sèche une ligne : Dakar-Kayes-Nioro-Bamako est surtout utilisée pour le transport des viandes. Ces lignes intérieures constituent un réseau de distribution des passagers et du fret débarqués à Dakar par les longs courriers dont elles assurent la correspondance.

L'éloignement des côtes demeure un obstacle au commerce extérieur car le pays est dépourvu de force motrice. Tout le charbon doit être importé et l'équipement hydro-électrique est sommaire.

b) *Réglementation commerciale*

L'arrêté 3771-SE du 21 juillet 1949 fixe les modalités d'importation des marchandises contingentées provenant de la Métropole et des pays d'Union française ou des marchandises étrangères. Le régime des exportations est défini par l'arrêté 2233-SE du 19 avril 1950. Elles peuvent être effectuées par tout commerçant titulaire d'une patente d'exportateur. D'après Richard-Molard les compagnies commerciales financées par les capitaux français et étrangers (de plus en plus américains) conservent encore une vieille mentalité de traite qui cherche à tirer le maximum de bénéfices de la colonie sans les réinvestir dans l'équipement du pays. Des tentatives de protection des producteurs indigènes ont créé des coopératives et leur ont donné certains avantages ; malgré cela elles se sont rapidement heurtées à la concurrence des maisons commerciales européennes et ont été mises en échec.

c) *Organisation*

Points de traite et coopératives. — Le dénombrement et la classification des points de traite sont régis par un arrêté local mis en vigueur dès l'ouverture de la traite, fixée, elle, par un arrêté général. En principe, l'arrêté fixant les points de traite est établi après consultation par l'Administration des Chambres de Commerce de Bamako et de Kayes.

3: Paques FA8 Bambara

Il est formellement interdit d'acheter des produits en dehors de ces points de traite sous peine de procès-verbaux ; la confiscation des produits et la saisie de véhicules pouvant même être prononcées dans certains cas de récidive.

Rôle des points de traite. — Le rôle de ces points de traite est de rassembler les produits d'une région : le commerce choisit en général un gros village desservi par une route praticable ou une station de chemin de fer d'où l'évacuation peut se faire plus facilement. Les points de traite du point de vue administratif facilitent un contrôle à la production, un remplacement des marchés et foires supprimés par un arrêté général en 1946. Pour le commerce, il en résulterait un moindre éparpillement des centres d'achat, un besoin moins important de véhicules, sacherie, etc.

Les coopératives et les points de traite. — Depuis 1951, il existe deux coopératives africaines : l'une à Kita, dite de production, l'autre à Kayes, dite commerciale et industrielle. Elles sont constituées sous l'égide administrative par des commerçants indigènes, des notables qui pensent sous couvert de l'association échapper à l'influence des grosses maisons de commerce dont ils sont tributaires. Ces coopératives fonctionnent de façon décevante et manquent d'esprit de continuité, de technique et d'expérience. Cependant, elles bénéficient d'appuis dissimulés sous forme d'emprunts aux Fonds Communs du Crédit agricole et aux Sociétés de Prévoyance.

Ces coopératives ne sont pas tenues d'acheter les produits dans les seuls points de traite. Un village qui ne posséderait qu'un adhérent à ces organismes peut être choisi comme centre d'achat par les dirigeants des coopératives sans même qu'il leur soit nécessaire d'avoir l'accord de l'Administration.

Situation en 1950-51. — Profitant de la liberté de choisir les centres d'achats que l'Administration leur avait octroyée, les coopératives s'établirent aux environs des points de traite empêchant pour une très large part une arrivée normale des produits. Certains points de traite, Sirakoro notamment dans le cercle de Kita, virent leurs achats diminuer de 80 % parce que les acheteurs de la Coopérative étaient installés à Goro, 30 km dans l'hinterland de ce canton. Les acheteurs des maisons de commerce qui avaient consenti des crédits d'hivernage aux cultivateurs ne purent recouvrer leurs créances et s'installèrent en dehors des points de traite dans les villages « coopératifs ». Les coopératives protestèrent et l'Administration prononça des saisies de bascules, de produits, des amendes, etc., et surtout manœuvra par intimidation et par l'intermédiaire des chefs de canton et de village qui interdisaient aux populations de vendre leurs produits aux acheteurs des maisons de commerce. Le seul moyen de contrer ces agissements fut d'acheter partout où la coopérative achetait.

d) *Importations et exportations*

En dehors des arachides de bouche qui demeurent un des principaux produits d'exportation, nous pouvons signaler parmi les végé-

3: Paques FA8 Bambara

taux le coton, le caoutchouc des forêts du sud, les gommes « salabraida » et « galam ». Le bétail et ses dérivés sont trop médiocres et ne sortent guère de l'Afrique. Notons cependant l'exportation croissante des peaux de Kayes, Mopti, du Soudan et de la Guinée. En ce qui concerne les produits du sous-sol, l'essentiel des exportations est encore fourni par les antiques exploitations aurifères du Bouré et du Bambouc. Le Macenta produit une faible quantité de diamants industriels vendus à Londres. Le fer du Soudan est trop loin de la côte pour être rentable.

Le pays importe tous les objets manufacturés, les matériaux de construction, de l'outillage, du charbon, des essences minérales, l'acier en barre, des denrées alimentaires, des tissus...

B) Commerce intérieur

a) *Les routes commerciales.* — Des mouvements commerciaux plus importants s'effectuent à l'intérieur du Soudan ou avec les pays environnants par la voie du Sénégal, du Sahel, et des colonies du sud.

On importe :

Par le Sénégal. — Les fils de tissus français et anglais ; les sels de Roumanie (autrefois) et du Sud de la France ; les métaux bruts et ouvrés ; les matériaux de construction et de transports.

Par le Sahel. — Le sel en barres de la Sebka d'Idjil, le sel en vrac de Seye ; les bœufs, moutons et chèvres, chevaux, gomme.

Par le sud. — Guinée : colas, colliers de verroterie, articles de parure et de toilette. Côte-d'Ivoire : noix de colas, verroterie, articles de parure et de toilette. Gold Coast : noix de colas, pagnes et pièces de toiles anglaises, baguettes de cuivre, verroterie et colliers.

On exporte :

Par le Sénégal. — Le caoutchouc, l'or, l'ivoire, l'arachide, la gomme, la laine, le beurre de Karité, les peaux de bœufs, moutons et chèvres...

Par le Sahel. — Des grains, des étoffes indigènes de coton et de laine, du sucre, des articles de parure.

Par le sud. — Guinée : caoutchouc, ivoire, or, bestiaux, riz, mil. Côte-d'Ivoire : sel du Sahel, bestiaux, ciré, karité, tissus et couvertures indigènes en coton et en laine. Gold Coast : bétail, étoffes indigènes.

De plus, toutes les agglomérations de quelque importance avaient un grand marché périodique qui était une sorte de foire régionale, plus un petit marché journalier qui permet aux habitants de la localité de se ravitailler suivant leurs besoins.

b) *Commerce caravanier.* — En dehors de ces marchés, il se fait un commerce caravanier à grande distance pratiqué par les Haoussas et les Dioulas qui transportent leurs marchandises dans le nord avec des bêtes de somme, dans le sud à dos d'homme. Ces mouvements continuent une tradition commerciale et n'ont subi qu'une transformation législative. Avant la conquête tout homme qui en avait le désir pouvait commercer à condition de verser à son Fama les redevances d'usage. Les commerçants, afin de se protéger contre les brigands, voyageaient

en caravanes. L'usage voulait qu'avant de partir les commerçants consultent un prêtre pour savoir si leur entreprise réussirait ; après les sacrifices habituels le prêtre révélait le nom de celui qui prendrait la direction du groupe. Le chef de la caravane pouvait être même un captif mais tous lui devaient obéissance car une force divine l'habitait. A chaque État que la caravane traversait, elle versait un droit de douane à l'entrée et demandait au Fama l'autorisation de transiter. Elle lui indiquait les délais de route et dans chaque pays elle faisait les sacrifices propitiatoires. Parfois certains pays comme la région de Bougouni interdisaient les sacrifices sanglants de crainte d'attirer sur eux des forces néfastes. Les caravaniers alors lâchaient en cachette un animal la nuit.

c) *Régime du commerce.* — Tout pouvait se vendre hormis l'or qui était la propriété du Fama. Personne ne devait posséder de l'or. Si les orpailleurs du Bouré pouvaient vendre l'or extrait des mines, lorsque les acheteurs entraient en pays Bambara, ils devaient le présenter au Fama. Si celui-ci ne voulait pas l'acheter, il autorisait quelques personnes riches et solidement installées dans le pays, c'est-à-dire ne risquant pas de s'expatrier, à acheter l'or. Mais à leur tour, elles ne pouvaient en aucun cas le revendre à aucune personne en dehors du Fama. En dehors de certains sacrifices et de la fabrication des bijoux pour les femmes du Fama, l'or servait à racheter les captifs ou à négocier des alliances royales.

Le prix des denrées était fixé par entente entre acheteur et vendeur, sauf les tissus qui avaient un prix fixe, 100 cauris la coudée dans la région de Bamako ; en effet, le coton récolté dans les champs de le communauté était tissé par les captifs de case qui n'étaient pas payés.

Les prêts se faisaient sans intérêt. L'intérêt « korko » est encore interdit aujourd'hui. Les prêts se faisaient sur la garantie du bras. Le débiteur qui ne pouvait s'acquitter de sa dette le jour venu, si son chef de famille refusait de payer pour lui, était saisi par le Fama et mis en gage jusqu'au jour où il avait remboursé sa dette.

A côté des mesures françaises, les indigènes utilisent pour leur commerce leurs mesures de longueur : coudée, empan, pied, brasse, pas, le diare et le kala... ; leurs mesures de capacité : le sawel ou mouré, le mud ; leurs poids : le moutkhal, le catal, le grand et le petit karoni, le wakie, le grain de tali, de tomi, de bagana, de gelen. Le coton se pèse avec des balances grossières dont le fléau est fait d'un bâton et les plateaux de grandes calebasses suspendues par des ficelles. On pèse avec des pierres (kulu) de 800 à 1.200 gr. Enfin les Bambara utilisent presque uniquement la monnaie française : 1 fr métropolitain = 0,50 fr C. F. A. Pourtant l'usage des cauris est encore fréquent.

d) *Banques.* — Il existe en A. O. F. une banque d'émission : la Banque d'A. O. F. et des banques privées dont le nombre a augmenté au cours des dernières années.

La Banque d'A. O. F. qui a une succursale à Bamako effectue les opérations suivantes :

1) Escompte les billets à ordre ou effets de place à deux ou plusieurs signatures à échéance de cent quatre-vingts jours au plus ;
2) Crée, négocie ou achète des traites ;
3) Escompte des obligations négociables et non négociables garanties par des warrants, ou récépissés de marchandises, par des cessions de récoltes pendantes, par des connaissements, par des nantissements de valeurs, par des dépôts de lingots et de monnaies de matières d'or et d'argent.
4) Participe aux emprunts d'État ou des Colonies sans que le montant puisse, sauf autorisation spéciale, dépasser la moitié des réserves.
5) Participe à la création d'entreprises financières, commerciales, agricoles, intéressant le pays sans que le montant de ces participations puisse dépasser un quart de ses réserves.

Les banques privées sont :

La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie avec une succursale à Bamako, et une autre à Kayes.

La Banque Commerciale Africaine avec une succursale à Bamako.

Ce sont des banques de dépôts, mais la deuxième est aussi une banque d'affaires.

[p.44]

CHAPITRE V

HISTOIRE ET TRADITIONS D'ORIGINE

I. — Préhistoire

Les Bambara ont des notions assez précises sur leur préhistoire et leur protohistoire, sur l'histoire de leurs ancêtres et l'évolution de leurs techniques. Leur tradition les fait venir du Mandé, pays dont l'emplacement demeure incertain pour plusieurs auteurs (1) et fait même dire à Monteil (2) « ... en fait il n'y a pas de pays s'appelant Mandé et il n'y en a jamais eu. Tout chef place sa capitale où bon lui semble ».

Parmi ces capitales il y a eu : Kangaba, Miami, Tabou, D.kala, Kounfangué... Pour les Bambara, le Mandé est le centre d'où sont issues les 48 populations soudanaises qui ont rayonné suivant un mouvement défini (3) pour se répandre sur le territoire compris entre la côte atlantique, le Sénégal, le Niger et jusqu'au Dahomey (4).

Le souvenir de cette expansion est témoigné encore aujourd'hui par le culte septennal que portent tous les peuples au sanctuaire de Kangaba : le Mandé blow (le vestibule du Mandé) sous la direction de personnalités de race pure appartenant à la famille Kéita (5). D'autres traditions connaissent deux centres d'expansion : l'un au sud de Kangaba à Balanzan, l'autre dans le cercle de Nioro au sud de Goumbou : Waghadou. Des cultes septennaux intertribaux commémorent cet événement.

De notre point de vue historique nous savons peu de choses sur l'origine des Bambara.

Des gisements préhistoriques encore mal datés trouvés dans la vallée du Sénégal et du Niger nous révèlent l'ancienneté de l'habitat sur ces territoires. Franz de Zeltner (6) a récolté des objets de pierre taillée dans la vallée du Sénégal sur une longueur de 200 km entre Bafoulabé et le confluent de la Falémé. Le bassin de Kolimbiné présente aussi de nombreux gisements. Zeltner et Waterlot ont trouvé des pierres taillées jusqu'à Nioro, à 250 km de Kayes : c'est la station la

(1) J. VIDAL, *Au sujet de l'emplacement du Mali ou Melli ; le véritable emplacement du Mali.*
(2) MONTEIL, *Les Bambara du Ségou et du Kaarta.*
(3) S. DE GANAY, *Notes sur la théodicée bambara.*
(4) ZAHAN, *Aperçu sur la théogonie dogon.*
(5) G. DIETERLEN, *Essai sur la religion bambara.*
(6) Fr. ZELTNER, *Quelques gisements préhistoriques de la vallée du Sénégal.*

plus septentrionale. L'outillage décrit par R. Vaufrey (1) est en schiste taillé et en labradorite ; il est constitué par des haches polies ou non, des disques, des racloirs, grattoirs, polissoirs, etc. R. Furon précise que les gisements du Kaarta ont fourni une industrie moustérienne jaspoïde dans les limons supérieurs d'une terrasse du Baoulé, de l'outillage néolithique de type nigritien au-dessus des limons, enfin à Guétéla de nombreux tumuli de 2 à 3 mètres recouverts de débris de poterie. Aux environs de Bamako, Waterlot a recueilli à la surface du sol une industrie para-tumbienne de schiste et de dolérite comprenant entre autres des haches incomplètement polies, des microlithes de quartz et tout un matériel agricole.

Des grottes peintes ont été décrites par Zeltner. L'une près de Bamako, représente des hommes et des chevaux (les Bambara désignent ces grottes sous le nom de kouloubléma). Quatre autres aux environs de Kita présentent des figurations d'hommes, d'animaux et de signes alphabétiformes (les Malinké les nomment : Sebe = écriture et les attribuent aux Niamara, géants qui furent les premiers hommes), ainsi que des peintures de mains en négatif. Enfin la grotte de Boudoufo, contient des dessins géométriques. Les représentations conventionnelles d'hommes et d'animaux rappellent les gravures rupestres du Sahara et de l'Égypte.

II. — Histoire

A) Origines du peuple bambara

D'où vient le peuple bambara historique, c'est-à-dire celui qui s'est installé sur les rives du Niger pour former les royaumes de Ségou, du Bélédougou, du Kaarta, qui nous sont plus ou moins connus par quelques chroniques arabes (Tarikh-es-Soudân, 1665, Tarikh-el-Fettach, 1670, chroniques de Néma et de Oualata, traduites en 1927) ou par quelques récits d'explorateurs (Mungo Park, Raffenel, etc.) ?

D'après une tradition recueillie par Delafosse, les Bambara viendraient du Toron, province orientale du Ouassoulou, située dans la colonie actuelle de Côte-d'Ivoire, sur la route d'Odienné à Sikasso. Tauxier a montré que cette tradition confondait deux événements assez éloignés dans le temps :

1) La lente descente dans le sens S.-E. vers N.-W. des masses bambara venues sans doute de la région de Bougouni-Sikasso (où elles sont encore très nombreuses) jusque sur le Niger qu'elles atteignent sans doute vers le XIIe siècle.

2) Une invasion des Peuls du Macina, qui au XVIIe siècle, s'imposent à la masse bambara et l'organisent en royaume dans la région de Ségou avant de traverser le Niger et d'avancer dans le sens E.-W. Ces Peuls seraient originaires d'une ville nommée Torone, d'où la possible méprise de Delafosse.

Naturellement aucune de ces régions n'était déserte avant l'arrivée

(1) R. Vaufrey, *Le Néolithique para-tumbien : une civilisation agricole primitive du Soudan.*

des Bambara. Les premiers habitants de Ségou furent des pêcheurs Bozo venus du nord (VIIe s.). En même temps que les infiltrations bambara venues du S.-E. se produisirent, venant du nord, quelques invasions de Soninké qui, plus riches et plus évolués, organisèrent en chefferies les frustes agriculteurs bambara. Après une courte domination soso (XIIe s.), l'empire du Mali s'étendit sur la haute vallée du Niger ; il est probable que quand il perdit son dynamisme, la région occupée par les Bambara mêlés à des Mandingues, des Sénoufo et des Bobo, acquit une certaine autonomie (XVIIe s.).

B) Constitution des royaumes bambara

Au commencement du XVIIe siècle, l'invasion peul fait entrer les Bambara dans l'histoire.

Cette histoire d'ailleurs commence par une légende : deux frères Baramangolo et Niangolo, venus de Torone, à une lune à l'est de Ségou, réussirent à passer le Niger sur le dos du poisson m'polio *(Heterobrancus)*, ce qui leur valut le surnom de Kouloubali (sans pirogue). Baramangolo, qui était bon, obtint l'héritage du roi de Ségou ; Niangolo qui était méchant (il avait tué le poisson M'Polio), ne put rester dans ce pays pacifique et alla guerroyer plus à l'ouest contre les gens du Mali.

Les traditions locales confirment cette légende : à la faveur de l'anarchie soudanaise du XVIIe siècle causée par la chute de l'empire Songhaï (1591), des mouvements de population amenèrent des cavaliers peuls en contact avec les avant-gardes bambara dans la région de Dienné. Les Peuls imposèrent leur suzeraineté, organisèrent les Bambara anarchiques et les emmenèrent à la conquête des régions de Ségou et de Baïko à population surtout soninké (les traditions laissent entendre que cette conquête put être une pénétration à peu près pacifique).

Deux petits royaumes s'établirent donc : sur la rive droite à Ségou, celui du légendaire Baramangolo, sur la rive gauche à Sounsana (près de Mourdia) celui de Niangolo. La fusion s'étant faite avec les Soninké, le successeur de Baramangolo, Kaladian Koulibali (1652-1682) put disposer de forces imposantes ; il se libéra de l'autorité nominale des caïds marocains de Diénné ; peut-être même a-t-il conduit une attaque victorieuse contre Tombouctou. L'étoile bambara de Ségou pâlit un peu sous ses successeurs Danfassari (1682-1697) et Souma. Mais en 1712, Souma cède le trône à celui qui va devenir le grand chef de guerre, le tigui-ton Mamari Koulibali.

De son côté le méchant Niangolo ne s'était pas révélé un mauvais politique. Il maria son fils Soussa à une Kéita, ce qui anoblit sa famille en lui donnant des droits sur l'ancien empire du Mali. Leur fils Massa est un monarque aimable et adroit, qui amasse des ressources en hommes et en argent. Son successeur Bénéfali (1710-1745), les utilise au mieux, mais sa puissance croissante donne ombrage à son cousin de Ségou. Bénéfali aura la sagesse d'éviter le conflit, mais son frère Foulakoro, qui prend le trône en 1745 sera moins bien inspiré et se fera écraser en 1754 par Mamari Koulibali.

C) Mamari Koulibali

C'est le véritable créateur du royaume de Ségou, une de ces personnalités puissantes qui traversent de temps en temps l'anarchie noire, telles qu'un Soundiata ou un Sonni Ali. Il représente le moment maximum de l'expansion du conglomérat peul-bambara, qui s'est formé au XVIIe siècle, par le métissage entre la masse bambara et la féodalité peul venue de l'est.

Mamari Koulibali est essentiellement un chef de guerre et les grands événements de son règne sont des événements militaires : il subjugue les chefs locaux, il repousse avec l'aide des Peuls l'assaut lancé contre Ségou par le puissant roi de Kong (1725), il libère le pays de la suzeraineté des Soninké Boaré et prend leur capitale Kirango (1740) ; enfin, sollicité par les Soninké de Mourdia, il détruit Sounsana, capitale du royaume frère des descendants de Niangolo, il tue leur chef Foulakoro (1754) et unifie tous les Bambara de la vallée du Niger. Ayant constitué une redoutable armée qu'il dote même d'une flottille et d'un corps d'ingénieurs, il peut imposer sa souveraineté au royaume peul du Macina et peut-être même menacer Tombouctou. C'est au cours de son règne que l'on voit évoluer très sérieusement la structure de la société bambara.

D) Réformes de Mamari Koulibali

C'est en tenant compte de la place des esclaves dans l'armée que Mamari Koulibali va bouleverser la société ancestrale (voir l'organisation sociale traditionnelle).

Il s'arrangea d'abord pour soustraire le plus d'hommes, libres ou esclaves, à leur communauté familiale, afin d'en faire des Ton-dyon (esclaves de la ton). Pour cela il utilisa les moyens suivants : lorsqu'un criminel était condamné à une amende, Mamari la payait ; s'il était condamné à mort, il le graciait ; lorsqu'un de ses sujets ne pouvait payer l'impôt, il le libérait de sa dette à condition que l'homme mît ou lui-même ou un de ses fils à la disposition du souverain. Dans tous les cas l'homme amnistié mais privé de sa liberté personnelle devenait la chose de l'empereur.

Mamari voulut ensuite s'assurer de la fidélité personnelle de ses Ton-dyon en les associant à des cultes qui lui appartenaient. Ainsi l'ancienne ton se transformait-elle en une confrérie dont Mamari était à la fois le chef politique et religieux. C'est ainsi qu'il put remplacer l'anarchie politique et l'équilibre social de l'ancien régime bambara, par une organisation nouvelle, despotique, militairement très efficace lorsqu'elle n'échappe pas à l'autorité du chef, mais parfois aussi fort dangereuse pour la stabilité du pays, comme il apparut bientôt.

E) Les successeurs de Mamari

Le fils de Mamari, Denkoro (1755-1757) allait être la première victime de cette armée toute puissante. Excédés de ses cruautés, les chefs militaires l'assassinèrent et le remplacèrent par son frère Ali. Celui-ci,

musulman, voulut propager l'Islam, interdire l'usage des boissons fermentées et le culte des génies. Les chefs des Ton-dyon massacrèrent alors Ali et toute la famille des Koulibali, à l'exception de deux filles qui furent sauvées par l'un d'entre eux, N'Golo Diara. Différents chefs se disputèrent alors le pouvoir : Ton-Mansa, puis Kaniouba-Niouma, puis Kafa-Diougou qui régnèrent peu de temps avant de mourir de mort violente. Enfin N'Golo Diara, descendant d'une grande famille qui était devenue esclave de Mamari et qui, nous l'avons vu, avait sauvé ses filles puis épousé l'une d'elles, rétablit l'ordre, transporta la capitale à Ségou-Sikoro et reprit l'œuvre du grand Tigiton.

Au cours de son long règne (1766-1790) N'Golo sut se faire respecter et aimer de ses sujets et s'imposer au dehors ; il assit son autorité sur le Macina, la région de Sokolo, Dienné et Tombouctou ; il ne fut malheureux que contre les Mossi du Yatenga.

Cependant la branche aînée des Koulibali, écrasée par Mamari en 1754 et chassée du Bélédougou, s'était relevée. Si les successeurs du malheureux Foulakoro, Sey Bamana, Deni Babo, n'avaient guère été que des chefs de pillards écumant le Kaarta, le Bélédougou et le Khasso, Sira Bo établit un royaume stable dont la capitale était Guémou. Son successeur Dessé Koulibali (1788-1799) se crut même assez fort pour imposer sa suzeraineté aux Bambara de Ségou.

L'occasion semblait favorable. A la mort du grand N'Golo-Diara, deux de ses fils se disputèrent le pouvoir. Dessé eut la malchance de soutenir celui qui allait être vaincu. Le vainqueur, Mansong (1792-1808) vint aussitôt châtier le Kaarta et détruisit Guémou, mais il ne put se maintenir dans le pays.

Dès lors l'évolution des deux royaumes est à peu près parallèle : quand les gens de Ségou sont occupés à l'est contre le Macina, les gens du Kaarta en profitent pour pousser à l'ouest leurs razzias contre les Diawara et les Khassonké. Quand les choses vont mal dans le Macina, les gens de Ségou se vengent en razziant le territoire des Massassi du Kaarta qui, plus faibles, doivent abandonner alors leurs visées expansionnistes. Du reste, des heures sombres s'annoncent pour les Bambara. A l'est Ahmadou Bari a fondé dans le Macina un puissant royaume peul (1810) et son petit-fils Hamadou-Hamadou presse de plus en plus le royaume de Ségou. A l'ouest le grand roi Massassi Bodian Moriba (1815-1832) a par ses coups répétés, épuisé les forces des Diawara et des Khassonké. Ce faisant, il règne sur Nioro, mais il supprime en même temps ceux qui auraient pu l'aider à résister à la poussée musulmane des Toucouleurs.

F) L'invasion toucouleur et la fin des royaumes bambara

En 1854 El Hadj Omar, conduisant ses « Talibés » animés d'un farouche esprit de prosélytisme, occupe Nioro et le Kaarta et tente d'imposer l'Islam à la population bambara. Celle-ci résiste, soutenue par ses frères de race de Ségou qui ont oublié trop tard les anciennes querelles. El Hadj Omar, vaincu par les Français devant Médine,

abandonne son rêve de poussée vers l'ouest et cherche une compensation du côté de Ségou.

Les Bambara firent taire alors leurs ressentiments et s'unirent aux Peuls du Macina également menacés par l'expansion toucouleur. Mais ils avaient affaire à trop forte partie. Tata, fils du roi Ali Diara, résista pendant cinq jours aux obusiers d'El Hadj Omar à Oltala sur le Niger (1861) puis il succomba. Hamadou-Hamadou qui était venu à son secours fut battu à Sansanding. Ségou ouvrit ses portes : Ali Diara fut mis aux fers. Son frère Kégué-Mari continua la lutte contre Ahmadou, fils d'El Hadj Omar, jusqu'au 6 avril 1890, jour où les troupes françaises du lieutenant-colonel Archinard délivrèrent Ségou de la cruelle occupation musulmane.

Les Bambara n'acceptèrent pas longtemps la tutelle française. Pour mettre fin à leurs complots, le résident français, capitaine Underberg, dut faire exécuter le roi Mari Diara, ce qui entraina quelques révoltes locales surtout dans la région sénoufo. Mais le nouveau Fama, Bodian, appuyé par les Français, sut rapidement rétablir la paix. Du reste la destruction du royaume toucouleur du Macina par le colonel Archinard priva les rebelles bambara de toute possibilité d'appui extérieur. Le royaume de Ségou fut définitivement pacifié en 1893.

[p. 50]

CHAPITRE VI

ORGANISATION SOCIALE

I. — Structure traditionnelle de la société bambara

A) ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE

L'organisation sociale traditionnelle bambara est entièrement liée à l'organisation religieuse ; de plus elle commande toute l'organisation économique, de sorte que nous ne pouvons étudier celle-ci de façon indépendante.

En fait nous savons encore peu de chose sur l'organisation sociale bambara. De bons documents nous ont été apportés par Monteil (1) Aubert et Ortoli (2), Delafosse (3), Labouret (4), etc., mais ils demeurent très fragmentaires et incomplets. De plus cette société a été totalement bouleversée par la conquête française, soit par des mesures radicales telles que la suppression de l'esclavage, soit par une évolution naturelle au contact de sociétés européennes ; cependant elle conserve des structures traditionnelles vivaces, malgré l'effort d'adaptation aux formules européennes.

La société semble avoir oscillé entre le stade de l'anarchie familiale et celui du clan, suivant un mouvement alterné de groupement, de dissociation et de regroupement.

1) *La famille*

A propos des Soudanais, Delafosse a déjà fait la distinction entre « la famille réduite » et la « famille globale ». La famille réduite se compose des géniteurs et des enfants qui habitent la « case ». Isolément elle ne représente aucune unité sociale. La véritable cellule sociale est la famille globale ; c'est la grande famille indivise groupant un ensemble de familles réduites dont les chefs se reconnaissent un ancêtre commun. Ce groupement composé en principes d'agnats est la *ba-denya*, qui vit rassemblée dans des cases entourées d'une clôture : *gwa* ou *so*. Cette

(1) MONTEIL, *Les Bambara du Ségou et du Kaarta.*
(2) AUBERT et ORTOLI, *Coutumier juridique de l'A. O. F.*
(3) DELAFOSSE, *Haut-Sénégal et Niger.*
(4) LABOURET, *Les Mandingues et leur langue.*

clôture appuie ses deux extrémités sur un *blõ* (vestibule) où se trouve l'autel des ancêtres.

Selon Labouret, les Bambara distinguent trois catégories de liens familiaux : en ligne paternelle, en ligne maternelle et la parenté par alliance. L'enfant prend le *dyamu* (nom honorable) du groupe de son père, mais les termes appliqués aux ascendants et aux descendants sont identiques à ceux de la ligne maternelle.

« ... La parenté recouvre les générations suivantes :

fu... fuy... foy... fo-si = rien ;
lolo-mina... lolo-sama... lolo-ma-sama : qui prend ou tire les oreilles (une croyance veut que si l'arrière petit-fils tire l'oreille de son aïeul, celui-ci devient sourd) ;
mo-kɔ (1) = grand-père ; *mo-muso* = grand-mère ;
fa = père ;
dẽ = fils, fille ;
modẽ = petit-fils, petite-fille ;
lolo-mina, etc., comme le n° 2 ;
fu... fuy..., comme le n° 1.

a) *En ligne paternelle :*

fa = père
ba, ma, na = les femmes du père
binã, baba-ndi ;
benoro = frère du père ; *ba* + le nom = femmes des frères du père
nlene ; *bingi-musu* = sœur du père

o ou *ben-kɔ* = mari de la sœur du père ; *ben-kɔ* est un terme de politesse
kɔrɔ = frère aîné, fils des frères du père plus âgé que celui qui parle

kalame = enfant de la sœur du père
mokɔ = père du père
mo-muso = mère du père

dẽ, de, di = = fils, fille
dẽ = fils, fille
dẽ = fils, fille

dẽ = fils, fille
dẽ ; bingilingo = fils, fille, neveu, nièce.

le nom
doro, frère cadet, fils des frères du père moins âgé que celui qui parle
kalame = enfant du frère de la mère
mo-dẽ, ou le nom = fils du fils
mo-dẽ ou le nom = fils du fils

Nlene = sœur du père, (terme dérivé d'une racine ta qui a donné aussi tana, tene, interdiction). La tante maternelle est la femme interdite de cette génération. De même les femmes du père et celles qu'elles considèrent comme des sœurs. Cette parente jouit d'une grande influence dans la famille ; sa malédiction est redoutée. Les enfants de la ntenemuso se nomment *kalame* et ils disent kalame aux enfants du frère de leur mère. Les kalame-w s'insultent et se plaisantent lorsqu'ils se rencontrent. Les mariages entre eux sont tantôt permis, tantôt défendus.

(1) ɔ = à de mère.

b) *En ligne maternelle :*

ba ; *ma* ; *na* = mère	*dĕ* = fils, fille
ben-nkɔ } frère de la mère *bele-nkɔ* } *bari-nkɔ* }	*be-ni* ; *bare-ndi* = fils de la sœur
ba + le nom = femme du frère de la mère	*dĕ* = fils, fille
ba-ko ..... } (après la mère) sœur de la mère *ba* + nom .... } *ba-ni-t'ɔ-ni* .... }	*dĕ* = fils, fille
o ou *fa* = mari de la sœur de la mère	*o* ou *de* = fils de la sœur de la femme
kɔrɔ = enfant du frère ou de la sœur de la mère, s'il est plus âgé que celui qui parle	*doṙo* = enfant du frère ou de la sœur de la mère, s'il est moins âgé que celui qui parle
de = enfant du kɔrɔ ou du doto	*kɔrɔ* ou *doṙo* du frère
mo-kɔ = père de la mère	*o* ou *dĕ* = fils de la fille
mo-muso = mère de la mère	*o* ou *dĕ* = fils de la fille. » (1).

L'oncle maternel joue un rôle très important ; il doit marier son be-ni. Il lui doit une femme prise parmi les filles d'un de ses frères. En échange le be-ni doit des prestations de travail.

La sœur de la mère est à peine une parente.

Il existe une rivalité de sexe entre grand-père et petit-fils ; grand-mère et petite-fille ; c'est pourquoi ils se défient et s'insultent lorsqu'ils se rencontrent. Lorsque les grands-parents meurent, les petits-enfants ont les mêmes privilèges que les sénanku. (L'usage veut aussi que les grands-pères et leurs petits-fils prennent leurs repas ensemble, alors que les fils mangent à part).

c) *Par alliance.* — T' ɛ, K' ɛ, K ɛ = nom du mari par rapport à muso (muso, nom de l'épouse).

Bira nk' ɛ = beau-père, gendre, beau-frère et tous les parents masculins du mari ou de la femme, par rapport à *bira-muso* = belle-mère, bru, belle-sœur et toutes les parentes du sexe féminin du mari ou de la femme.

Lorsqu'un homme meurt, ses femmes reviennent à son frère cadet et à la mort de sa femme, un homme peut épouser la sœur cadette de celle-ci...

L'ensemble de cette famille à filiation patrilinéaire et patrilocale a dû se greffer sur un ancien système matrilinéaire (voir le chapitre sur l'héritage et la position de la femme), il unit le système d'exogamie clanique et d'endogamie : deux couples de frère et sœur se marient entre eux ; les fils doivent prendre femme dans la famille de leur mère, le mariage se fait entre cousins croisés ; les enfants n'appartiennent jamais à la catégorie de leurs parents, tandis que les petits-enfants et les grands parents sont toujours de la même catégorie.

(1) LABOURET, *Les Mandingues et leur langue.*

Nous verrons qu'à côté de ce système matrimonial par échange de femmes existe un système par compensations versées au *fa* de la jeune fille.

L'importance de la famille indivise est variable, mais elle peut comprendre plus de 80 personnes. Labouret (1) nous donne l'exemple de la composition du blô de Ngolo Traoré à Mpiéla subdivision de Kolokani :

	H	F	E
1) Ménage de Ngolo	1	8	15
2) — Samba frère de Ngolo	1	2	4
3) — Dotné fils de Samba	1	2	3
4) — Donkoro, fils de Bakoro décédé	1	3	1
5) — Fabugal, fils de Ngolo	1	2	4
6) Quartier des célibataires mâles, tous fils de Ngolo et Samba	5		
	10	17	19
	46		

Le fa. — L'ensemble de cette famille obéit à un même chef : le *fa*. Le *fa* est désigné par un conseil des vieillards lorsqu'il remplit les conditions suivantes : d'abord ne pas refuser la *faya* et être un membre de la communauté, c'est-à-dire vivre effectivement au sein de la communauté ; ensuite n'avoir jamais été esclave et ne pas s'être établi à l'étranger sans espoir de retour. Il doit en outre être enfant légitime, c'est-à-dire né du mariage et premier né. En principe la *faya* passe du frère aîné au frère cadet (au sens classificatoire du terme). Ainsi le *fa* est toujours le membre de chaque génération le plus proche de l'ancêtre. Enfin, il doit être apte, c'est-à-dire sain, actif et bon administrateur. Souvent, un *fa* désigne son successeur avant sa mort. Celui-ci ne peut prendre le pouvoir que quarante jours après la mort du dernier *fa*, après avoir été reconnu chef de famille par l'ensemble des vieillards. A partir de ce moment, il demeure en fonction quoi qu'il arrive.

Le *fa* a la charge et la responsabilité morale et physique de toute la communauté ; il dirige et protège tous les membres de la famille. Ceux-ci ne peuvent échapper à son autorité qu'en quittant définitivement le village : ils sont alors considérés comme membres morts. (Sont hors de la communauté les descendants du fa par les filles : ils appartiennent aux communautés patriarcales de leurs pères respectifs).

Le *fa*, chef de famille vit sous la dépendance administrative du chef de village.

2) *De la famille à la communauté*

La véritable unité sociale est la communauté. Des liens de parenté ou d'alliance unissent des groupements sans unité de race ou d'ethnie.

a) *Organisation patriarcale de la « ton ».* — Tous les chefs de famille obéissent à un chef de village ; c'est à celui-ci que revient l'organisation de la communauté territoriale et le soin de rendre la justice lorsqu'un différent surgit entre communautaires de *faya* différentes. Le chef du village est généralement le maître de la terre : *dugu-kolo-tigi* ; parfois

(1) *Op. cit.*

celui-ci cède ses droits à un chef administratif du village plus jeune que lui, mais sur le plan religieux il demeure tout puissant et chaque année il reçoit des cadeaux des différents chefs de famille pour les besoins du culte général ; c'est encore lui qui donne les ordres en ce qui concerne les fêtes locales et les initiations.

En effet à l'origine le sol appartient aux génies et le chef successeur du fondateur du village est le seul qui puisse établir un contact avec le chef des génies et traiter avec lui. Il est l'administrateur terrestre du génie ; il assure son culte, l'exploitation du sol et l'organisation de la communauté territoriale.

Le premier chef de la terre a été le premier occupant ; les chefs successifs sont ses héritiers suivant l'ordre successoral. Pour fonder un nouveau village, un chef choisit l'emplacement du territoire non encore occupé, généralement à un nœud de routes, à proximité d'un point d'eau, près d'un baobab, d'un doubalé ou de tout autre arbre sacré. Il offre des sacrifices aux génies et reçoit en échange de ceux-ci l'autorisation de s'installer. Son groupement prospère, des familles moins bien partagées veulent s'établir sur cette terre propice, elles en demandent l'autorisation au chef. Cependant, comme le fait remarquer Monteil (1) : « ... Le *fa* d'une communauté familiale ne relève strictement du patriarche que si, se rattachant à lui par les mâles, il détient quelques biens de la patriarchie ou prétend se réserver des droits dans cette patriarchie. Au cas contraire, le *fa* familial se conduit comme un étranger envers la patriarchie et celle-ci ne peut que le traiter en conséquence... » Toute communauté familiale devient patriarcale à la mort du chef de famille lorsque celui-ci demeure sans héritiers (voir le chapitre sur l'héritage) ; elle groupe alors autour d'elle les communautés familiales enfermant elles-mêmes des communautés consanguines et utérines. Lorsque la patriarchie est ancienne, un nombre considérable de personnes vivent sous son égide. Toutes se reconnaissent des *dyamu* et des interdits (voir plus loin) communs.

Quand l'agglomération devient trop peuplée, un fa essaime et fonde un autre village. Par la suite les gens des contrées voisines peuvent solliciter le patronage du premier village, en participant à ses djo (2) et en sacrifiant à ses génies protecteurs. L'assemblée de tous ces villages forme un *kafo* ou *kafu* (canton), qui comprend la première famille installée, ses plus anciens voisins, les habitants des autres villages, enfin les étrangers. Tous ces gens se reconnaissent des intérêts communs et les villages d'un même canton envoyaient des représentants à l'assemblée qui se tenait à la résidence du chef. Ainsi la grande famille grandit en patriarchie pour former le *dugu* (village) et s'épanouit en *kafu*. Parfois à la suite de fragmentations, certains communautaires adoptent un dyamu spécial et d'autres interdits ; le nouveau dyamu s'adjoint à l'ancien et peu à peu le supplée. Les principes caractéristiques de la communauté mère subsistent auxquels s'ajoutent

(1) Monteil, *Les Bambara du Ségou et du Kaarta.*
(2) Voir le chapitre sur la religion.

quelques traits nouveaux, mais jamais la parenté entre les deux ne s'éteint. Inversement, les Indigènes même de race différente portant le même *dyamu* sont considérés comme parents entre eux, ce qui implique de leur part le respect des traditions ancestrales vis-à-vis du culte, la pratique de l'entraide mutuelle, le respect de l'autorité du fa qui doit protéger tous ses parents si loin qu'en remonte le lignage, la fidélité à tous les pactes intervenus entre communautés. Enfin entre les individus de race différente, certains dyamu, bien que dissemblables, sont tenus pour équivalents et peuvent s'interchanger.

b) *Alliances.* — L'unité d'une communauté est non seulement fondée sur des intérêts communs dont nous analyserons plus loin l'organisation, mais aussi sur tout un système d'alliances.

Monteil distingue quatre modes d'alliance : le culte commun, (voir le chapitre sur la religion), le mariage, le *tné*, et le serment.

Le mariage : est le mode d'alliance le plus usité. Quant un Bambara recherche une alliance avec une famille, il donne sa fille en mariage à l'un des membres de cette famille, après l'avoir dotée largement. Des indications intéressantes nous sont données à ce sujet par Monteil (1). L'alliance entre deux familles est encore renforcée lorsque s'établit entre les deux la coutume d'échanger les femmes. C'est ainsi que la famille soninké des Niakaté s'est alliée aux Koulibali de Ségou, a fondé Bamako et transformé son nom en Niaré en devenant Bambara.

Le tné : est l'interdit concernant un animal ou n'importe quel objet. La base de cette alliance est le serment du fa de ne tuer, ni consommer l'interdit. Toutes les générations issues de cet ancêtre devront le respecter *ad infinitum*.

C'est ainsi que les Keita ont pour tné l'hippopotame ; les Traoré les Dambélé, les Warata, la panthère ; les Samaké, l'éléphant ; les Koubilali de Ségou, l'hippopotame, ceux de l'Issa-ber, le m'polio, les autres la courtilière (n'gere) et la souris rayée (n'kelika) ; les Niaré, les Sisé, les Silla, les Doukouré, les Daramé, le python, etc.

Le serment : il scelle un pacte de fraternisation *dyonge*. Chaque contractant extrait de son avant-bras quelques gouttes de sang qui est mélangé à du lait de chèvre. En jurant sur les ancêtres il énonce les conditions de l'alliance et absorbe une partie du breuvage. Cette alliance engage les contractants et tous leurs descendants *ad infinitum*, elle entraîne l'interdiction ou au contraire la recommandation d'épouser les femmes de la communauté de l'autre et la solidarité entre les deux communautés qui se doivent assistance mutuelle. Parmi cette alliance se place l'alliance cathartique nommée *sénankuya*, qui, outre les obligations précédentes, règle le système des purifications.

La sénankuya : unit des groupes déterminés portant des noms différents à l'intérieur d'un même village, mais elle peut aussi avoir un caractère intertribal, ex. : Manding-Peul. Humblot a observé à Kankan les alliances suivantes : Kéita-Fofana ; Kondé-Traoré ; Kéita-Bérété-

(1) Monteil, *Les Bambara du Ségou et du Kaarta. Les Empires du Mali.*

Sérigou-Sissé ; Kala-Kéita-Kouyaté ; Kourouma-Koma ; Kourouma-Dabo ; Kourouba-Konaté-Kamara-Bagayoko ; Konaté-Dougoumoko ; Konaté-Sidibé. Ce système d'alliance où les deux alliés sont égaux et complémentaires règle le mécanisme des purifications, notamment par l'insulte, et les devoirs d'assistance réciproque (1). Autrefois, lorsqu'un *sénanku* était réduit en esclavage, son allié devait s'efforcer de le racheter. Un *sénanku* sert souvent d'intermédiaire pour les demandes en mariage, les revendications de terrain, les réclamations de créances à payer. Il est récompensé par des cadeaux. Il a le pouvoir d'arrêter les querelles et de s'opposer aux actes de colère et de violence de celui dont il est *sénanku* quel que soit son rang et quelle que soit l'importance des décisions qu'il allait prendre. Le *sénanku* d'un Fama pouvait l'empêcher de déclarer une guerre ou de faire mettre à mort un de ses sujets. Par ailleurs il a des privilèges restreints sur les biens de son allié. (Il peut prendre des objets sans importance, de la nourriture et même des sommes d'argent). Enfin, il recrute la main-d'œuvre dont celui-ci peut avoir besoin.

c) *Classes d'âge.* — Mais si ces différents liens exercent une importance capitale sur la vie politique, sociale et religieuse de la communauté, ils sont généralement trop larges et trop lâches, pour permettre l'organisation d'une communauté de travail. En effet, nous avons vu comment un village important pouvait être formé de communautés relativement indépendantes les unes des autres, malgré l'autorité du *fa* de la communauté fondatrice ; à l'échelle du canton, l'étendue géographique ne permet pas au Fama d'intervenir personnellement dans l'organisation d'une communauté de travail. Celle-ci se fonde essentiellement sur le système de relations des classes d'âges.

Depuis l'enfance, jusqu'à la circoncision pour les garçons, jusqu'à l'excision pour les filles, le jeune Bambara appartient à une société hiérarchisée qui le prépare à cette cérémonie et lui donne une éducation qui complète celle qu'il reçoit dans sa famille. Au sein de cette association, tous les enfants sont divisés en classes d'âge : les garçons jusqu'à six ans sont *bilakoro-dogomani* (*bila* = caleçon), de 6 à 10 ans *bilakoro-dogoma*, de 10 à 15 ans environ, *bilakoro-koroba*. Symétriquement toutes les filles sont successivement : *sunkiri-dogomani*, *sunkuru-dogoma* et *sunkuru-koroba*. Chaque classe d'âge a un chef : *ton-tigi* pour les garçons, *musso-tigi* pour les filles, chacun est doublé d'un suivant *(syere)* ; en outre il y a un trésorier et un *tondyeli* qui est le griot de la *ton* ; tous sont élus par les membres de la société. Un Bambara sera déterminé toute sa vie par son appartenance à une certaine classe d'âge, celle qui groupe tous les enfants ayant subi en même temps la circoncision. En effet, jusqu'à ce moment la personnalité de l'enfant n'est pas encore dégagée. Nous avons vu précédemment comment les petits enfants étaient considérés comme étant de la même catégorie que leurs grands-parents ; on dit qu'ils font partie de la même classe d'âge qu'eux.

(1) M. Griaule, L'alliance cathartique : *Africa*, vol. XVIII, 1948.

Les rapports entre filles et garçons avant la cérémonie de circoncision et d'excision sont réglés par une sorte de mariage blanc unissant les enfants des différentes ton.

La petite fille *(ton-musso)* devra prendre soin des vêtements et du ménage de son mari enfant *(tontié)* ; plus tard elle devra décorer sa maison de dessins qu'il lui commandera ; en retour son ami lui fera des cadeaux et ira cultiver le champ de ses parents. Lorsqu'elle se mariera réellement, le *ton-tié* doit la remettre lui-même à son mari. Pendant toute la durée de ce faux ménage, la virginité de la jeune fille doit être respectée et son tontié en est tenu pour responsable.

Avant leur circoncision, tous les enfants sont affiliés suivant leur classe d'âge à la confrérie du *n'Tomo* (voir le chapitre sur la religion). Le plus âgé du groupe sera le chef de sa promotion ; tous les petits chefs sont soumis au chef de groupe des plus âgés : le *n'tomo-tigi* et à son adjoint : *n'tomo-tigi-syere*. La confrérie prépare les enfants à l'initiation de la circoncision ; elle règle les travaux communs, les cérémonies religieuses, les fêtes ; elle tranche les discussions qui peuvent naître entre sociétaires.

Les différentes cérémonies du *n'Tomo* qui ont lieu chaque année après la moisson, ont été décrites par Monteil (1) et par Tauxier (2). Elles comportent des offrandes, des sacrifices au génie protecteur, une communion, des danses masquées suivies du coup de fouet rituel qui marque l'acceptation définitive des néophytes.

Plus tard, ceux qui ont appartenu à la même *n'tomoya* et ont subi le soli ensemble sont unis pour la vie. Ils sont *fulani*, c'est-à-dire jumeaux (ils sont nés le même jour à la vie sexuelle, sociale et religieuse). Les jeunes gens d'un même soli forment ce qu'on appelle une *flambolo*. Trois promotions consécutives de *flambolo* forment une *flanlon*. Les femmes connaissent une organisation parallèle. Chaque *fulani* est un *ton-den* (enfant de la *ton*) par rapport à l'association.

Le rôle de l'association en dehors des réjouissances saisonnières, des repas copieux, largement arrosés, est celui d'un organisme de secours mutuel et une véritable coopérative de travail du village. Elle est organisée administrée, articulée, en vue du labeur agricole. Le chef, *kariku*, expédie les affaires courantes ; il est assisté d'un syere (témoin, répondant intérimaire). Il a un trésorier qui reçoit les offrandes et effectue les paiements, c'est le *fammaraba* (celui qui préserve les choses) plus un président d'honneur et conseiller choisi parmi les notables et délégué par eux ; il doit surveiller la société et orienter ses activités.

Cet organisme social repose en dernière analyse sur des échanges de service que provoque et assure le *kariku*. Il assure l'entraide pour effectuer sur les champs des beaux-parents ou des futurs beaux-parents les prestations d'usage (en échange de la boisson et des repas fournis par ceux-ci aux ton-den). De même pour débrousser un champ, le cultivateur demande aide au kariku par un intermédiaire ou un *sénanku* qui

(1) MONTEIL, *Les Bambara du Ségou et du Kaarta.*
(2) TAUXIER, *La religion bambara.*

accompagne sa demande de 10 noix de kola. Le chef accepte le présent et réunit son conseil pour étudier techniquement l'affaire et fixer le salaire. Le même procédé est adopté pour le sarclage d'hiver qui demande un travail rapide, pour la construction des barrages, des canaux d'irrigation, des pistes, des routes camionnables, etc.

Un système analogue existe pour le *kari* féminin, aussi bien pour les semailles que pour la rentrée des récoltes, l'entraide domestique, etc. Les deux groupes collaborent enfin pour célébrer les fêtes saisonnières.

d) *Le Fama.* — Nous voyons que le canton est un groupement formé sous l'autorité et l'influence d'une famille dominante. Son unité est faite par les lois politiques, sociales et religieuses qui le régissent. Le *fa* chef de la famille dominante, devient le Fama, c'est-à-dire le patriarche, chef de canton ; souvent alors il renonce à l'administration de la faya qu'il confie à son second *(syere)* afin de ne pas confondre les intérêts de sa maison et ceux du pays.

Nomination du Fama. Le titre de Fama reste dans la famille autour de laquelle s'est constitué le canton : le pouvoir passe du frère aîné au frère cadet jusqu'à extinction de la génération ; puis à l'aîné de la génération suivante, car en règle générale, c'est le vivant le plus proche du premier ancêtre qui doit régner. Cependant l'histoire de Ségou nous montre comment certains Fama ont essayé d'établir une succession directe entre eux et leur fils aîné. Mais l'avènement du Fama est soumis à la ratification du conseil des notables qui comprend :

a) Les jeunes chefs, descendants mâles au premier degré du Fama ; ils sont dirigés par l'aîné, le deuxième par rang d'âge étant son syere ou successeur présomptif.
b) Les vieux maîtres qui sont les frères du Fama.
c) Leurs fils et tous les circoncis pères de famille.

Pouvoir du Fama. Le pouvoir du Fama est fondé sur la coutume et la religion. Il est le représentant sur terre de tous les ancêtres, il est le centre de rayonnement qui dispense la vie à toute la société, il est le verbe de son peuple. Il décide des cultures, du commerce, noue les alliances, déclare les guerres, rend la justice, prélève l'impôt. Il est le gardien de la coutume et le législateur des lois nouvelles, l'organisateur du temps et de l'espace qu'il gouverne. Sa parole est une force très puissante et dangereuse, ses décisions sont chuchotées à l'oreille d'un forgeron qui les répète à l'assistance à voix haute. Sa vue seule fait trembler ses sujets qui s'approchent de lui en rampant, le front dans la poussière ; devant lui aucune querelle ne peut éclater, aucune violence n'est commise, son pouvoir sur les hommes et les biens est absolu. Néanmoins, toutes ses décisions sont prises après consultation des notables et de l'assemblée des délégués de chaque village. Si l'un des membres de l'assemblée est en désaccord avec le Fama sur un texte de loi, il se lève et quitte la réunion sans rien dire, marquant par là sa désapprobation. Lorsqu'une loi est votée par toute l'assemblée, chacun prête serment, sur la tombe d'un ancêtre ou sur l'autel du komo, pour lui-même et ses descendants.

Nul ne peut s'opposer à la volonté du Fama si ce n'est son *senanku* qui a le pouvoir d'arrêter la décision du chef et particulièrement dans le cas d'actes dictés par la colère : meurtres, guerres, etc.

Les ressources du Fama provenaient du travail de ses familiers, du prélèvement des vivres en nature, de la moitié du butin de guerre, de la totalité des biens sans maître, de certaines matières précieuses telles que l'or et l'ivoire, du prélèvement d'une partie de tout animal tué à la chasse et de la peau de tous les fauves abattus, de la totalité des droits de marché, de pacage et de transhumance, des péages pour la traversée des fleuves, du produit des amendes, de la vente des captifs de justice. Par contre il devait subvenir aux dépenses suivantes : nourrir et habiller les communautaires en cas de besoin, entretenir les guerriers, leur donner un palefrenier, une femme, un fusil, un cheval, gratifier ses gens de caste, les nourrir, les habiller, les marier le cas échéant, faire les offrandes de charité, recevoir les étrangers, nourrir les justiciables et les détenus.

Le Fama commandait tous les travaux d'intérêt commun : la construction et l'entretien des fortifications, le débroussement des pistes, l'entretien des sources, la construction et l'entretien de la mosquée s'il y a lieu, la confection des pirogues banales, l'édification des estrades de repos.

Ces travaux s'exécutaient grâce à des prestations en nature : ils étaient répartis par le Fama entre les villages et par les chefs de villages entre les chefs de famille. Celui qui ne les exécutait pas en personne pouvait les faire exécuter par les gens de sa famille ; celui qui se refusait, pouvait être contraint par la force.

La société bambara s'est rarement élevée à une forme d'organisation systématique et centralisée analogue à nos royaumes européens. Ce qu'on a paré du nom d'empire ne faisait guère que traduire l'attraction exercée par une famille, en raison de son prestige ou de sa puissance sur des groupements qui acceptaient sa suzeraineté. Comme l'a fort bien montré Monteil, l'effort de domination d'une famille a toujours porté sur des groupements humains et non pas sur des étendues territoriales.

L'ensemble de ces groupements constitue la Ton. Elle comprend :

1) Un chef : le *ton-tigi* ;
2) L'ensemble des chefs locaux (fa) ;
3) Les hommes libres ;
4) Les gens de caste : forgerons, etc. (voir plus loin) ;
5) Les esclaves.

e) *Esclavage.* — On devenait esclave de trois façons, par violence, par obligation ou par naissance.

1) *Par violence.* Si un captif de guerre est important, il peut être tué ou bien rançonné et traité avec considération. Un Fama pris à la guerre, pouvait devenir chef d'armée ou dignitaire dans le pays de son vainqueur et y fonder une famille. En aucun cas il ne pouvait être réduit en captivité sur son territoire propre.

3: Paques FA8 Bambara

Si le vaincu est un homme de caste, il échappe à la captivité et généralement entre au service du Fama vainqueur ; s'il est senanku du vainqueur, celui-ci s'en débarrasse en le libérant. Enfin s'il porte le même nom que le Fama victorieux, il est libéré, car il est reconnu comme étant un de ses parents.

Lorsque le captif est un homme libre d'origine humble, il est vendu au profit du Fama à moins que celui-ci n'en fasse don aux guerriers.

2) *Par obligation.* L'individu libre devenait esclave en punition de ses crimes ou de ses délits ; il était alors vendu au profit du Fama. Un *fa* pouvait vendre un de ses enfants pour achever de payer ses dettes, mais il devait ensuite s'efforcer de le racheter aussitôt libéré de ses obligations.

3) *Par naissance.* Une femme esclave n'enfante que des esclaves. L'esclave né à la maison est dit *wolo-so.* Si une esclave est fécondée par un homme libre, elle devient libre ainsi que son enfant. Mais si la mère est répudiée elle redevient serve, alors que l'enfant demeure libre.

Au fur et à mesure que le nombre des esclaves augmentait, leur organisation se compliquait et se hiérarchisait. Les esclaves sous la dépendance du Fama de Ségou étaient répartis en séries ayant à leur tête un chef qui était le plus ancien des esclaves. Le plus ancien des chefs de série devenait chef de *dyon-kuru* ou *dyon-futu* (ensemble des esclaves). Monteil montre le rôle important qu'il a joué dans l'histoire de Ségou. En effet, il était le porte-parole de toutes les réclamations des esclaves et devenait souvent le conseiller du Fama. A la mort de celui-ci, il confirmait le pouvoir de son successeur en lui assurant ou en lui refusant la soumission de tous les captifs.

Le *fa* manifeste surtout sa confiance au *wolo-so.* Il le marie, l'établit, l'admet à son culte et lui confie des tâches importantes. Parfois il épouse sa fille et s'unit à lui par la fraternisation et le serment. Les enfants du *wolo-so* sont souvent circoncis avec ceux du maître. Enfin le *wolo-so* porte le nom de son maître et peut à son tour avoir des esclaves. A la troisième génération, le *wolo-so* devient un homme libre. Nous connaissons encore très mal toute cette question de l'esclavage qui subsiste incontestablement dans tout le Soudan ; politiquement, il semble avoir été un moyen rationnel pour assimiler et fondre en un même peuple les hommes d'origines les plus diverses.

f) *Armée.* — Les esclaves n'étant pas des parias, mais des éléments essentiels de la société, en raison de leur nombre et des emplois qu'ils remplissent, il est normal qu'ils participent aussi à sa défense. Ils ont donc leur place dans l'armée.

Chaque Fama avait une armée, dont l'objectif était le pillage afin de procurer le plus possible de biens matériels à ses sujets. Le Fama dépouillait les vaincus qu'il transformait en esclaves, d'autres se contentaient de lui payer un tribut suivant les accords consécutifs. L'armée rangée en bataille comprenait :

1) Une masse centrale : *disi* (poitrine) constituée par le corps des *sofa* (étymologiquement : préposés aux soins des chevaux) ; les *sofa* formaient la garde personnelle du Fama ; ils étaient souvent recrutés

parmi les jeunes prisonniers de guerre. Le Fama présidait souvent la cérémonie de circoncision des enfants des vaincus qu'il mêlait à ses propres enfants ; ils étaient ainsi liés et dévoués toute leur vie. Les jeunes *sofa* remplissaient le rôle de page ou de palefreniers, les plus vieux devenaient les hommes de confiance du Fama qui les chargeait de missions importantes.

2) Deux masses flanquaient le disi, à droite et à gauche : le *kini-n-bolo* (bras droit) et le *numa-n-bolo* (bras gauche). Ces *bolo* étaient composés de *furuba-dyon* (classe d'âge des esclaves correspondant à la flan-ton, des hommes libres) encadrés par les ton-dyon (sorte d'aristocratie des esclaves recrutés parmi les captifs de guerre).

3) *La ton-koro-bolo* en arrière du disi est une réserve spéciale formée uniquement de ton-dyon purs.

4) Le *keli-ligi* était le chef de l'expédition désigné par le Fama. Ce pouvait être un *dyon-kuntigi* (chef de la *furuba-dyon*), un membre de la communauté du Fama ou le Fama lui-même.

Enfin l'armée était accompagnée d'un corps de musique comprenant essentiellement des tambours (qui transmettaient les nouvelles) des tambours d'aisselle *(dunkan')*, d'épaule *(laura)*, ou reposant sur trois pieds *(dange)*, ou portés par deux hommes *(labala)*, ou couplés *(denuba)*. Souvent s'y ajoutaient des trompes *(buru)*, parfois des oliphants d'ivoire ou de corne, des xylophones *(bada)* et des sonnailles.

Un dyeli (griot) suit l'expédition et enregistre la geste qu'il devra retransmettre ; il doit encourager les guerriers et arrêter la panique par la puissance de sa parole.

B) Influence de l'organisation sociale sur la vie économique

a) *La ton, communauté de travail*

Nous avons vu que l'unité sociale chez les Bambara était la communauté ; c'est aussi l'unité de travail et l'unité économique. L'individu indépendant ne se conçoit pas. La communauté possède tous les biens qui composent le patrimoine spirituel et matériel : la terre, les produits agricoles industriels et commerciaux, les habitations...

C'est la communauté qui règle l'exploitation du sol. Le *duguligi* est le premier occupant, maître de la terre dont il distribue les lots aux différents chefs de famille. Lorsqu'un étranger, chef de famille veut entrer dans une communauté, il choisit un champ libre et le demande au chef de village. La demande s'accompagne de 10 noix de cola et d'un poulet. L'autorisation alors ne peut être refusée. Le chef de la terre sacrifie le poulet devant toute la communauté et l'informe de l'installation du nouveau venu. Quand l'étranger veut quitter la terre, on lui rend le poulet et les noix.

La terre attribuée à un chef de famille peut toujours lui être retirée sans justification par le *dugu-ligi* et son conseil. Ainsi le bénéficiaire de la terre ne peut ni la vendre, ni prendre aucune mesure qui intéresserait l'ensemble de la communauté ; mais il peut la louer, l'engager, ou

la céder, ce qui provoque de multiples contestations au moment de la redistribution des terres dans le cas de cultures cycliques.

Le *dugu-ligi* organise également le budget de la communauté. Les ressources comprennent : les dons faits aux dieux, les hommages de reconnaissance pour la chasse, la pêche, la récolte du mil, la concession d'un terrain ou des services rendus, le fermage des biens de la communauté (revenus fixes ou tributs exceptionnels), le produit des amendes, des confiscations, du droit d'aubaine, enfin, autrefois les aides extraordinaires pour la guerre, les travaux, etc.

Au chapitre des dépenses figurent les frais d'entretien des membres de la communauté s'il y a lieu, les frais de représentation, les charges d'assistance aux malades et surtout l'impôt ou tribut payé autrefois au souverain, légitime ou non, aujourd'hui à l'administration française.

Le patrimoine familial *(tien)* est administré par le *fa*, chef de famille. A. Aubert (1) nous donne la composition de ce patrimoine qui comprend. « Les droits sur les terres cultivées par la communauté ; les animaux ; les serfs ; les créances et les dettes ; les dots des filles et des femmes issues des membres du carré ; les héritages ; les habitations du carré et leur mobilier ; les vivres de greniers communs *(foro-ba)* et d'une façon générale, tout bien quelconque provenant du travail en commun des membres de la famille. »

Par ailleurs le *fa* doit : « assurer la vie matérielle de tous les membres de la famille ; doter des femmes pour les hommes de la communauté ; rembourser les dots des femmes de la communauté qui viendraient à divorcer ; racheter les membres de la famille faits prisonniers ou vendus, payer les impôts en nature et en espèce ».

b) *Organisation du travail*

Le travail de la terre est le seul qui convienne à des hommes libres, car travailler la terre c'est la purifier. Toutes les opérations agricoles sont déclenchées par le *dugu-ligi* et ordonnées par le fa qui distribue les tâches par classes d'âge. Chaque membre de la communauté doit travailler pour elle tous les jours de l'aurore à 4 h 30 du soir environ, sauf le lundi et le jeudi. Il peut se faire assister, voire remplacer par ses enfants et ses captifs. Le reste du temps, il peut travailler pour son propre compte dans son champ personnel ou dans les petits champs situés au bord des marigots et des fleuves ; ces champs n'étant pas redistribués périodiquement sont à peu près considérés comme propriété personnelle et héréditaire. Le fruit de ce travail constitue le pécule personnel du communautaire.

L'exploitation du sous-sol est soumise à d'autres règles qui nous sont encore mal connues. Le sous-sol comme le sol appartenait au maître de la terre. Le minerai de fer était uniquement extrait par le forgeron qui versait une redevance au maître de la terre, sous forme de houes ou de haches. Pour l'exploitation des mines d'or, dès le début de la saison sèche des milliers d'indigènes se rendent en famille sur les placers, dont

(1) A. Aubert, *Coutume bambara* (cercle de Bougouni).

l'emplacement déterminé par les prêtres change tous les ans. L'homme creuse des trous multiples de faible diamètre, très rapprochés les uns des autres, qui peuvent devenir très profonds suivant l'épaisseur de la couche stérile. Les calebasses de terre aurifère montée au jour sont lavées par les femmes. Les placers sont abandonnés dès les premières pluies après trois ou quatre mois d'exploitation. Avant l'occupation française, l'or était la propriété exclusive du Fama ; il ne pouvait sous aucun prétexte être l'objet de commerce. Aujourd'hui, la vente de l'or a généralement lieu sur place à des commerçants syriens, autochtones ou européens qui ont établi de véritables boutiques sur les lieux d'exploitation où se trouve tout ce qui est nécessaire à la vie du mineur.

L'exercice d'une profession autre que la culture de la terre est réservé à des artisans qui reçoivent le sobriquet injurieux de *nyamankala*, car seul le travail de la terre est un travail noble. Ils forment des familles distinctes dans toute société soudanaise, ce qui les a fait appeler improprement par les Européens, gens de caste. Ils sont divisés en corporations indépendantes.

Les *numu* : forgerons dont les femmes sont généralement potières. Ce sont les maîtres du feu, ceux qui font cuire la terre sacrée pour en extraire le minerai ou fixer la forme des poteries.

Les *loro* : ouvriers du cuivre.

Les *garanka* : ouvriers du cuir.

Les *kule* : qui façonnent le bois et sont parfois selliers.

Les *donso* : chasseurs qui forment des associations puissantes et redoutées.

Les *somono* ou pêcheurs qui ont un statut moins étroit que celui des artisans susvisés.

Les *dyeli* ou griots (sorte de factotums domestiques, les plus méprisés de tous, sont pourtant les archivistes de la famille).

On peut ajouter deux tribus de bergers peuls, créées par Manson : les *Dyanna* et les *Bouguena* (1).

Tous ces artisans sont endogames et castés de père en fils. Toutefois, le fait d'appartenir à une caste n'oblige pas à l'exercice du métier.

La corporation la plus puissante est incontestablement celle des forgerons. C'est parmi eux que se recrutent tous les prêtres, les interprètes du Fama, les puisatiers, les fossoyeurs, les bourreaux, les circonciseurs, etc. Ils sont les senanku de toutes les familles et chargés de tous les rites de purification.

Les griots sont également redoutés pour la puissance de leur parole et parce qu'ils transportent au loin la renommée des chefs.

L'homme libre qui épouse une femme de caste, se mésallie et ses enfants sont mal considérés.

Les familles les plus pures de forgerons sont celles des Fané Balo, de griots, celles des Koniaté. Les gens de caste demeurent toujours libres ; lorsqu'ils ont été faits prisonniers pendant une guerre, ils se font reconnaître et ils gardent leur statut.

(1) Voir MONTEIL, *Les Bambara du Ségou et du Kaarta.*

Ces différentes corporations suffisent à maintenir en pays bambara une certaine industrie de type nettement artisanal et non spécialisée. Ainsi les forgerons travaillent le fer, le cuivre, le bois pour confectionner les outils, les instruments aratoires d'usage courant, le mobilier, les objets de parure, bracelets, anneaux divers. Ils travaillent aussi l'or et l'argent pour effectuer des bijoux en filigrane.

Le tissage ainsi que la vannerie ne sont pas exécutés par des gens de caste, mais par tous les hommes ou autrefois par leurs captifs de case. Des métiers primitifs, actionnés par des marches, sont installés hors des maisons à l'ombre des arbres. Les hommes tissent de longues bandes de coton pour la confection des vêtements, des pagnes ou des couvertures. Ces bandes de plusieurs mètres sont parfois roulées en forme de roues pouvant atteindre jusqu'à 30 kg et emportées sur les marchés par les *diula* (marchands ambulants). Les Bambara pratiquent la teinture, le batik et la broderie (pratiquée par les hommes).

Toute cette industrie demeure d'un intérêt local et cherche uniquement à subvenir aux besoins immédiats de la communauté.

c) *Division du travail*

Les Bambara sont un peuple essentiellement agricole. Néanmoins, comme tous les membres de la société sont tenus de fournir un certain travail pour la communauté, ces travaux varient d'une part suivant les classes sociales et suivant qu'il s'agit d'un homme, d'une femme ou d'un enfant. Les tableaux suivants indiquent comment se répartit le travail.

1) *Répartition des tâches suivant A. Aubert :*

Hommes	Femmes	Enfants	Tous
	Alimentation		
	Préparation de la nourriture, du dolo (bière).		
	Vente du dolo.		
Préparation des roches, pesa, récolte du miel.	Mise en tonques et vente.	Aide.	
	Récolte du karité et préparation.	Récolte.	
Boucanage de la viande.			
Abattage des animaux (réservé aux forgerons).			
	Construction de la case		
Maçonnerie.	Puisage et portage de l'eau nécessaire.	Portage de l'eau (filles).	
Coupe et transport de la paille et des bambous.		Portage de la paille (garçons).	
Toiture.			
Crépissage de l'extérieur.	Crépissage de l'intérieur.	Battage de l'aire.	

Hommes	Femmes	Enfants	Tous
		Chasse	
Préparation de la poudre. Chasse. Dressage de chiens.		Rabattage avec les chiens (garçons).	
		Pêche	
Préparation des nasses et des filets.	Filage.	Pêche dans les mares avec des nasses en cloche.	En cas de vidage d'une mare.
		Entretien des animaux	
	Soins et traite des vaches.	Aides (filles).	
		Cultures	
Dessouchage. Semailles. Désherbage. Battage du mil *(fa-ké)*. Récolte du mil et du *fonio*. Battage du mil. Arrachage des arachides. Récolte du Maïs. Battage du riz. Plant de patates. Plant de haricots. Plant de manioc et récolte. Le bénéfice du *gombo*, du *da* et de l'indigo revient aux hommes.	Quelquefois semailles. Quelquef. désherbage. Désherbage du *fonio*. Récolte et décorticage. Egrenage du maïs. Récolte du riz. Repiquage des patates et récoltes. Récolte des haricots et pois. *Gombo* : culture et récolte. *Da* : id. Indigo : id.	Quelquefois semailles et désherbage. Aides. Aides. Aides. Aides. Aides. Aides. Aides. Aides. Aides. Aides.	D'une façon générale, tout le monde coopère au travail de la terre qui est le seul travail noble, car le Bambara est avant tout cultivateur et sacrificateur.
Préparation du longan de coton.	Récolte du coton, égrenage, filage.	Aides.	
Tissage et couture, assemblage.	Vente, teinture.	Aides.	
Préparation des longans de tabac, préparation et vente.	Arrosage, pilage, vente au détail du tabac à priser.	Aides.	
Préparation des longans de calebasses, récoltes, vidages, vente et décoration.		Récolte du *bargu* pour les chevaux.	
		Puits	
Forage réservé aux hommes forgerons.	Puisage de l'eau.	Aides (filles).	

Hommes	Femmes	Enfants	Tous
	Mobilier		
Lits, nattes, seccos.	Canaris (femmes forgeronnes : préparation et cuisson).		
	Travail du fer		
Hommes forgerons. Tout depuis l'extraction du minerai jusqu'à la vente inclus.			
	Bijouterie		
Forgeron.			
	Travail du cuir		
Cordonniers.			
	Vannerie		
Tous les hommes sans distinction.			
	Inhumation		
	Chacun pour son sexe		
Creusement de tombe.	Préparation de l'eau purificatrice et des parfums.		
Portage du corps.			
Inhumation.			
	Circoncision et excision		
Hommes forgerons pour les garçons.	Femmes forgeronnes pour les filles.		
	Accouchements		
	Toutes les femmes qui ont passé l'âge critique.		
	Religion		
Koma et Dio réservé aux hommes.	?		
	Coiffures		
Les hommes rasent la tête des hommes.	Les femmes font les cadenettes des hommes là où elles subsistent.		
	Toutes les coiffures des femmes.		
	Cordes		
Préparation de la fibre, séchage, cordage.			
	Tannage		
Hommes cordonniers.			

Hommes	Femmes	Enfants	Tous
	Caoutchouc		
Vente.		Récolte et préparation.	
	Médicaments		
Spécialement réservés aux hommes pour préparation et les soins à donner.	Rarement les femmes si ce n'est pour ce qui a trait à leur sexe.		
	Pratique religieuse (voir Religion)		
Réservé aux hommes.	Les femmes prennent rarement part aux sacrifices.		
Font leurs sacrifices personnels à droite de la porte de la case.	Font leurs sacrifices personnels à gauche de la porte de la case.		
(Lorsqu'on est tourné vers l'entrée)			

2) *Répartition des tâches selon Labouret :*

Labouret, dans *Paysans noirs*, répartit d'après le tableau suivant le travail plus spécialement attribué aux femmes et celui des hommes.

Hommes	Femmes	Tâches communes
Piégeage.	Cueillette des plantes alimentaires pour l'industrie domestique.	
Pêche maritime ou fluviale en eau profonde.	Pêche fluviale aux basses eaux.	
Préparation du poisson.	Préparation et vente du poisson.	Préparation et vente.
Préparation des pièges et engins de chasse ou de pêche.	Fabrication des engins de pêche féminins.	
Fabrication des armes et outils.		
Chasse.		
Agriculture : Débrousser ; sarcler ; récolter ; construire les greniers et séchoirs.	Agriculture : Collaboration aux tâches des hommes, ceux-ci effectuant plutôt celles qui exigent de la force. Semailles.	Agriculture.
Artisanat : Pierre ; bois ; fer ; cuivre ; vannerie ; tissage ; couture.	Artisanat : Vannerie ; tressage ou filage ; poterie ; teinture ; odeurs ; parfums.	
Construction et entretien de la maison.	Construction et entretien de la maison.	Construction et entretien de la maison.
Commerce.	Commerce.	Commerce
Elevage domestique.	Préparation des aliments, plus bois et eau.	
	Soins domestiques.	
	Elevage des volailles.	

Labouret s'empresse d'ajouter qu'il y a partout collaboration étroite. Ainsi quand le mari abat les arbres et coupe la broussaille, la

femme et ses filles mettent les branches en tas et les brûlent dans un coin des champs. Puis quand la terre a été retournée par la grande houe des hommes, des femmes arrivent pour écraser les mottes, égaliser et ameublir le sol pour l'ensemencer.

Après les grands sarclages des hommes, elles font dans les champs de petits nettoyages. Au moment de la récolte, les femmes et les enfants chassent les oiseaux des champs à grands cris, à coups de fronde, de bambous chauffés sur une pierre dure ce qui provoque une détonation. Tous chassent les passereaux, perdrix, pintades... La récolte se fait ensemble...

De plus, il y a à côté des champs masculins de petits champs féminins cultivés par les femmes, où poussent l'oseille, le gombo, l'aubergine, les tomates, les haricots et tous les condiments ; les cultures accessoires des femmes sont le raro, les bananiers, le manioc, parfois le riz ou l'arachide (1).

Naturellement, le travail varie suivant l'ordre social. Les Bambara se divisent eux-mêmes en hommes libres, en gens de caste et autrefois en esclaves ayant tous à leur tête un chef. Tous les communautaires doivent travailler la terre ; en fait, les pauvres travaillent plus que les esclaves ; les gens plus aisés travaillent peu ; ils dirigeaient et contrôlaient le travail des esclaves, aujourd'hui celui des travailleurs agricoles.

C) Procédure légale : héritage, propriété des terres

En pays bambara aujourd'hui comme dans toute l'A. O. F., la justice est rendue par deux tribunaux : celui présidé par un juge de paix, pour les affaires importantes et celui présidé par l'administrateur pour les autres. Le juge de paix rend la justice suivant le code français, l'administrateur suivant la coutume locale. Une chambre de la Cour d'Appel de Dakar est représentée à Bamako, dont le ressort comprend les territoires du Soudan et du Niger. La cour d'Assises tient une session à Bamako qui possède aussi un tribunal de première instance. Les justices de paix à compétence étendue sont à Kayes, Gao, Mopti, Ségou Sikasso, Bougouni ; d'autres justices de paix à compétence étendue sont déjà créées et vont entrer en fonction sous peu.

On imagine aisément les conflits d'esprit et de méthode qui peuvent surgir entre les deux sortes de tribunaux que nous venons d'indiquer. Fréquemment en matière de justice les Bambara continuent à consulter leurs anciens juges coutumiers ; il faut cependant noter qu'en ôtant aux anciens chefs la compétence judiciaire, l'administration française a contribué à diminuer et presque à anéantir leur pouvoir.

Les Bambara avaient une organisation judiciaire aussi précise et réglée que leur organisation religieuse, bien qu'il n'y eût aucun droit codifié tel que le Coran ou les tables de loi juives. La justice était rendue suivant des règles que chaque communauté se transmettait de génération en génération. Ces règles ne sont pas d'origine divine, mais elles

(1) Labouret, *Paysans noirs.*

sont néanmoins sacrées, car la coutume est l'héritage des ancêtres. Le Fama et son conseil des notables pouvaient promulguer de nouvelles lois, mais avant de décider d'une nouvelle règle, on consulte le Komo et le Nyama. Puis sous l'assistance du prêtre, chacun jure sur l'autel d'obéir à la loi qui devient sacrée. D'ailleurs les règles coutumières ne peuvent être dégagées de la morale et de la religion auxquelles elles sont liées. Elles ne sont pas uniformes ; chaque canton a les siennes, souvent chaque village, et dans chacun d'eux, il y a des habitudes propres à certaines familles ou certaines castes. Néanmoins l'équité est un sentiment très vif chez les Noirs, mais ils n'admettent pas l'égalité chez les hommes, qui sont naturellement différents les uns des autres, suivant leurs aptitudes, leurs moyens, leur condition.

La coutume règle tous les rapports des individus entre eux et ceux des individus avec la collectivité.

Il existait deux sortes de tribunaux indigènes en pays bambara : un tribunal de conciliation, présidé par le chef de village qui réunissait un conseil des notables ; un haut tribunal présidé par le Fama, à qui on soumettait les affaires qui n'avaient pu être réglées par le premier tribunal. Par ailleurs le Fama pouvait appeler devant son tribunal les affaires civiles ou pénales qui lui paraissaient intéresser l'ordre public.

La justice était gratuite et rendue jour et nuit par le Fama dont c'était un des rôles essentiels, car le juge est celui qui répare les désordres qui bouleversent la société. Les audiences étaient solennelles et avaient lieu sous le fromager *(Ceiba pentandra)* ou dans le vestibule du chef, c'est-à-dire à la fois sous la clarté d'une certaine constellation et le témoignage des ancêtres fondateurs qui relient le juge avec les puissances surnaturelles. Le Fama était assis sur son trône juché sur une estrade ; à sa droite se tenaient les notables, à sa gauche, les griots, les prêtres et les anciens captifs ; derrière lui, les sofa étaient debout. Le forgeron ou un captif interprétait hautement ce que disait tout bas le Fama qui ne devait pas élever la voix. Ni les femmes ni les enfants ne devaient assister aux séances publiques. Autrefois, la seule vue du Fama remplissait de terreur l'accusé qui se prosternait en sa présence. Le Fama pouvait mettre l'accusé aux fers jusqu'à ce qu'il fût jugé (1).

Le droit bambara cherche surtout à apporter une réparation, une remise en ordre, ensuite seulement une punition.

a) *Preuves* (2)

Le demandeur doit faire la preuve de son droit et l'accusé de son innocence. Les preuves se font suivant l'aveu, le témoignage, le serment, l'expertise et l'examen des lieux.

Le Fama peut contraindre l'accusé à l'aveu si les présomptions de culpabilité sont suffisantes, en le faisant fouetter.

Chacun peut citer les témoins dans l'ordre suivant : les hommes circoncis, les femmes mariées, les jeunes filles sans qu'elles puissent

(1) V. Paques, L'estrade royale des Niaré (*Bull. de l'Ifan*, 1953, t. XV, fasc. 4).
(2) *Passim. Coutumier juridique de l'A. O. F.*

prêter serment, enfin les enfants s'il n'existe pas d'autres témoins. Les senanku sont dispensés de témoigner entre eux.

Le faux témoignage est puni par la confiscation de tous les biens et la captivité de toute la famille ; la victime bénéficie d'une partie de ces biens. Si le témoin refuse de prêter serment, son refus fait preuve contre celui qui l'a cité. Lorsque les parties en cause sont en désaccord, le Fama fait jurer sur le Komo, sur son estrade ou sur la tombe de l'ancêtre fondateur du groupe. Lorsque le serment a été prononcé, l'adversaire peut le détruire en prêtant serment à son tour ; alors il sera sursis à statuer ; mais avant 40 jours, le parjure doit mourir.

Celui qui aura tenté de suborner un témoin ou un enfant sera puni des mêmes peines que le faux témoin.

Le Fama devra donner mission à un ou plusieurs notables d'examiner les lieux où s'est produit un fait litigieux ; il peut désigner un notable pour faire expertiser et évaluer les dommages. Une fois leur mission accomplie, les notables sont soumis aux mêmes obligations que les témoins.

Le rôle d'avocat était tenu par un des conseillers du Fama, un parent, un griot, un forgeron ou un favori du Fama, celui qui « sait le mieux parler » ; l'accusé ou quelqu'un de sa famille se rendait auprès de lui et lui offrait un cadeau en le priant d'intervenir en sa faveur. Mais le conseiller avait seulement le pouvoir de sauver la vie du condamné qui devait payer une composition ; tous les autres châtiments hormis la peine de mort étaient appliqués.

La police était assurée par les sofa et les membres des confréries.

b) *Peines*

Les peines étaient suivant l'ordre d'importance : la mort, la mise aux fers perpétuelle ou à terme, le fouet, l'amende, la confiscation de la famille, la confiscation des biens, la vente aux marchands d'esclaves.

On tranchait la tête aux assassins et aux brigands invétérés ; les espions avaient la tête fracassée par une hache ou étaient assommés (comme des chiens). Une femme n'était jamais exécutée. Le Fama qui aurait fait tuer une femme aurait vu son royaume disparaître.

Tout condamné aux fers était enfermé dans une case, immobilisé, les pieds entravés par une barre fixée à un anneau ; le patient ne survivait guère au delà de quinze jours de peine. Le fouet était donné publiquement ; les coups, dont le nombre était fixé par le Fama, étaient donnés de toute la course du bras ou de l'avant-bras seulement. Les amendes devaient être payées immédiatement, sinon le condamné restait en garantie jusqu'à ce que la famille eût acquitté la dette.

La famille de celui qui a commis un crime ou une faute était tenue pour responsable et pouvait être confisquée et vendue ; la confiscation des personnes entraînait celle des biens. Pouvaient être confisqués tous ceux qui travaillaient en commun sous l'autorité d'un même chef, mais ni les oncles maternels, ni les tantes paternelles et maternelles du coupable, ni ses parentes mariées ou en instance de mariage. La confiscation profitait au Fama qui dédommageait les victimes. La confiscation

3: Paques FA8 Bambara

des biens comprend tous les biens mobiliers, mais ni les terres ni les habitations.

Quiconque était condamné à l'esclavage devait être vendu hors du pays, au profit du Fama. C'était un moyen pratique de débarrasser le pays de tous les indésirables.

Enfin tout récidiviste voit sa peine doublée.

c) *Exemples de condamnations*

Les homicides sont condamnés à mort ; mais les homicides involontaires ou en cas de légitime défense sont excusés. Le complice d'un assassin subit la même peine que celui-ci. Le receleur du criminel ou d'objets volés est puni comme le coupable. Le viol sur un enfant est puni de mort, sur une jeune fille par la mise aux fers après une réparation à l'égard du fiancé. Toute femme qui aura mis à mort son bâtard sera excusée, car son mari pouvait exiger le crime ; si elle a tué son enfant légitime elle est punie de mort (mais non exécutée). Toute femme qui s'est fait avorter est fouettée publiquement ; lorsqu'elle a provoqué un avortement sur une autre femme elle est condamnée à mort. Celui qui usurpe le titre d'une fonction à laquelle il n'a pas droit est mis à mort, de même que le charlatan et le sorcier. Le vol d'or est puni de mort, le vol d'objets mobiliers est compensé par une amende. Lors d'une rixe entre deux villages, si un membre du village trouve la mort, le village victime désigne un individu de l'autre village pour qu'il soit mis à mort ; s'il y a eu plusieurs morts de part et d'autre, on égalise le nombre des morts dans les deux villages.

L'attentat public à la pudeur est puni de mort.

Pour l'adultère, l'homme est mis aux fers et paie l'amende, la femme est fouettée par son mari, ses frères ou les justiciers du Fama. Les rapports avec une femme en deuil attirent le mépris public sur le coupable, tandis qu'on punit de mort l'homme qui commet l'adultère avec une femme déjà enceinte. Le captif amant de la femme de son maître est mis à mort.

Les individus errants sont présumés évadés de captivité et sont remis au Fama.

Enfin la mendicité est autorisée, car, disent les Bambara, elle vaut mieux que le vol.

d) *Responsabilité*

Le Fama juge tous ses sujets, excepté ses propres senanku qu'il fait juger par son tribunal. Le droit est applicable à tout homme circoncis et femme excisée reconnus sains d'esprit. (Les déments sont mis aux fers). Ils sont responsables de leurs actes, mais la famille est solidaire du coupable. Le père d'un garçon non circoncis est responsable des actes de celui-ci, le mari des actes de sa femme et nous avons vu que le crime d'un homme pouvait entraîner la punition de toute la famille. Signalons encore que le maître était juge de son esclave, mais lorsqu'un différend surgissait entre esclaves de maisons distinctes, on en référait au tribunal. C'est aussi le tribunal qui doit décider de la peine de mort,

lorsqu'un esclave a commis une faute grave. Enfin l'étranger qui vit en pays bambara est jugé suivant les lois bambara.

Il faut remarquer aussi que la sanction s'applique à tout crime commis volontairement ; toute infraction ou dommage commis involontairement est excusable à condition qu'il soit avoué immédiatement. C'est ainsi qu'un chasseur rencontrant un couple d'amants dans la brousse, pourra les tuer pour outrage public à la pudeur, mais en rentrant au village il devra avouer son crime immédiatement.

e) *Hérilage*

Monteil a relevé dans la région de Ségou un ordre de succession qui ne correspond pas à celui décrit par d'autres auteurs tels que Ortoli ou Aubert. En effet, à la mort du *fa*, «... tout ce qui dépendait de lui demeure indivis sous la nouvelle *faya* du plus âgé de ses fils. S'il n'y a que des filles, les biens sont partagés entre elles. 2° A défaut d'enfants les collatéraux mâles et à défaut de ceux-ci les femmes. 3° A défaut des collatéraux les ascendants. 4° A défaut d'ascendant, le conjoint survivant. 5° A défaut de conjoint survivant, il y a déshérence : la succession revient au chef de l'agglomération *(dugu-tigi)* lorsque cette agglomération est indépendante, au Fama dans le cas contraire » (1).

Dans la région de Bougouni, Aubert distingue deux ordres de succession : « 1° celui qui concerne l'attribution des femmes, 2° celui qui concerne l'attribution des privilèges et des biens de la faya... Pour l'attribution des femmes, les hommes se succèdent dans l'ordre suivant : 1° le frère puîné dans l'ordre de primogéniture 2° les hommes de la génération suivante, par ordre de primogéniture, 3° le Fama.... En ce qui concerne les biens... 1° le frère aîné, 2° le fils (toujours dans l'ordre de primogéniture) 3° le père, 4° le frère puîné dans l'ordre de primogéniture, 5° le plus ancien parent, 6° le Fama » (2). Les femmes ne peuvent ni hériter, ni transmettre.

Pour le cercle de Bamako, Ortoli expose les règles de succession suivantes : « ... Seuls les hommes peuvent succéder dans l'ordre suivant : 1° les frères germains du défunt dans l'ordre de primogéniture, 2° les frères consanguins dans le même ordre, 3° les fils du défunt dans le même ordre, 4° les neveux du défunt dans le même ordre et suivant l'ordre de primogéniture des frères germains et consanguins, 5° les petits-fils, les petits-neveux comme précédemment, 6° le village, 7° le Fama... Mais en ce qui concerne le patrimoine personnel, l'ordre successoral est le suivant : 1° frères germains plus jeunes dans l'ordre de primogéniture, 2° frères consanguins plus jeunes dans l'ordre de primogéniture, 3° et 4° comme pour le chef de famille, 5° frère aîné germain, 6° frère aîné consanguin, 7° la famille, 8° le village, 9° le Fama... Les femmes mariées peuvent transmettre leurs biens personnels dans l'ordre suivant : 1° aîné de ses fils, 2° aîné des fils que le mari a eus avec ses co-épouses, 3° le mari, 4° la famille de la femme... A la mort de son

(1) MONTEIL, *Les Bambara du Ségou et du Kaarta.*
(2) AUBERT, *Coutume bambara* (cercle de Bougouni).

mari, la femme n'est pas tenue d'épouser l'héritier de celui-ci (1). »

Nous devons préciser ici la notion d'aîné qui n'est pas toujours aisée à distinguer dans un régime de polygamie. En effet, lorsque deux femmes d'un même mari mettent au monde un enfant à la même époque, un intermédiaire vient annoncer la naissance au *fa* et c'est le premier annoncé qui est considéré comme étant l'aîné ; il peut même arriver que le premier annoncé soit en fait le dernier né, il n'en demeure pas moins l'aîné. En cas de gémellité, l'aîné est celui qui voit le jour en dernier, car on pense que les jumeaux n'ont pas été conçus en même temps, le dernier né étant le premier conçu. Certains noms particuliers sont en usage pour les aînés : N'tyi pour les garçons, Nya ou Nyele pour les filles.

La mort du Fama ouvre plusieurs successions : celle de sa famille propre, celle de la communauté familiale et celle de la patriarchie.

En ce qui concerne l'élection du titre de Fama, nous avons vu comment le nouveau Fama était l'aîné des mâles de la même génération et de la même famille que le Fama défunt, ou l'aîné de la génération suivante. Il est à noter qu'en cas de non héritier mâle, la succession appartient à la fille du Fama et c'est son mari qui gouverne en son nom ; mais c'est un cas exceptionnel.

Quand le nouveau Fama est désigné par les notables, il vient habiter la maison fortifiée de l'ancien Fama, là où est enterré l'ancêtre fondateur ; les femmes et les enfants du Fama défunt doivent quitter les lieux. Du vivant de son père, le fils aîné du Fama menait une vie luxueuse et indépendante ; il commandait souvent un *dugu* important, parfois fondé par lui. A la mort de son père, il est un personnage très important pour le nouveau Fama.

La notion de propriété transportée en droit indigène est complexe. La distinction entre biens meubles et biens immeubles est souvent difficile à établir ; les cases de durée précaire sont facilement déplacées, tandis que le trône d'un Fama est fixé à un emplacement immuable et ne peut être considéré comme meuble.

La propriété de la terre pose des problèmes encore plus complexes. Nous avons vu que la terre ne s'achète jamais. Les terres ont un propriétaire éminent qui est l'esprit de la brousse ou un ancêtre mythique, un possesseur qui est le premier occupant ayant conclu un pacte avec le maître du sol, enfin un détenteur qui a reçu la terre en usufruit du possesseur. Le détenteur est un chef de famille et le champ qu'il a reçu appartient à sa communauté qui l'exploite. Mais après de longues années de labour, le détenteur a tendance à se considérer comme le propriétaire de la terre et lorsqu'il se déplace pendant un cycle de rotation de cultures, il arrive que le possesseur de la terre attribue son ancien champ vacant à un nouvel arrivant, ce qui fait naître des contestations interminables entre ancien et nouvel exploitant. Nous avons vu par ailleurs comment certaines parcelles de terrains particulièrement bien placées au bord des fleuves ou près des cases, étaient minutieuse-

(1) Ortoli, *Coutume bambara* (cercle de Bamako).

ment travaillées. Elles tendent à devenir une véritable propriété privée, que les familles se transmettent d'une génération à une autre. A côté des champs familiaux existent des champs réservés à certaines confréries telles que le *n'Domo* ou le *Gna* qu'exploitent les affiliés pour les besoins du culte. Enfin durant deux jours par semaine, chaque communautaire a le droit de cultiver son champ personnel qui échappe au contrôle de la famille. Ces champs prennent de plus en plus d'importance au fur et à mesure que se développe le sens de l'individualisme et avec lui celui de la propriété individuelle.

Nous voyons donc que les terres peuvent être réparties au bénéfice de groupements familiaux, religieux, interfamiliaux ou à celui des individus. Bien qu'aucune des parties prenantes ne se reconnaisse comme le propriétaire de la terre, elles en usent comme des maîtres et vont jusqu'à la transmettre à leurs héritiers.

Il faut noter qu'il existe un droit particulier qui règle la possession des arbres et la récolte de leurs fruits qui ne dépendent pas forcément du champ où ils croissent. Certains arbres, habitat de génies, appartiennent à une certaine famille, d'autres tels que le karité sont la propriété de tous et leurs fruits appartiennent à la collectivité.

D) Position de la femme

La société des femmes est demeurée beaucoup plus impénétrable à la civilisation européenne. Elles fréquentent très rarement les écoles françaises, et contrairement aux hommes, qui, en partie et pendant leur service militaire, sont plongés dans notre système de civilisation, elles n'ont que peu de contacts avec les Blancs et paraissent encore plus attachées à la coutume que leurs maris. Très peu parlent français, et toutes ces raisons font que leur société est demeurée fermée et très mal connue des Blancs.

On s'est fondé sur ce que l'on croit être leur situation juridique pour décider de leur situation inférieure. Peut-être une meilleure connaissance de leur rôle et de leur importance dans la société nous conduira-t-elle à des conclusions très différentes. Du point de vue juridique, une femme est toujours mineure ; elle appartient d'abord à sa propre communauté, à laquelle elle doit obéissance, puis à la communauté de son mari. Lorsque le mariage est légal, c'est-à-dire lorsque le mari a versé les compensations matrimoniales, les enfants appartiennent au mari, sinon, en cas de concubinage, la famille de la femme peut réclamer l'enfant, car il lui appartient, comme tout ce qui appartient à la mère.

Son mariage est décidé par le *fa ;* en réalité souvent on la consulte indirectement au préalable, et elle garde une certaine liberté dans son choix. Même une esclave peut refuser d'épouser son maître, malgré les cadeaux et les promesses. Mais il lui est interdit d'épouser celui qu'elle considère comme parent, c'est-à-dire celui qui appartient à sa lignée paternelle et qui porte le même nom qu'elle. L'exogamie est de règle.

Toutefois, lorsqu'elle se marie, elle garde son nom patronymique et ses interdits personnels ; parfois elle ajoute son nom à celui de son fils qui porte normalement le *dyamu* de son père. Elle demeure très atta-

chée à sa famille où elle va faire de fréquents séjours. C'est auprès d'elle qu'elle trouvera un appui en cas de dissentiment avec son époux. En cas de divorce par la faute du mari, celui-ci perd tous ses droits sur elle ainsi que la compensation qu'il a versée.

Dans le système de polygamie, la femme la plus ancienne est la maîtresse de la maison ; c'est chez elle que se réunissent les autres femmes pour les repas. Elle répartit les présents du mari, mais en dehors de ces privilèges, les droits des femmes sont égaux ainsi que ceux de leurs enfants.

Lorsque le mari meurt, les femmes sont considérées comme la richesse principale de l'héritier ; chez certains Bambara le partage des femmes se fait entre les frères, l'aîné choisit et fait choisir ses frères par rang d'âge ; chez d'autres, l'héritage revient aux enfants qui devront s'unir avec les femmes de leur père. Les femmes qui ne veulent pas rester avec l'héritier ont la faculté de retourner dans leur famille, à condition de restituer la dot.

La femme peut avoir des biens personnels qu'elle a reçus de ses parents au moment du mariage. Chez certains Bambara, le père est tenu de lui livrer la compensation que le mari a versée pour elle et qui devient son bien personnel. Lorsqu'une veuve meurt, la totalité de ses biens revient à l'aîné de ses garçons ; s'il n'y a pas de garçon, la moitié de ses biens revient à ses filles, et l'autre se partage entre son père, sa mère et son frère. Lorsqu'une femme mariée meurt sans enfant, ses biens sont partagés entre son mari et son père ; si elle n'a plus de père, la moitié revient au mari, et l'autre moitié à ses frères et sœurs.

Par contre, nous avons vu comment une femme peut hériter de la totalité des biens d'un chef de famille, et même d'un chef, à défaut d'héritier mâle, et l'empire du Mali a connu une femme Keïta à sa tête, fille de Naré, fa Maghan.

Une femme ne doit prendre part à aucune discussion ou manifestation politique, ce qui ne signifie pas que son rôle dans les affaires soit nul. Toute l'histoire du Mali est illustrée par ces intrigues de palais qui présentent leur phase aiguë au moment de la mort du Fama, et de l'élection du nouveau chef. C'est à ce moment que les femmes savaient jouer de tout le poids que leur donnait la puissance de leur famille pour décider de la nouvelle élection.

Enfin, nous avons vu que parallèlement aux confréries et sociétés masculines, les femmes étaient organisées en sociétés puissantes hiérarchisées suivant leurs classes d'âge et leur degré d'initiation. Ces sociétés, où les hommes n'entrent pas, sont encore mal connues, mais elles sont au moins aussi redoutables que les confréries masculines.

La femme doit piler le mil, puiser l'eau, et exécuter tous les soins ménagers, mais lorsque l'homme tue un animal, la viande appartient à la femme, et l'homme doit recevoir à son tour ce qu'elle lui donnera.

II. — Évolution actuelle de la société bambara

A) Évolution politique

Actuellement, tout le territoire du Soudan est unifié et doté d'une organisation politique lui permettant de jouer un rôle actif dans le cadre de l'Union française. Le Soudan, comme chacun des 8 territoires d'A. O. F. est représenté à l'Assemblée Nationale, au Conseil de la République, à l'Assemblée de l'Union française par des membres élus. Ces membres ont été choisis aussi bien parmi les fils d'anciens chefs que parmi les fils d'anciens esclaves ou de gens de caste.

L'organisation administrative est placée sous l'autorité d'un gouverneur général entouré de deux conseils : le Grand Conseil de l'Afrique occidentale et le Conseil du Gouvernement. A la tête du territoire est un gouverneur qui est le chef administratif du territoire ; il est assisté par un secrétaire général, nommé comme le gouverneur par décret et par un cabinet civil et militaire qui transmet les ordres du gouverneur.

Enfin les cercles sont dirigés par les administrateurs des colonies dépendant directement du gouverneur. Les cercles sont divisés en subdivisions à la tête desquelles sont placés des administrateurs adjoints qui dépendent directement des commandants de cercles. Ils sont chargés de l'administration générale et du contrôle de tous les services civils et financiers représentés dans le cercle.

Chaque cercle est divisé en cantons inspirés de la division territoriale des anciennes chefferies. A sa tête est le chef de canton parfois nommé par l'administration, mais généralement élu suivant la coutume traditionnelle des anciens Fama. Il est chargé de représenter les intérêts des Indigènes auprès de l'administration.

B) Tendance aux changements économiques

La principale transformation dans l'économie bambara a pour origine la pacification française et l'apport de l'organisation sociale et économique européenne.

a) *Urbanisation*

Les Bambara essentiellement agriculteurs n'ont pas de villes. Toutes les villes sont d'origine blanche et ont été créées pour le commerce, l'administration, l'industrie, la banque et l'éducation. Mais le paysan noir a éprouvé pour la ville le même attrait que le paysan français. Son goût a été largement facilité par la création des voies ferrées et des routes. Les villes comme Bamako sont envahies par une population sans cesse croissante qui quitte la brousse et la communauté indivise pour créer une foule détribalisée qui s'est plus ou moins bien adaptée à une organisation économique européenne. Ainsi l'équipement industriel de l'Afrique tend à transformer l'artisanat indigène car les établissements industriels du type européen nécessitent une main-d'œuvre

spécialisée qui adoptera les méthodes de travail et la vie économique françaises. C'est ainsi que se sont créés les chantiers ferroviaires de Thiès, les industries de construction en dur, les carrières, la briqueterie, la fabrique de chaux de Bamako, de Mopti, et de Ségou, les industries alimentaires : fabrique de glace, d'eau, les usines d'égrenage du coton de Koutiala et de Sikasso. Toutefois, l'industrialisation est encore à ses débuts en pays bambara mais la forme d'organisation économique européenne s'est largement répandue là même où les méthodes de travail indigène subsistent avec, comme conséquence, l'individualisme économique.

b) *Développement de la grande exploitation agricole*

L'exploitation agricole elle-même s'est radicalement transformée dans certaines régions. A côté des cultures vivrières, variées suivant les besoins de la communauté et exécutées d'une manière extensive traditionnelle, s'est développée la monoculture intensive des produits d'exploitation : l'arachide, le riz, le coton, etc. grâce aux techniques modernes de l'exploitation agricole : jardins d'essai, centres de recherche scientifique, création de sections pilotes, aménagements scientifiques des plaines. C'est ainsi que sont nées des organisations telles que la C. G. O. T. en Casamance, société à économie mixte au capital initial souscrit par l'État et par des professionnels transformateurs des corps gras. Elle défriche et essouche la grande brousse forestière avec des tracteurs lourds, bull-dozers, treedozers, strumpers, pour cultiver l'arachide, le tournesol, le mil et le coton et tous les trois ans, elle distribue des engrais verts pour reconstituer l'humus du sol. Par ailleurs, elle a créé de véritables villages d'habitation pour ses techniciens et les colons...

D'autres organismes, tel l'Office du Niger, réalisent les aménagements hydrauliques de base du Delta central (barrages, grands canaux). Grâce à la création d'un réseau hydraulique, au défrichement et à l'essouchement des terrains, au développement de l'équipement général (usines de transformations, ateliers, magasins, habitations, réseau routier) on a pu réaliser en fin 1949, 11.000 ha de rizières donnant un rendement de 18 q de paddy et une production commercialisable de 8.000 t de riz décortiqué. Six mille ha ont été aménagés soit pour la culture du coton (2.000 ha) soit en rizières vivrières (1.000 ha) et en jachère (3.000 ha) ; ils permettent d'exporter 360 t de coton fibre. Vingt-deux mille personnes ont été installées en colonisation. Notons enfin que le F. I. D. E. S. par son soutien financier a permis le développement des cultures d'arachide au Sénégal, de riz en Guinée et au Soudan, de karité en Haute-Volta, ainsi que la création de plusieurs écoles techniques.

c) *Conséquences sociales*

Cette évolution technique a de profondes répercussions sur la vie sociale indigène. Nous constatons chez le paysan bambara le même changement que chez l'artisan. La grande famille indivise qui était à

la base de la technique agricole tend de plus en plus à se morceler, même dans les régions où la culture continue ses méthodes traditionnelles. Le champ familial, beaucoup moins soigné que par le passé, recule au profit du champ individuel. Bien plus, traditionnellement le champ familial se trouvait à l'extrémité d'une piste bordée de petits champs individuels où chaque paysan venait travailler avant et après le labeur collectif. Actuellement, nous assistons à la création de champs individuels installés en brousse loin de la piste qui mène du village au champ familial, ce qui marque bien le désir de l'individu de se séparer de la grande famille en même temps que d'échapper au contrôle du chef de culture afin de réaliser des bénéfices individuels soustraits à toute vérification de la famille. Enfin le craquement de la cellule familiale se manifeste par le départ croissant des enfants qui préfèrent aller travailler comme ouvriers agricoles loin de leur pays d'origine plutôt que de subir la tutelle du chef de culture.

La transformation économique se poursuit aussi grâce à l'équipement électrique (aménagements de grandes chutes près de Konakry et de Sotuba près de Bamako) et à la création à côté des anciennes voies d'intérêt stratégique de routes et de ponts d'intérêt économique pour faciliter la circulation des arachides, du riz du coton et du mil. Les ports et wharfs sont aménagés, le réseau ferroviaire modernisé (renforcement du matériel, transformation de l'infrastructure, réfection des voies, installation et extension des ateliers, amélioration des dépôts, construction de gares, de buffets, d'hôtels, d'habitations à bon marché pour les employés...) Sur le Niger sont aménagés les ports fluviaux de Koulikoro, Ségou, Mopti, Bamako et Gao, et sur le Sénégal ceux de Kayes et Saint-Louis.

Enfin, l'économie nouvelle s'accompagne de réalisations sociales dans le domaine de la santé, de l'enseignement et de l'urbanisme.

d) *Chambres de Commerce*

Ainsi deux formes d'organisation économique subsistent côte à côte en pays bambara, d'une part l'organisation indigène traditionnelle et artisanale, de l'autre l'organisation européenne qui a fait éclater l'ancienne société et a placé l'économie locale du pays dans le cadre de l'économie internationale.

Mais c'est peut-être dans le domaine commercial que l'influence des méthodes européennes s'est fait le mieux sentir, particulièrement par la création de Chambres de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie.

La création des Chambres de Commerce date d'un arrêté du gouverneur général pris en 1906. Les membres sont élus pour quatre ans et rééligibles par un collège comprenant les chefs d'établissements commerciaux métropolitains ou africains. Elles ont pour attribution de donner à l'administration les avis et renseignements qui leur sont demandés sur toutes questions d'ordre économique.

Les Chambres d'Agriculture et d'Industrie ont sensiblement la même organisation que les Chambres de Commerce mais de plus, elles sont appelées par les gouverneurs à grouper et codifier les coutumes et

3: Paques FA8 Bambara

usages locaux à caractère agricole qui servent de base aux décisions judiciaires et à émettre des avis sur le programme des travaux d'amélioration agricole entrepris par l'administration et les sociétés de prévoyance.

Pour le Sénégal, il y a des Chambres de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie à Dakar, Saint-Louis, Thiès, Kaolack et Ziguinchor ; pour le Soudan à Bamako, pour la Guinée et la Côte-d'Ivoire, à Konakry et Abidjan.

e) *Réglementation du travail. Syndicats*

L'Afrique occidentale peu peuplée manque de main-d'œuvre. Un décret du 22 octobre 1925 et un arrêté du gouverneur général du 29 mars 1926 fixent les conditions de recrutement des travailleurs et l'établissement des contrats de travail : salaire, pécule, nourriture, logement, soins médicaux... Les contestations individuelles ou collectives entre employeurs et employés sont portées devant les conseils d'arbitrage présidés par les administrateurs assistés d'un employeur français et d'un assesseur autochtone.

Un texte du 2 avril 1932 protège le travail des femmes et des enfants. Un autre du 11 mars 1937 organise les syndicats professionnels, un décret du 20 mars 1937 les associations professionnelles indigènes ; d'autres règlent les conventions collectives du travail. L'Assemblée Nationale a voté le Code du Travail outre-mer qui commence à être appliqué. Le syndicalisme africain s'est beaucoup développé au cours de ces dernières années ; au Soudan on compte 6 syndicats africains. La complexité des problèmes du travail a créé à Dakar une inspection générale de la main-d'œuvre rattachée à la Direction générale des Affaires politiques administratives et sociales.

[p. 80]

CHAPITRE VII

ASPECTS CULTURELS

I. — Religion

On ne saurait jamais insister suffisamment sur l'importance de la religion. Elle règle toute la vie sociale, politique, artistique et même économique du pays. Aucune institution ne peut être comprise si on ne connaît pas le système religieux qui l'anime et l'explique. Le Bambara est un être essentiellement religieux ; tous ses actes sont dictés par des devoirs ou des interdits rituels et il ne trouve sa véritable liberté que dans les règles que lui transmet la tradition. Détruire sa religion revient à détruire toute sa structure sociale aussi bien que son âme. Inversement toute transformation des techniques aura de graves répercussions non seulement sur la vie matérielle de l'homme, mais aussi sur sa vie intérieure. En effet la religion est elle-même une partie de tout un système cosmogonique et métaphysique qui explique et ordonne toute chose existante. L'objet le plus simple et le plus pauvre est le reflet de concepts complexes où rien n'est laissé au hasard ou à la fantaisie et nous arrivons à ce paradoxe que le progrès technique et l'enrichissement des formes apportés par la civilisation européenne appauvrissent l'ensemble des représentations métaphysiques, tandis que l'évolution sociale finit par détacher le Bambara de sa religion traditionnelle pour en faire un déraciné qui sera la proie d'idéologies mal comprises, étrangères à sa nature et à son génie.

L. Tauxier (1) reprenant les études de l'abbé Henry et de Ch. Monteil, a tenté de décrire l'ensemble des croyances bambara. Mais à travers son exposé, la religion bambara apparaît comme composée d'éléments disparates et sans liens entre eux. Cette impression est due en grande partie au caractère ésotérique de cette religion qui comprend certes des éléments exotériques accessibles à tous, mais dont les principes fondamentaux demeurent connus seulement des vieillards et des initiés qui répugnent à faire des confidences aux étrangers. L'étude de la religion des Bambara a été entièrement reprise ces dernières années par Mme Dieterlen (2) qui a su approfondir la connaissance superficielle que l'on avait jusqu'alors de ce peuple, pour nous introduire dans un système métaphysique et une organisation rituelle admirables de

(1) L. TAUXIER, *La religion bambara.*
(2) G. DIETERLEN, *Essai sur la religion bambara.*

cohésion. En effet, « la métaphysique et la religion des Bambara offrent un ensemble construit qui englobe toutes les activités sociales, techniques et économiques » (1) de ce peuple. Les mythes sont « une somme de connaissances, une sophie et non une suite de récits étiologiques fixés. On peut dire qu'ils composent une métaphysique comprenant la connaissance des choses de la création, en même temps que celle des principes de leur état et de leur action » (2). Des travaux approfondis sur d'autres peuples soudanais ont révélé que la religion bambara s'inscrit dans un système pansoudanien dont les différences affectent les modes d'expression, mais non l'essence de la pensée.

A) Cosmogonie

Les Bambara conçoivent le monde comme un ensemble de forces agissantes sur lesquelles l'homme a prise. Grâce à certaines techniques dont le sacrifice sanglant constitue le pivot, l'homme a la possibilité d'accumuler ou de libérer ces forces, de les diriger et les orienter, en somme de se mêler au mouvement du monde et de l'aider dans sa connaissance et son accomplissement. Ce rôle principal de l'homme nous est expliqué par l'ordre de la création elle-même, qui commande tous les rites auxquels l'homme est soumis. Les Bambara conçoivent le monde comme issu d'un vide originel doué de mouvement (3) : le *gla*. Ce vide émit une voix qui créa son double, et du couple est sortie une substance humide *zo sumale* (rouille froide) qui formait des corps durs et brillants. Après une suite de mouvements et de transformations, il se produisit entre les deux *gla* une explosion qui éjecta une matière dure et puissante qui descendit en vibrant. De cette vibration sortirent les signes qui allèrent se poser sur les choses encore incréées pour les désigner. Puis, la conscience de l'homme se détacha du *gla* et vint se poser sur les choses et les éveiller à leur propre conscience en les nommant. Au cours de cette création apparaît l'esprit agissant *Yo*, plus 22 éléments fondamentaux, 22 spires qui brassèrent *Yo* et donnèrent naissance au son, à la lumière, à tous les êtres, toutes les actions et tous les sentiments existants. Par la suite, une série de désordres suivis de remises en ordre vinrent troubler la création où l'homme joue un rôle prépondérant.

Deux premières puissances naquirent de l'esprit *Yo* ; l'une *Faro*, maître du Verbe, construisit les sept cieux, qui correspondent aux sept parties de la terre en parcourant un trajet orienté ; il donna naissance à *Teliko*, le génie de l'air, puis, sous la forme d'eau, il répandit la vie sur terre et créa deux jumelles dont naquirent les Bozo, premiers habitants des eaux ; l'autre puissance, *Pemba*, en se déplaçant suivant un mouvement tourbillonnaire aux quatre points cardinaux, créa les mottes et les buttes qui donnent forme à la terre. Après sept ans où il fut tourbillon, *Pemba* se transforma en graine d'*Acacia albida*, se posa

(1) G. Dieterlen, *Essai sur la religion bambara*, P. U. F., 1951.
(2) Id., *ibid.*
(3) *Passim*, *Essai sur la religion bambara.*

sur la terre et germa en un arbre, le balanza, qui devint son avatar terrestre. Puis, avec la poussière de ses traces mêlée à sa salive, il créa une femme, *Musso Koroni*, à laquelle il insuffla une âme, *ni*, et un double, *dya ;* il s'unit à elle et créa les plantes et les animaux.

Les hommes rendaient hommage à *Pemba* et à *Mousso Koroni*, qui, en échange, leur donnaient des directives de vie. Les femmes devaient toutes s'unir à *Pemba ;* c'est pourquoi *Mousso Koroni*, jalouse, commença à troubler la création et à semer le désordre. Elle institua la circoncision et l'excision, et révéla aux hommes tout ce qu'elle avait appris de Pemba. Communiquant l'impureté à tout ce qu'elle touchait, elle introduisit dans le monde le mal, la douleur et la mort. *Pemba* la pourchassa, *Faro* l'atteignit, mais il ne put la soumettre. Finalement, elle mourut, mais avant de disparaître, elle révéla les techniques agricoles aux hommes.

Pemba, en plus de l'amour des femmes, réclama le sang des hommes, d'où il puisait sa puissance ; en échange, il les rajeunissait lorsqu'ils devenaient vieux et leur enseignait les techniques du feu. Mais il abusa de son pouvoir et épuisa les hommes, ce qui causa sa perte. En effet, les hommes se détournèrent du Balanza pour s'adonner au culte de *Faro*. Celui-ci féconda les femmes qui enfantèrent des jumeaux aux membres souples. Mais les hommes rompirent un interdit à l'égard de *Pemba*, et la mort apparut et se propagea parmi eux. Pour compenser ce malheur, *Faro* leur enseigna la parole. Puis, le génie de l'air, *Teliko*, tenta de s'emparer du pouvoir ; les hommes abandonnèrent *Faro* pour le suivre. *Faro* le vainquit et punit les hommes en leur attribuant les articulations propres au travail manuel, auquel tous furent contraints. Les naissances devinrent uniques, mais en compensation, chaque être fut muni d'un double, *dya*, qui siège dans l'eau.

Après ces désordres successifs, dont chacun fut cependant suivi par l'acquisition d'une connaissance nouvelle ou d'une nouvelle technique, *Faro* reprit la création et réorganisa l'univers par un voyage aux confins du monde. Il établit le régime des pluies, classa les êtres vivants suivant des séries ayant chacune une tête de liste ; les hommes furent ainsi nommés, classés par races et par castes en commençant par les esclaves. Il leur donna les huit grains de céréales qui demeurent la base des subsistances qui sont en permanence dans leurs clavicules. Enfin, il contrôle toutes les existences et les actes des êtres placés sous sa domination.

L'ordre actuel n'est qu'une phase dans l'espace et le temps. Douze eaux restent cachées ; elles devront, sur l'ordre de *Faro*, surgir et se répandre dans le monde. Elles feront connaître les paroles à venir, et le monde pensé par *Yo* sera réalisé.

Toute cette mythologie est actuellement représentée par un matériel nombreux servant de points d'appui aux différents rituels qui règlent la vie des hommes.

Pemba est représenté chez les chefs religieux et les chefs de famille par un billot nommé *Pembele*, image du madrier initial (1). Sur une

(1) Voir S. de Ganay, *Aspects de mythologie et de symbolique bambara.*

cavité centrale symbolisant la tombe, sont gravés trois fois vingt-deux traits représentant *Pemba* créateur, la transmission de son verbe et de son pouvoir à *Faro* et le témoignage de la prescience qu'il avait de toutes choses, etc. Le Pembele est un autel garant de la prospérité et de la vie du groupe.

Si le Balanza n'est plus l'objet du culte, les Bambara conservent à son égard une attitude particulière, qui rappelle son ancien rôle. *Mousso Koroni* est la terre impure et inculte ; les travaux agricoles qu'elle a enseignés sont une réparation partielle des désordres qu'elle a créés. Ils blessent et purifient la terre en même temps, ils sont le travail le plus noble auquel doit se soumettre tout Bambara de race. *Faro* est représenté par une spirale, *munu* ; les mouvements vibratoires de la spirale sont les mêmes qui animent le mouvement diurne du soleil. Ils sont matérialisés par un couvre-chef de vannerie, *yugu*, à huit spires anciennement réservé aux rois. Le visage de *Faro* est blanc, car il l'a pris au génie de l'air *Teliko*, qui était albinos. Ses oreilles sont abritées par deux nageoires ; ses mains sont de sexe différent, sa queue est palmée et sa poitrine est de cuivre. L'albinos et le cuivre sont les sacrifices de choix du génie. Toutes les manifestations atmosphériques signalent sa présence ; son siège principal est le Niger, mais il a le don d'ubiquité et il hante toutes les eaux. *Faro* est accompagné d'auxiliaires dont le plus représentatif est le *bolokuruni*, forgeron manchot de race noire. Sa messagère aérienne est l'hirondelle qui transporte la parole fécondante. Certaines plantes sont en rapport permanent avec lui, le *Yayalē*, le *Ngoyō* (tomate), qui est assimilé au sang. On cultive ainsi dans chaque village de petits champs de tomates réservés au culte de *Faro*. Tous les métaux sont réservés à *Faro*. Les Bozos, nés des premières jumelles de *Faro*, jouissent d'une situation privilégiée, car ils n'ont pas connu la souillure infligée par *Mousso Koroni* et ils peuvent entrer en communication directe avec le génie. De plus, ils sont les maîtres de l'eau.

Le culte de *Faro* suppose toute une série d'interdits, tels que la terre noire du fleuve, qui ne peut être utilisée par les potiers, le beurre qui ne saurait être conservé dans l'eau. Mais l'interdit principal est le sang des menstrues provoquées originellement par les désordres de *Mousso Koroni*.

B) Conception de l'homme

Les Bambara conçoivent l'homme comme un microcosme, résumé de la totalité des êtres et des choses. Le principe de dualité qui est contenu dans la pensée créatrice originelle se réalise en lui par ses âmes jumelles qui compensent la séparation des sexes. En lui, Faro est représenté par le *ni* (l'âme) et le *dya* (le double), Pemba par le *léré* (le caractère, la force et la conscience) et le *nyama* (qui est le Téré lorsqu'il quitte son support matériel après la mort), Mousso Koroni par le *Wanzo* (force néfaste qui siège dans le prépuce et le clitoris, nécessitant la circoncision et l'excision). Le corps est conçu comme étant le support de toutes les forces spirituelles ; chaque partie est connue distinctement

dans son rôle particulier. Il est bisexuel comme les principes spirituels ; le garçon est féminin dans son prépuce, et la fille mâle dans son clitoris, et ce n'est qu'après la circoncision et l'excision que l'homme et la femme peuvent s'unir et réaliser la gémelléité originelle fécondante. Sur le plan métaphysique, il y a identité entre l'homme, « grain du monde », et la graine de céréale, et les nourritures de base constituées par les huit céréales principales sont représentées symboliquement dans les clavicules. Enfin, la mort dissocie tous ces éléments composant la personne. Le *dya* reste dans l'eau où il deviendra le *ni* du nouveau-né de la famille du mort ; le *ni* est capté par le chef de famille et transporté sur l'autel d'où il viendra animer le *dya* du nouveau-né ; le *tere* devient *nyama* force dangereuse et vengeresse ; il est déposé sur le *pembele*, où il rejoint les forces ancestrales. Le corps est enterré et appartient aux termites. A la naissance, toutes les forces spirituelles sont retransmises intégralement et « rafraîchies », purifiées. Un être en remplace un autre jusqu'à la résurrection finale.

C) Le rituel, le sacrifice et les cultes

Pour faire appel aux forces spirituelles et les promouvoir, le Bambara utilise la prière, l'offrande, le sacrifice. Des rites oraux sont exécutés en tous lieux et en tous temps. « Ils prient le ciel, les points cardinaux, les génies ; ils sacrifient sur les pierres, la terre, les arbres, les points d'eau, comme sur les autels abrités dans les sanctuaires ou situés dans les lieux publics ou privés. Tout adulte circoncis, père de famille, propriétaire d'une demeure et d'une terre cultivable, est sacrificateur, qualité soulignée par la tache rouge qui orne parfois les murs de la pièce principale de sa résidence (1). »

Le sacrifice sanglant forme l'armature des rites. Son mécanisme a été décrit par M. Griaule (2). Les Bambara possèdent trois catégories d'autels : les souches de bois dites *pembele*, les autels faits de pierres grossièrement taillées, qui représentent généralement les ancêtres ; les Nyama ou bolis, objets fabriqués représentant les parties de l'univers.

Les cultes peuvent être individuels et familiaux ou généraux pour tout le village, tel le *dasiri* et le *dangu*. Ils sont organisés par des sociétés religieuses, les Dyo, qui ont pour but de conserver les forces spirituelles de leurs membres. Pour les hommes, ce sont le Komo (principalement) le Kworé, le Nama, le Kono, le Nago, le Nya. Les femmes sont aussi groupées en Dyo, encore mal connus ; tandis que les non-circoncis font partie du N'Domo.

Le Komo est une société hiérarchisée comprenant des obligations et des interdits tels que l'initiation pour les futurs dignitaires de la société politique et religieuse, l'étude des traditions et pratiques du culte, la science des formules magiques et religieuses, la fabrication et la consécration des protecteurs (boli-w, dyo-w...), la connaissance des

(1) G. Dieterlen, *Essai sur la religion bambara*.
(2) M. Griaule, Remarques sur le mécanisme du sacrifice Dogon (Soudan français). Extrait du *Journal de la Société des Africanistes*, t. X, 1940.

poisons et des antidotes, les procédés de lutte contre les ennemis et les sorciers.

Son autorité morale est très étendue et nous verrons le rôle qu'il joue dans la justice et les affaires publiques. Le Komo comprend des cérémonies obligatoires saisonnières, telles que la fête du nettoyage du bois sacré par les *tinlo-w* (initiés les plus récents) ; la fête de la sortie des *komo-sen-w* du ruisseau ; celle de la pêche du ruisseau et de la chasse sur les rives à la fin de la saison sèche ; enfin celle de la remise solennelle des komo-sen-w dans le ruisseau. D'autre part tous les sept ans, une grande fête en avril-mai dure pendant quinze jours, avec un sacrifice à la *komo-ba* ; la cérémonie se termine par la nomination d'un nouveau *komo-tigi* (chef du Komo), qui exercera son sacerdoce pendant sept ans. Il doit mourir à la fin de cette période ; son corps ne sera pas enterré, il sera enlevé par les affiliés du komo qui le transportent à un carrefour, et le pilent à l'aide des *komo-se-w*. Les restes seront cachés dans un endroit secret. Le même traitement sera infligé au *komo-tigi* qui meurt pendant son septennat.

Le culte est cantonal, les divers *komo-tigi* prennent leurs ordres auprès de leurs collègues du chef lieu. Il était autrefois interclanique et intertribal. Labouret *(Les Mandingues et leur langue)* a dressé le tableau des sept catégories de personnes qui constituent la société hiérarchisée des initiés.

Après l'initiation au culte du komo, suite naturelle à la circoncision, le jeune homme peut suivant son désir, être initié à d'autres cultes. Il entre alors dans une puissante famille spirituelle unissant tous ses membres par des liens de fraternité. Cette confrérie se superpose à la hiérarchie sociale normale de la fã-tõ. Le chef de la confrérie s'intitule : nyama-tigi ; c'est généralement un homme de caste ou un esclave. Il acquiert sa qualité de chef, soit par héritage, soit par élection, soit en fondant un culte nouveau. Pour cela il doit acheter un autel *(gna)* au village ou à la confrérie qui possède déjà ce culte. Un tel achat est considéré comme un mariage avec le *gna* et s'accompagne de beuveries. Les initiés supérieurs (dyenfaw = Maîtres de la vérité) sont les auxiliaires du nyama-tigi et participent à l'oracle : *wara-da*. Tous les initiés sont plus ou moins devins. Le clergé comprend en outre un sacrificateur : *muru-kala-tigi* et un *dyeli*, le héraut du dieu. Pour devenir fidèle, il faut payer un droit d'entrée et prêter serment de discrétion, d'obéissance et de solidarité. Le clergé administre le trésor du culte qui provient des droits d'entrée à la confrérie, des droits perçus lors d'une promotion, des contributions imposées pour les grandes cérémonies et des amendes infligées aux fidèles.

La confrérie est une famille spirituelle qui s'organise comme la communauté à filiation naturelle. Le *nyama-tigi* y joue le rôle du *fa*, les *dyen-fa-w* et les fidèles notoires forment une sorte de conseil apte à régler avec le chef toutes les questions. Le culte chôme le lundi et le jeudi comme le travail.

Une discipline intérieure stricte règle la conduite des fidèles ; elle est fondée sur la discrétion, l'obéissance et la célérité. L'inculpé confesse

ses fautes sous l'effet du serment, de la torture ou de la divination et les peines sont déterminées d'après l'intérêt que la cause présente pour le clergé. Ces peines sont d'ordre corporel (flagellation, mise aux fers, privation d'aliments, mise à mort), ou pécuniaire (amendes, confiscation) ; elles peuvent comporter des travaux forcés au profit du clergé. Nous verrons plus loin le rôle social et politique que jouent ces confréries dans la vie bambara.

La société du Kworé exécute les rites concernant le ciel, l'espace, les points cardinaux, les manifestations atmosphériques de *Faro*, notamment la pluie. Les cérémonies ont généralement lieu autour d'un arbre : le *kworé-jigi*, situé à l'est du village. Les autels sont placés soit en brousse, soit dans la maison du chef ou à proximité du village. La société possède un champ de petit mil réservé aux besoins du culte

Le *n'Domo* réunit tous les non circoncis. A sa tête est le chef, assisté d'un sacrificateur : *murukala-tigi*, et d'un maître de cérémonies : *dyolokoligi*. La société est divisée en cinq grades correspondants aux cinq autels fondamentaux ; l'initié progresse chaque année d'une promotion. La société possède un masque, un fouet, et cinq instruments de musique. Une cérémonie annuelle a lieu après la récolte et comprend un sacrifice sanglant, une lutte rituelle suivie d'une nouvelle initiation. La société possède aussi un champ rituel cultivé par ses membres.

La confrérie du Nama (Nama = hyène en Mandé) joue un rôle important dans la région de Ségou. Nama est le dieu de l'incomplétude, le dieu unique, dont les cérémonies annuelles des semailles et des moissons réunissent hommes et femmes.

Il faut citer aussi la société du *Kono* dont la case est située au centre du village, celle du *Dyo*, vieille divinité, du Nia ou Gnâ, du Wara et du Duga.

A toutes ces sociétés qui ont été décrites par Tauxier, Monteil, G. Dieterlen, etc., il faut ajouter les sociétés des femmes encore mal connues, mais très puissantes et particulièrement redoutées des hommes. Les principaux dyo féminins de la région de Bamako sont : le Niagua, le Kulukutu et le Jide qui réunit ses initiées le lundi et le vendredi.

D) Les religions nouvelles : Islam et Christianisme

A côté de cette religion ancestrale, les Bambara ont subi des religions d'importation : l'Islam et le Christianisme. Les Bambara résistèrent longtemps aux poussées de l'Islam venues du Sahara et la cruelle domination toucouleur dura trop peu pour transformer une religion solidement organisée. Mais ce que n'a pu faire la conquête d'El-Hadj-Omar, l'évolution sociale provoquée historiquement par la conquête française l'a réalisé. En effet, la rupture des structures sociales traditionnelles s'est accompagnée d'un relâchement de l'autorité religieuse contrebalancée par l'autorité politique et administrative française. D'autre part l'éducation européenne cherche à remplacer l'initiation que recevait tout enfant et le détourne des connaissances tradition-

nelles. Or, cette ignorance et cette perte de l'autorité religieuse sont particulièrement profitables à la diffusion de l'Islam, dont on connaît la puissance de propagande. Cette diffusion semble encore facilitée par le développement des voies de communication qui, d'une part, éloignent les jeunes gens de l'autorité familiale traditionnelle, et de l'autre intensifient le mouvement des commerçants dioula et syriens. Tous ces Musulmans vivent en contact étroit avec la population et répandent dans tout le pays aussi bien leurs croyances que leurs marchandises. Si l'Islam est en progression constante, il n'en demeure pas moins superficiel et fort peu orthodoxe. Très souvent il n'affecte que les formes extérieures du rituel tandis que les vieilles croyances demeurent et même les sacrifices traditionnels. Par ailleurs, un certain nombre de sectes ayant chacune à leur tête un marabout divisent encore le pays ; mais par des tentatives sans cesse renouvelées, l'Istiklal cherche au moyen d'écoles coraniques dirigées par des Musulmans égyptiens, à unifier ce mouvement autant politique que religieux.

Beaucoup moins important est le mouvement chrétien. Au Soudan, il est essentiellement catholique ; des missions se créent en brousse et dans certains centres, mais elles demeurent peu nombreuses et dispersées. Pourtant, la création d'un clergé noir permet des contacts plus faciles avec la population. Les principaux centres de culte catholique au Soudan sont à Bamako, résidence du vicaire apostolique, à Kati, à Ouolosebougou (cercle de Bamako), à Béléko (subdivision de Diaïla), à Gualala (cercle de Yanfolila), à Kayes, préfecture apostolique avec deux églises, et à Kakoulou (cercle de Kayes), à Kita (pères blancs et sœurs N.-D. d'Afrique), à Karangasso (cercle de Koutiala), à Mandjakuy (cercle de San) ; à Ségou, à Kolongotomo (subdivision de Macina), à Sikasso (préfecture apostolique). En Guinée, un centre catholique à Siguiri. En Haute-Volta à Niangoloko (cercle de Banfora), à Ouahigouya et Bam : sœurs noires (cercle de Ouahigouya). Enfin en Côte-d'Ivoire à Gorhogo.

Les missions protestantes sont encore moins nombreuses ; elles sont généralement américaines ; les efforts qu'elles ont fait pour se développer sont loin d'avoir été couronnés de succès. Nous indiquerons cependant les centres culturels de Bamako avec deux écoles protestantes, le centre de Sirakoro (cercle de Yanfolila), de Baramba et de Somasso (cercle de Koutiala), comprenant deux missions ; de N'Torosso (cercle de San), de Sikasso. En Haute-Volta, à Siniena (cercle de Banfora) et à Ouahigouya. Enfin en Côte-d'Ivoire à Torogo (cercle de Korhogo).

II. — Techniques

Il est impossible de donner un tableau complet de toutes les techniques bambara : toutes sont loin d'être connues ; des enquêtes se poursuivent sur le terrain, mais déjà elles laissent comprendre qu'aucun objet, dans sa forme ou sa matière, aucun geste des actions coutumières n'est dû à la fantaisie de son auteur ; au contraire le matériel

aussi bien que les mouvements s'intègrent dans un système de représentations que le Bambara peut expliquer. Les principales de ces techniques ont été analysées et expliquées, mais beaucoup ont été décrites d'une manière très extérieure.

A) Techniques du corps

Les Bambara pensent que la fécondation est due à l'œuvre de *Faro*. Cette fonction créatrice est matérialisée par l'absorption d'une tomate par chacun des époux avant leurs rapports sexuels qui doivent être répétés deux fois. C'est par cette tomate consacrée que *Faro* transmet la vie qu'il conserve dans l'eau. Le rôle du père consiste à donner au nouveau-né ses articulations qui le rendent apte au travail. Il transforme le germe céleste en germe terrestre.

Avant d'accoucher on conseille à la femme de piler le grain. Lorsque les douleurs surviennent la femme se retire dans sa case avec quelques matrones (les hommes n'y ont pas accès). Si l'enfant se présente mal, on appelle le prêtre qui opère à l'extérieur en simulant l'accouchement ; il psalmodie les formules qui facilitent le travail. Pour l'expulsion de l'enfant, la femme est agenouillée les mains rejetées en arrière, tandis que la sage-femme lui soutient les reins. En naissant l'enfant doit toucher le sol avec les épaules ; c'est à ce moment qu'il reçoit ses principes spirituels. L'enfant est lavé plusieurs fois et enduit de beurre de karité.

Les huit premiers jours qui suivent la naissance, la mère ne doit pas sortir ; elle doit se consacrer entièrement au nouveau-né. Quotidiennement elle lui masse le crâne pour lui donner une forme plus arrondie et lui pince le nez. L'allaitement a lieu pendant les deux premières années, puis l'enfant sevré passe directement à la calebasse commune. Jusqu'à ce qu'il sache marcher sa mère le porte à califourchon sur son dos en le retenant à l'aide d'un pagne noué sur sa poitrine. C'est ainsi que l'enfant suit sa mère dans tous ses déplacements, au travail comme à la danse. C'est pendant ces contacts intimes que la mère apprend à parler à son enfant. Plus tard, la petite fille demeure auprès de sa mère qui lui enseignera tous les travaux domestiques, tandis que les garçons seront éduqués aux travaux extérieurs. Pendant l'enfance on leur enseigne tous les usages et les règles de maintien : une femme sait qu'elle ne doit jamais serrer la main à un homme pour le saluer et s'il lui tend la sienne elle rejettera son bras en l'air « en signe de désintéressement ». Un homme saluera son supérieur en tendant la main, la paume tournée vers le haut et le supérieur mettra la sienne dessus ; inversement, lorsqu'il salue un inférieur il tend la main la paume tournée vers le bas tandis que pour un égal sa main sera perpendiculaire au sol. S'il doit demander pardon il mettra ses mains derrière le dos pour simuler la queue d'un animal (car il a agi comme une bête). Croiser les mains devant ou sur la tête est un signe de tristesse. Pour marquer sa soumission à un roi on met le coude droit à terre ; pour prier Dieu on tend les deux mains, les paumes tournées

vers le dehors. Une femme apprend qu'il est effronté d'interpeller son mari pendant la journée et en parlant de lui, elle dira *koke*, c'est-à-dire grand frère, car elle ne peut prononcer son nom ni rappeler en rien les liens qui existent entre eux. Ce n'est que pendant les deux nuits consécutives où elle s'unit à lui qu'elle peut lui parler librement. Lorsqu'arrive le jour de l'union, la femme prépare elle-même la nourriture de son mari ; puis elle s'étend sur le côté gauche (celui de la féminité), son mari sur le côté droit et elle ne peut être fécondée que par une union répétée deux fois.

Ces techniques corporelles qui sont dictées et ordonnées par des impératifs religieux imprègnent la vie du Bambara dès avant sa naissance et jusqu'après sa mort.

Ce que nous avons dit de la religion et de la conception du monde des Bambara fait comprendre comment il ne peut pas y avoir une coupure complète entre la vie et la mort : la naissance est une réincarnation, la mort n'est pas une destruction. C'est pourquoi la vie de l'homme ne présente pas une unité substantielle, mais se divise en un certain nombre de périodes distinctes : chacune d'entres elle est inaugurée par un rite de passage qui marque la mort d'un état antérieur et la renaissance à une vie nouvelle.

a) *Avant la naissance*

Dès le premier mois de la conception, l'enfant constitue une personne qui reçoit une série de forces spirituelles émanant du côté paternel et en premier lieu de l'ascendant récemment décédé dont il recevra le nom ; en même temps il hérite de tous les interdits paternels que la mère devra respecter pendant sa grossesse. C'est après sa naissance seulement, lors de l'imposition du nom, qu'il reçoit les forces spirituelles émanant du côté maternel. Elles lui sont transmises par l'intermédiaire du prêtre et des ancêtres du prêtre.

L'enfant dès lors est tenu d'observer tous les interdits des êtres qui l'ont aidé à composer sa personnalité ; ainsi se trouve-t-il étroitement lié à la société dans laquelle il vivra.

b) *Rites de naissance*

A la naissance le bébé est lavé avec de la bière de mil (1) (pour le purifier) additionnée d'eau (pour rappeler la victoire de *Faro* sur *Mousso Koroni*). Le patriarche secoue 3 ou 4 fois sur la tête de l'enfant le pembélé familial, pour lui donner le nyama du mort, dont il a hérité le ni et le dya. Puis il pose 3 fois l'autel *(kere la boli ni)* sur la poitrine de l'enfant après avoir récité une prière. Il égorge un coq rouge, trempe l'index dans le sang et trace 3 ou 4 croix sur le front du nouveau-né qui devient *boli din*. Le nom est donné le 8e jour par le chef du Komo sous le doubalé où se réunissent les vieux ; le père offre 100 noix de kola, 2 jarres de bière de mil, plus un bélier qu'on égorge et de l'argent pour les griots. Une partie des cheveux du bébé est rasée et conservée dans

(1) Pour tous ces rites, voir G. DIETERLEN, *Essai sur la religion bambara*.

un étui *(sebe)*, une autre est jetée au fleuve en sacrifice à *Faro*; le plus âgé des vieillards examine la naissance des cheveux de l'enfant et la conjonction des sourcils et détermine ainsi son caractère *(tere)*, puis il balance 7 fois le bébé suivant la direction E.-W. et 8 fois N.-S. en lui donnant le prénom qu'il a hérité de l'ancêtre mort, en même temps que ses principes spirituels. Les griots récitent les devises du père, les *sénanku* viennent plaisanter le bébé et le forgeron trace les scarifications.

Les jumeaux. — Nous avons vu la croyance suivant laquelle à l'origine toute naissance était gémellaire, et comment par la suite *Faro* punit l'homme en supprimant la double naissance qu'il n'accorde plus qu'à certains privilégiés. Pour les Bambara, les jumeaux sont des êtres neufs qui n'héritent ni du ni, ni du dya d'aucun ancêtre. Des rites particuliers entourent leur naissance qui est annoncée en montrant l'index droit et l'index gauche dressés, sans rien dire, car la proclamation serait si puissante qu'elle nuirait aux nouveau-nés (voir G. Dieterlen : *Essai sur la religion bambara*). Le rite de la dation du nom est exécuté au bord du fleuve. Le jour suivant, la mère accompagnée d'une autre femme va quêter du mil et du coton, qu'elle recueille dans deux cuillers calebasses identiques. Des dons égaux sont déposés dans les cuillers que la mère présente en croisant les mains. Plus tard on met aux jumeaux des bracelets de métal représentant leur *dya* et dans certaines régions, un pendentif en forme de fer d'esclave double. Les jumeaux ne se quittent plus, ils portent des habits identiques ; si l'un meurt en bas âge, la mère place sur la natte à côté de l'enfant vivant une petite poupée fabriquée par le forgeron. La poupée reçoit le nom du défunt, l'enfant la porte avec lui à la circoncision et lorsqu'il se marie, il l'enterre avec un morceau de bois figurant la femme du défunt.

Les jumeaux sont la réplique de *Faro*, leur présence est bénéfique et ils sont considérés comme invulnérables.

L'albinos, est censé naître de rapports sexuels ayant lieu à la lumière du soleil, ce qui est une rupture d'interdit ; il est également un être nouveau ; son *wanzo* est si actif que le circonciseur doit s'entourer de grandes précautions avant de l'opérer.

Il est considéré comme doué de pouvoirs spéciaux qui en font une victime de choix pour les sacrifices offerts à l'esprit de l'eau.

Pour les enfants des forgerons, le nom est donné près de la forge paternelle en présence de tous les artisans. Un vieillard prépare 7 bâtonnets auxquels il donne un nom d'ancêtre, trois d'entre eux sont tirés au sort, et c'est le troisième qui donne le nom au bébé. On frotte la tête de celui-ci avec la hache Kongobwona et ses cheveux rasés sont imbibés de sang sacrificiel.

Dans la région de Bamako, pour fêter la dation du nom, on sacrifie deux poulets ou un mouton. La répartition des viandes se fait suivant un usage fixe. Si c'est un poulet, le patriarche reçoit la tête et le gésier, tandis que l'aile et le blanc vont à la vieille femme qui pendant les huit premiers jours a lavé le bébé. Si c'est un mouton, le patriarche reçoit

les côtes (parce qu'elles sont un rempart et que le patriarche est le défenseur du village) et le cœur ; le forgeron reçoit l'épaule, la famille de l'enfant, la tête (pour que l'enfant aille de l'avant), le dos (symbole de prospérité) et les membres (appuis que l'on souhaite au nouveau-né) ; le sang qui coule sur le sol est destiné aux ancêtres protecteurs de l'enfant. Ensuite, la famille partage la viande crue avec les chefs de famille et la vieille femme reçoit ainsi sa part indirectement.

c) *Circoncision*

Un enfant mâle est né, mais il conserve encore (en raison de la gémelléité primordiale) le support physique de sexe féminin qu'est le prépuce. Il n'en sera libéré que par la circoncision. C'est cette opération qui détermine définitivement sa qualification sexuelle et le rend apte à contracter mariage.

La société du *n'Domo* a pour tâche de préparer les enfants à la circoncision : c'est dans le masque du *n'Domo* que va le *wanzo* de l'enfant libéré par l'opération.

Autrefois la circoncision se pratiquait entre 18 et 20 ans et le circoncis devait l'année suivante porter les armes. Actuellement les enfants sont circoncis entre 8 et 16 ans, mais tous ceux d'une même promotion sont considérés comme appartenant à une même classe d'âge et seront *flani* (jumeaux) toute leur vie.

Le rituel de la circoncision a été maintes fois décrit, en particulier par Tauxier et G. Dieterlen. Nous n'en rapporterons donc que les phases essentielles.

La cérémonie a lieu pendant la période sèche, les années fastes, après la récolte ; on guette l'apparition à un certain point du ciel de la constellation « Sigi-lolo » et lorsqu'elle est parfaitement brillante, on fixe la date. L'opération peut n'avoir lieu que tous les trois ans.

Les parents préparent la cérémonie longtemps à l'avance : ils confectionnent pour l'enfant un bonnet de tissu blanc qu'ils présentent au Niger et exécutent avec la terre du fleuve les signes représentant la personne de l'enfant. Quelques jours avant l'opération l'enfant entre dans une période de retraite ; il est placé sous la protection de la lumière purificatrice de *Faro* et reçoit des cadeaux (cauris, nourriture...).

Le jour venu, on lui rase les cheveux, sa mère lui lave la verge avec une eau où a séjourné une hache de fer, puis lui fait manger un plat de riz.

Le forgeron prépare son couteau *(boloko kumba moru)* enfermé dans un étui de fer : ce couteau représente le circoncis et le prépuce qu'on va lui retirer. Le prêtre lave le manche et symboliquement le pénis, puis il trace sur la lame avec le charbon ou la bouillie de mil des dessins rituels symbolisant les trois premiers circoncis, les quatre premières femmes excisées et l'oiseau avatar des huit ancêtres forgerons. Ensuite il lie le prépuce par une cordelette (dessinée au milieu de la lame) et le place sur le pembelé ; le couteau tranchant est frappé par une petite masse de bois ; le forgeron trace ensuite les scarifications sur la verge. Les circoncis saignent en rond sur le sol, dans un trou indi-

viduel creusé entre leurs jambes ; ils rendent ainsi le *wanzo* à la terre impure, tandis que le circonciseur récite les prières. Puis avec de la terre sanglante, il applique un pansement sur la plaie et le sexe est maintenu par une tige de mil fendue. On enterre les prépuces et on coiffe les circoncis de leur bonnet blanc. Le lieu de l'opération est interdit aux femmes et aux incirconcis qui pourraient prendre le *wanzo* libéré.

Dans la région de Bamako, le sang des aînés est recueilli dans deux calebasses neuves que l'on casse ensuite et dont les morceaux serviront à la confection des sistres *sinzin*.

Après la cérémonie, les enfants suivent une retraite de trois mois sous la direction d'un prêtre du Komo ; pendant cette période où ils reçoivent une éducation religieuse et technique ils ne rentrent au village que pour y coucher dans une maison particulière et pour refaire la toiture des cases de leurs instructeurs.

La nuit précédant le 6e jour après l'opération, ils sont initiés au Komo. Le lendemain ils sont conduits au fleuve où ils lavent leur plaie ; les repas sont pris en commun, suivis de chants et de danses jusqu'à la guérison. Le dernier jour, les sistres, les bâtons, les nattes et tout ce qui a été en contact avec le circoncis est mis en tas et brûlé. Chaque enfant saute trois fois par-dessus le feu et court chez lui sans se retourner pour perdre définitivement son *wanzo*. Dans la région de Bamako les sistres sont conservés dans la case du chef de village et serviront aux enfants les années suivantes. Le bonnet est remis à la mère et sera conservé jusqu'à la mort. Le lendemain, l'enfant revêt ses habits neufs.

Notons que pour la circoncision des jumeaux toutes les offrandes pour la cérémonie et les sacrifices doivent être doublées et chaque enfant possédera deux sistres. Enfin les albinos sont aujourd'hui envoyés au dispensaire, car les forgerons redoutent de les opérer, leur *wanzo* étant particulièrement dangereux.

La circoncision peut avoir lieu à titre posthume ; le circonciseur coupe alors l'oreille gauche du cadavre, car le *wanzo* libéré par la mort serait dangereux pour les vivants.

Généralement dans l'année qui suit la circoncision a lieu une sorte de cérémonie de confirmation d'appartenance au Komo.

d) *Excision*

L'excision des filles a un sens équivalent à celui de la circoncision des garçons. Elle les libère du support physique mâle résidant dans le clitoris. L'opération a lieu d'ailleurs à la même époque que la circoncision. Elle est exécutée par la potière, femme du forgeron, en plein jour, devant la parenté réunie. Pendant la retraite les jeunes filles portent un voile blanc qui joue le même rôle que le bonnet des circoncis. Au lieu de sistre elles agitent une gourde qui contient huit grains de mil et des fibres de coton que leur ont offert leur fiancé. Pour la cérémonie on sacrifie une chèvre. Le sang recueilli est donné au fiancé en hommage à ses ancêtres qui deviendront ceux de la jeune fille.

Le dernier jour de la cérémonie les jeunes filles se débarrassent définitivement de leur *wanzo* en sautant par-dessus un bûcher composé des vêtements et des détritus des excisées.

e) *Mariage*

Ce n'est qu'après avoir été circoncis ou excisés que les jeunes gens peuvent se marier. L'institution du mariage est réglée suivant un rituel qui a été souvent décrit, particulièrement par Amar, Monteil, Tauxier, Aubert...

Les accordailles sont faites par le *fa* respectif des deux fiancés, après que ceux-ci aient été consultés. La demande est faite officiellement aux parents par un intermédiaire, un homme de caste ou un *sénanku*. Elle s'accompagne de cadeaux rituels offerts au fa de la jeune fille. Dans la région de Bougouni, la demande s'accompagne de 10 noix de cola, car 10 est un chiffre complet qui désigne les bons événements et les naissances futures. (On offre 9 noix de cola pour présenter des condoléances, 4 noix en signe de salutation ; envoyer 3 noix serait injurieux, et 19 noix marquant l'incomplétude serait une marque de manque de confiance.) Les premières noix de cola sont toujours offertes enveloppées dans une ou deux feuilles de karité, symbole de vie et de fécondité. Si les 10 noix de cola sont acceptées, cela signifie que le père a ouvert la route du mariage ; alors l'intermédiaire fait un second voyage la semaine suivante en apportant un coq pour sacrifier aux ancêtres et 10 autres noix de cola ; au cours d'un 3e voyage, il offre un autre coq et 10 autres noix de cola devant toute la famille de la jeune fille réunie, témoignant que la jeune fille peut rencontrer son fiancé. C'est au cours du 4e voyage que l'intermédiaire emmène la jeune fille dans la famille du fiancé, où elle sera confiée à la femme du chef de famille qui aura soin de son éducation.

Tous les ans elle retourne dans sa famille au commencement de l'hivernage et revient dans sa future belle-famille au début de la saison sèche.

Tous les ans elle emporte chez elle 30 noix de cola et 3 coqs et le *fa* du jeune homme commence à payer la dot qui s'élevait traditionnellement à 8 bœufs et 5 moutons. La jeune fille revient à la saison sèche en apportant du fonio, des fruits de karité, de sumbalé (pour la confection des sauces) et autres produits.

Dès l'apparition des premières règles elle est mariée et son mari continue à payer la dot dans l'ordre suivant : une vache, un taureau, une génisse...

Pendant toute la durée des fiançailles, le jeune homme doit cultiver le champ de ses futurs beaux-parents.

Chez les Bambara où l'on pratique actuellement le mariage par échange de jeunes filles entre deux familles, la compensation n'est plus payée, mais les cadeaux et les prestations demeurent.

Le jour du mariage la jeune fille est accompagnée d'une suivante qui représente sa jumelle, tandis que le jeune homme est assisté d'un suivant et les deux couples symbolisent l'union des deux couples de

jumeaux primordiaux. Enfin la jeune fille est portée jusqu'à la demeure que lui a construite son mari ; elle est suivie d'un cortège de 7 femmes portant chacune une charge des cadeaux de la mariée. L'enquête que poursuit Mme Dieterlen en pays bambara, laisse entrevoir que les 7 femmes représentent les 7 graines que chaque homme possède dans les clavicules ; la mariée est la graine de fonio que l'on apporte au village du mari, car le mariage est considéré comme étant une culture.

Le mariage des jumeaux comporte des rites légèrement différents. Lorsque les jumeaux ne sont pas du même sexe, le garçon doit défiorer la jeune fille avant qu'elle ne se marie (il n'y a qu'un seul rapport) ; si ce sont deux garçons, le premier qui se marie doit laisser sa femme avoir des rapports avec son jumeau ; si ce sont deux filles, le mari de la première épousée doit aussi s'unir à la seconde.

f) *Mort et funérailles*

La mort dissocie les différents éléments qui composent la personne. Les rites funéraires ont pour but de recueillir sur des autels ou des masques les principes spirituels du cadavre afin de les conserver à la communauté.

Les rites ont évolué. Autrefois, les corps étaient suspendus aux arbres jusqu'à ce qu'ils pourrissent, tandis que les os étaient conservés. Actuellement on enterre le cadavre. Seule une bande de coton symbolisant la langue du mort, c'est-à-dire sa parole est accrochée, à la branche d'un arbre. Si le mort est un initié du Komo, la société joue un rôle important dans les rites funéraires.

Tous ces rites ont été étudiés par G. Dieterlen, et Tauxier. Monteil a longuement décrit la cérémonie des funérailles d'un chef ; les trois coups de fusil rappelant ses combats, les lamentations des femmes, les faire-part aux notables du village, les offrandes des parents et amis, les aumônes à la croisée des chemins, enfin l'inhumation : le corps est préparé, la tête rasée, l'intérieur nettoyé avec l'eau et le sel ; par des ouvertures, on introduit une pâte blanche à base d'eau et de cauris broyées (qui possèdent un esprit divin assurant la conservation du cadavre) ; de cette même pâte on badigeonne le corps et particulièrement la tête, puis on couche le cadavre sur le côté droit, les pieds au nord (une femme serait couchée sur le côté gauche) ; enfin se déroule la fête des funérailles avec le festin rituel et les purifications. Sept jours plus tard a lieu la fête de commémoration (Sangha) suivie du deuil des femmes pendant quarante jours. Passé ce temps le mort est transformé en ancêtre vivant.

Les Bambara reçoivent des présages de leur mort ou de la mort d'un chef d'après certains signes que leur donne la brousse, tels que la rencontre d'un caméléon sur une fourmilière rouge, le cri d'une certaine hyène mythique, le passage de certains singes pleureurs ou de certains oiseaux.

Quelques êtres doués ont la faculté de percevoir le départ des forces spirituelles chez une personne et sa mort imminente. Parfois ils peuvent ramener ces forces et leur faire réintégrer le corps pour sauver l'homme en danger.

g) *Culte des ancêtres*

Après sa mort, l'homme est transformé en ancêtre vivant et reçoit un culte. Le culte est en liaison étroite avec les cultes agraires ; les ancêtres sont des forces vitales efficientes qui participent à la vie des hommes, les protègent et fécondent leurs champs. Les instruments aratoires sont présentés à leurs autels avant les cultures, et tous les ans, leur âme vient animer les masques qui dansent en leur honneur sous la présidence du Komo. Après le battage des grains ils reçoivent les prémices et des sacrifices leur sont offerts.

h) *Autres rites*

En dehors des rites concernant la personne les Bambara connaissent d'autres rites tels que ceux relatifs aux ordures ménagères où se sont accumulées les forces des hommes. Les rites ont pour but d'offrir ces forces à *Faro* et de rendre les hommes régénérés et purifiés. Les détritus sont brûlés périodiquement, les hommes aspirent la fumée et les cendres sont jetées au fleuve ; des sacrifices sont offerts au Dieu et des danses particulières accompagnent la cérémonie.

Les rites de pluie communs à toute l'Afrique sont pratiqués au mois de mai par les sociétaires du Kworé. Les rites de renouvellement de l'année impliquent des interventions individuelles, familiales et collectives. On trace les signes du monde sur les murs des sanctuaires individuels ou collectifs et par l'intermédiaire d'un sacrifice sur les autels, de danses et de chants rythmés, l'homme renouvelle les points cardinaux et les forces du monde qui à leur tour renouvellent son âme. (Tous ces rites ont été décrits par G. Dieterlen dans l'*Essai sur la religion bambara.*)

B) Techniques spéciales a usages généraux

Dans la pensée bambara, « toute technique est une réparation enseignée à l'homme par *Faro*, un palliatif au désordre cosmique, dû généralement à une rupture d'interdit... Les hommes vécurent d'abord de cueillette, puis plus tard de pêche et de chasse ; ils se servaient uniquement de leurs mains. Peu à peu les techniques apparurent selon une chronologie dont les Bambara actuels ont gardé la mémoire. La première matière utilisée fut la fibre de l'arbre *nyama*, dont furent tressés les premiers filets de pêche, la première fronde, le premier cache-sexe » (1). La seconde matière fut le bois dont ils firent les outils de culture et l'arme de jet. Puis ils inventèrent la poterie crue et le tissage ; ils connurent enfin l'outillage de pierre ; le fer et la forge. La technique de l'habitation semble s'être développée plus tardivement.

a) *La pêche*

A côté des populations spécialisées dans l'art de la pêche, telles que les Bozo ou la caste des Somono, tous les Bambara pêchent dans les

(1) G. Dieterlen, *Essai sur la religion bambara.*

fleuves ou les marigots voisins de leurs habitations. Une étude détaillée a été faite par J. Daget (1). Les Somono qui sont la caste des pêcheurs bambara, utilisent pour la pêche les nasses et les filets ; les Bozo restent plutôt fidèles aux harpons et petits filets ; ce sont eux qui presque toujours construisent les pirogues, car seuls ils peuvent entrer en rapport avec le génie de l'eau *Faro*. Les filets sont à mailles nouées fabriqués avec une navette : *sia* et un moule cylindrique : *pako*. La bande de filet en fabrication est presque toujours attachée à un chevalet de bois spécialement conçu pour cet usage, le *kale* ou *dio soyo kala*, tétraèdre régulier dont les arêtes ont 20 cm environ de long, l'une d'elles se prolongeant par un manche de 1 m 50. Le pêcheur, assis par terre, pose le chevalet devant lui en maintenant le manche près de sa jambe. Les fibres utilisées pour la fabrication du filet sont ; le *da (Hibiscus cannabinus)*, le *kié (Vigna unguiculata)*, le coton et actuellement les fils européens.

Les Bozo construisent des barrages faits de branches d'arbres coupées et enchevêtrées, qui affectent plusieurs formes suivant les régions et des pièges. Les poissons sont utilisés pour la consommation humaine ; ils sont mangés frais, grillés, frits ou bouillis, ou conservés, fumés ou séchés. De certains poissons tels que les *tineni*, on extrait de l'huile utilisée pour la cuisine et comme lubrifiant.

La pêche dans les villages bambara se fait en commun sous la direction d'un chef de pêche, au moment où les eaux baissent. Des règles précises de droits de pêche et de redevances aux maîtres des eaux sont partout respectées.

b) *Poterie*

Elle est entièrement façonnée et cuite par des femmes de la caste des forgerons, maîtres du feu. Le modelage se fait de deux manières, soit en creusant une masse d'argile à l'aide d'une pierre cylindrique (2), soit en roulant sur un moule un boudin de terre glaise. La décoration est généralement faite par une double ligne de chevrons imprimée autour du col et du pied par le bracelet torsadé de la potière. La cuisson se fait en plein air sur un feu de bois.

c) *La forge*

Le bois, le fer, les métaux en général sont façonnés par les forgerons. L'atelier du forgeron et les objets qu'il fabrique sont simples, mais ils sont riches en représentations symboliques. — « La forge représente l'artisan : le four est son corps, le soufflet ses testicules, la tuyère son sexe, le feu sa tête. Quand le fer rouge est battu par la masse, qui symbolise l'univers, les étincelles sont l'éclair et la foudre (3). » Avec ses outils rudimentaires installés à terre sous un auvent, l'artisan forge tous les instruments aratoires, dont le principal est la houe. La houe,

(1) Jacques Daget, *La pêche dans le delta central du Niger*.
(2) M. Griaule, *Masques dogons*.
(3) G. Dieterlen, *Essai sur la religion bambara*.

suivant sa forme est considérée comme mâle ou femelle. La houe femelle comporte un manche court terminé par un renflement ovoïde, dans lequel pénètre la pointe d'un fer de forme triangulaire, dont les trois côtés seraient faits de trois arcs de cercle ; le trois, symbole de la masculinité, représente ici le clitoris, principe mâle qui est le support du double : dya de la femme. (Suivant le mythe, c'est à l'aide de cette partie du corps que le premier être de sexe féminin inaugura les travaux agricoles.) La houe mâle possède un fer légèrement trapézoïdal qui s'emmanche de la même manière ; les quatre côtés symbolisent la féminité de l'homme supportée par le prépuce. Ainsi le paysan creuse avec la houe mâle et recouvre avec la houe femelle ; les travaux menés avec le double femelle du cultivateur et le double mâle de la femme symbolisent l'union sexuelle. (1)

d) *La vannerie*

La vannerie est exécutée par tous, hommes et femmes ; elle entre pour une grande partie dans la construction et l'ameublement de la maison. Parfois les greniers sont d'immenses vanneries, tissées en diagonale ; dans certaines régions une grande natte entoure le mur extérieur de la case ronde. Les portes des cases en torchis sont souvent constituées par une natte grossière tissée en diagonale, que l'on place devant l'ouverture, mais des nattes beaucoup plus fines exécutées en fibres de couleurs différentes, suivant des dessins géométriques au sens symbolique, couvrent le sol pour s'asseoir ou dormir.

e) *Tissage, vêtements, parures*

Le premier vêtement fut la jupe de fibre de nyama *(Bauhinia reticulata,* ou *Bauhinia thonningii)*, et le cache-sexe qui sont encore portés au cours de cérémonies religieuses.

La mythologie désigne le coton comme étant la première fibre tissée.

Le tissage est une des techniques les plus répandues ; le coton filé par les femmes est tissé par les hommes, anciennement par les captifs qui s'installent en plein air à proximité des cases, dans les cours ou les places publiques, à l'ombre des arbres. Un métier à tisser primitif formé de quatre bois verticaux reliés par des tiges horizontales, actionné par des pédales, tisse de longues bandes ; la chaîne et la trame forment un point toilé et symbolisent un être de lumière et de parole. Il existe d'ailleurs une science des bandes qui repose sur le symbolisme des couleurs, des dessins et des nombres.

Les Bambara distinguent 3 couleurs fondamentales : le blanc, le rouge et le noir. Chacune de ces 3 teintes a son histoire et son rôle dans les rites. « Le rouge est la couleur du milieu du monde, il caractérise la chaleur sèche ; il est la couleur de la colère et de la justice, celle du roi centre du royaume. » Le noir ou indigo (2) s'identifie avec le nord et le

(1) M. Griaule et G. Dieterlen, L'agriculture des Bozo, *Journal des Africanistes.*
(2) Zahan, Les couleurs chez les Bambara du Soudan français, *Notes africaines,* 1951.

temps d'hivernage. Il évoque l'impureté, l'obscurité. Il marque la tristesse et la fin d'un labeur. Le sud convient aux ancêtres et au blanc, qui représente la lumière et la pureté : c'est la couleur de *Faro*. Tout le système des bandes tissées de fils de couleurs différentes suivant des dessins variés traduit les différents états du porteur, car chaque bande a son histoire propre, son emploi défini et ses correspondances cosmogoniques. L'étude en a été amorcée par G. Dieterlen dans *Essai sur la religion bambara* et se poursuit actuellement. Aujourd'hui, la forme des vêtements varie suivant l'âge et le sexe du porteur. Les enfants en bas âge sont nus, les reins ceints d'un fil de coton ou d'une ceinture de perles bleues ou de cauris ; parfois, deux clochettes de cuivre attirent par leur son la protection du *Faro*. Les fillettes jusqu'à leur mariage portent un pagne glissé entre les jambes et retenu par 8 ceintures de perles. Lorsqu'elles sont mariées, les femmes portent le pagne ouvert, attaché à la ceinture, et un mouchoir de coton recouvre leurs cheveux ; quand leur enfant est né, un autre pagne noué sur la poitrine retient le nouveau-né à califourchon sur le dos de sa mère. La femme du chef portait une pièce d'étoffe faite de 7 bandes qu'elle rejetait sur l'épaule. Les très jeunes garçons portent un petit caleçon dont le forme varie avec les classes d'âge ; plus tard ils sont vêtus d'une tunique courte à l'encolure coupée et aux manches ajustées, et d'une culotte ample et courte formée de 3 bandes (chiffre masculin) passant entre les jambes, et 3 bandes de chaque côté, couvrant les cuisses ; la taille est aussi entourée de 4 fois 3 bandes, chiffres de la féminité et de la masculinité. Par-dessus leurs vêtements, hommes et femmes portent un grand manteau fait d'une pièce d'étoffe percée au milieu d'une ouverture pour la tête, et dont les extrémités cousues ménagent de larges ouvertures de chaque côté. Ces manteaux portent une grande poche sur le devant, et sont brodés de dessins symboliques. L'influence européenne s'est naturellement fait sentir dans la mode, les fils européens remplacent les fils de coton indigènes, mais le symbolisme des couleurs demeure dans les bandes. Pourtant, si les tissus européens envahissent de plus en plus les marchés, les vêtements traditionnels restent les plus recherchés, mais ils subissent des modifications inspirées des modes européennes, bien que demeurant très originales.

Si les Bambara marchent pieds nus, dans certaines circonstances, ils fabriquent des socques ouvrées que l'on offre à la nouvelle mariée. Ces sandales sont décorées de dessins géométriques, gravés au fer rouge par le forgeron, qui symbolisent la gémellité, la multiplication des enfants, les parents, la famille du mari, la langue du couple et la fermeture de l'association ; ils sont entourés du signe de l'union de l'ensemble. Aussi, tout le rituel de la prise de possession se déroule-t-il pendant plusieurs jours.

Coiffure. — Actuellement, les hommes adultes ne portent plus la coiffure traditionnelle comprenant deux tresses latérales, mais les enfants ont encore les cheveux rasés et tressés suivant la coutume. Ainsi, les garçons incirconcis portent une crête de cheveux qui va du front à la nuque, tandis que le reste du crâne est rasé, la crête symbolisant le

serpent divin ; les enfants des forgerons portent en plus, de chaque côté du crâne, deux cercles de cheveux coupés par des rayons qui figurent la forge. Lorsqu'un enfant naît après plusieurs décès de frères et sœurs, on lui rase la moitié de la tête seulement par dérision, afin que le dya qu'on feint de négliger se décide à demeurer dans l'enfant. Les enfants des marabouts ont les cheveux rasés de manière à dessiner une spirale dont le centre part du milieu du crâne, et qui couvre toute la tête. Ensuite on rase des bandes de cheveux de manière à tracer une croix sur cette spirale. Les petites filles portent une petite tresse transversale sur le front, tombant sur le côté gauche, tandis que les femmes mariées portent les deux nattes de chaque côté de la tête. Ces nattes sont obtenues avec des postiches de fibre de *da* luisante de karité, que l'on tresse avec les cheveux. Enfin, les femmes portent aux oreilles 22 anneaux d'or, images des 22 éléments primordiaux, ou parfois un seul gros anneau en forme de croissant fermé par des fils de coton rouge, qui est un résumé des 22 autres. Ces anneaux protègent des paroles impures l'oreille qui joue un rôle important dans la génération ; c'est par la parure que les génies entendent ce que l'on dit à l'homme.

Les Bambara décorent leur visage et leur corps de nombreuses scarifications dont le but est de conférer au porteur les qualités dont elles sont les symboles. Par leur influence sur le caractère et le tempérament d'un individu, elles l'aident à atteindre un idéal d'homme. Ces marques sont associées au mythe de l'origine de l'agriculture. Ce sont 8 petites cicatrices : deux verticales à la racine du nez, trois sous chaque œil ; elles imitent les marques faciales de l'être mythique moitié homme, moitié animal, qui enseigna aux hommes la culture du sol (1).

f) *Forme des agglomérations*

Le village bambara suit des règles de développement qui permettent à un étranger de reconnaître immédiatement la disposition des cases et de distinguer la maison d'un chef, d'un forgeron ou de tout autre membre de la société. En effet le village est construit au nord ou à l'est de l'arbre protecteur. Au sud du village se trouve le bois sacré demeure du chef des génies, où se déroulent les cérémonies religieuses et les rites d'initiation. A mesure que les familles viendront s'installer au village, elles construiront leurs cases autour de celle du chef, excepté à l'est, car le chef doit voir le soleil se lever. Le fils aîné du chef, son successeur éventuel, possédera sa propre concession auprès de son père. La maison du Komo est située hors du village, au sud ou à l'ouest, cachée dans un bois ou un buisson. A la sortie du village, se trouve une case ronde, la maison du Nyama ; au milieu, une case carrée aux murs peints, celle du Gna (voir le chapitre de la religion). Au centre du village, autour d'un doubale est ménagée une place qui sert de lieu de réunion publique : les vieillards tiennent leurs conseils sous les branches du doubale.

(1) S. de Ganay, *On a form of cicatrisation among the Bambara*, « Man ».

Enfin le cimetière des hommes libres se trouve hors du village, à l'ouest ; celui des captifs et des gens de caste au sud du premier.

Tout village possède son forgeron, car il est la vie et sans lui le village ne saurait subsister. Avant la conquête française, les villages bambara étaient fortifiés. Ils étaient protégés par une triple enceinte construite en pisé suivant une ligne de chevrons qui abritait les sentinelles. La première muraille enfermait le village et les jardins environnants ; la seconde passait à l'intérieur du village et la troisième entourait les maisons du chef. Ces murs pouvaient atteindre 5 m de haut et 2 m de large à la base ; ils étaient précédés d'un fossé et doublés d'un escalier. On peut encore voir des restes importants de ces fortifications dans le Kourolamini à Ténintu (cercle de Bougouni).

Construction des maisons (1). — Dans tout le Soudan, la construction des maisons se fait pendant la saison sèche. Il en va de même pour les réparations, sauf les plus urgentes à la suite de dégradations causées par les pluies, les eaux de ruissellement, les vents violents ou les ravages des termites.

Choix de l'emplacement. — On choisit souvent la proximité d'un cours d'eau temporaire ou permanent où des puits peuvent être forés. On consulte ensuite un devin ou un marabout qui révèle l'existence d'un génie dont le lieu d'élection est le caïlcédrat ; si le génie est favorable, l'installation est autorisée et l'arbre sacré devient l'autel de la collectivité. On l'arrosera de sacrifices périodiques.

Types d'habitations. — 1) La case ronde à toit de chaume *(tuba bo)* ; 2) La case carrée ou rectangulaire *(bili)* à toit plat.

Case ronde. — L'homme plante un piquet auquel il attache une corde de 1 m 50 au plus, reliée à la tête d'une houe. En tournant autour du piquet il trace une circonférence qui sera le plan de la maison. Aucune fondation n'est aménagée. Autour de la circonférence sont plantés une série de doubles piquets *(kassassin)*. On passe une latte de bambou qui serpente entre les piquets doubles et on monte la vannerie en partant du sol jusqu'à une hauteur de 2 m environ.

Lorsque le cylindre formant les murs de la base est terminé, on coupe la porte à 25 cm du sol, sur une hauteur de 1 m 50, en l'orientant vers le sud. On crépit ensuite de *banco*, c'est-à-dire de terre extraite non loin de la case par les jeunes gens, et pétrie avec un mélange de paille de fonio, de bouse de vache, et d'eau que vont puiser les femmes. Le toit se construit par terre ; on trace une circonférence égale à celle de la case ; on dresse autour 4 gros bambous principaux que l'on réunit ensemble à une extrémité par un lien de fibre. Au sommet de la pyramide, on installe une grosse pierre qui pèse sur les piquets et les maintient à l'écart voulu. Près du sommet, on fixe avec de la fibre 2 lattes de bambou qui entourent les 4 piquets, un à l'extérieur et l'autre à l'intérieur : c'est le *midio*. D'autres piquets sont glissés entre les 4 principaux, et attachés au double cerceau. A distance égale, on

(1) Information en partie de Moussa Traoré, du village de Gouani (canton de Diemandougou), cercle de Bamako.

fixe 7 ou 8 autres cercles, en descendant vers la base du cône. On choisit pour recouvrir le toit, de la paille de *tji le*, très mince et blanche, qui sera le plus imperméable, ou de *uro-ba-bi* noire (herbe de hyène) plus grosse et moins appréciée. On étale une couche de paille que l'on attache au sommet et que l'on coud aux deux premiers cercles. Un troisième cercle placé sur les 2 autres maintient la paille en place. Puis on place une deuxième couche, que l'on coud au ras du sol au dernier cercle, les couches suivantes sont étalées à partir de celle-ci de manière à se recouvrir partiellement les unes les autres jusqu'au sommet. Lorsque la couche du ras du sol est cousue, on soulève le toit et un petit enfant se glisse à l'intérieur pour tirer l'aiguille de bambou qui doit coudre la paille aux cercles. Lorsque le toit est entièrement cousu, un homme l'escalade, fait basculer la pierre du sommet et s'installe à sa place. Il glisse un cercle formé de 6 lattes de bambou sur les 3 premiers cercles ; il le fixe à l'aide de 2 bâtons en croix qui percent le toit. Il rassemble la paille du sommet entre les 4 piquets qui dépassent et il la noue et la tresse « comme les cheveux d'une femme ». Si le toit doit recouvrir la case d'une femme, il n'y aura pas de faîtage, mais la paille qui dépasse est rabattue et prise dans le premier cercle. Enfin, de 15 à 30 jeunes gens se rassemblent et hissent la toiture sur la case.

Actuellement, les murs de vannerie et de banco sont remplacés par des murs en briques de banco moulées et séchées au soleil.

Case rectangulaire ou carrée. — Cette forme est d'importation récente dans les cercles de Bamako et de Bougouni, alors qu'elle est fréquente à partir de Ségou jusqu'au Sahel.

Elle est construite avec des briques séchées ; lorsque le toit est plat, il repose sur des piliers de bois fourchus plantés en terre ou posés sur une grosse pierre plate. Il y a 5, 7 ou 9 poteaux dont un central ; sur les fourches on place les poutres ; en travers des quilles sont les solives. On recouvre le tout d'une natte sur laquelle on tasse une couche de banco mélangé à du beurre de karité ou de la farine de nere. Le toit est construit légèrement en pente pour l'écoulement des eaux, et on le dame avec le *bumbuli* sorte de pelle en bois. Puis on aligne une couronne de briques autour de la toiture, en ménageant la place pour les gouttières qui se déversent dans les rues. Ces maisons peuvent être surmontées d'un second toit conique en chaume. Les 4 bois principaux sont installés aux 4 angles de la maison. Une porte est ouverte dans le premier plafond, et dans cette partie de la maison on garde les effets ou les choses précieuses. Comme pour les cases rondes, la porte s'ouvre toujours vers le sud.

Les maisons sont crépies à l'extérieur avec de la terre mélangée à de la bouse de vache ; à l'intérieur, le sol et la partie inférieure des murs sont badigeonnés de terre noire mélangée de fumier de vache frais de l'écorce d'arbre de *jumbo (Napoleona Heudelotii)* ; la partie supérieure et le plafond sont recouverts de terre blanche du fleuve. A la jonction des 2 couleurs, des lignes de festons tracées au doigt symbolisent la descente du troisième verbe. Sur les murs blancs sont peints des échelles, des calebasses cuillers, des animaux, signes traduisant autant la

situation dans le monde du propriétaire que l'âme de l'exécutant.

Le pourtour de la porte d'entrée est badigeonné avec de la bouse de vache fraîche tous les quinze jours, et plus largement une fois par an avant les pluies avec de la bouse de vache pourrie : cette coutume est liée au culte des ancêtres.

Des canaris contenant certaines plantes sont enterrés sous le lit du chef de famille, d'autres plantes et sucs de racines son cachés sous le lit des femmes. Les bolis sont accrochés à la toiture des maisons, car ils ne doivent toucher ni le sol, ni l'eau, ni le feu. Les filets, les *diakumadjulu*, sont accrochés au plafond ; ils contiennent les vêtements ou les calebasses de nourriture ; des nattes ou des peaux d'animaux sont étendus à terre ; des lits, des calebasses de différentes tailles et des tabourets complètent le mobilier. Les différentes cases d'une famille sont entourées d'un mur qui s'ouvre à l'extérieur par un vestibule, case à deux portes orientée nord-sud : c'est là que le chef de famille reçoit les étrangers. Dans la cour intérieure se trouvent les foyers faits de 3 pierres, les mortiers à mil, les poulaillers, sortes de petites cases carrées en torchis. Les greniers, construits sur pilotis, ont la forme des cases rondes ; ils sont divisés en 4 parties où l'on range les 4 céréales principales : mil, riz, fonio, arachide. Certaines graines peuvent être rangées dans le même compartiment, ex : mil et arachide. Certains greniers : *bonio*, sont de véritables poteries en forme de cigares construites par les femmes des forgerons. Lorsque le bonio est terminé, on le coupe en tranches que l'on fait sécher, puis on reconstruit le grenier sans souder les différents morceaux que l'on supprime au fur et à mesure que les provisions diminuent Les cuisines sont situées à l'ouest des chambres.

Répartition des cases d'une concession. — La case du chef est toujours à l'est, car il doit voir le soleil se lever. Sa case est souvent de forme quadrangulaire, et comporte plusieurs chambres. Les cases des femmes sont généralement rondes ; chacune est munie de sa cuisine située à l'ouest et fermée par une serrure individuelle ; des salles de douches particulières sont réservées aux maris et aux femmes. Des cabinets munis de 2 trous, un pour les urines et un pour les selles, sont ensuite bouchés et condamnés lorsqu'ils sont pleins.

Enfin, le puits est creusé soit au milieu de la cour, soit à proximité immédiate de la concession. L'eau est puisée directement à l'aide d'une calebasse fixée à une longue corde.

Parfois des cases particulières sont construites sur pilotis pour s'abriter la nuit contre les moustiques ; la seule ouverture est une trappe sous le plancher par où on entre dans la case.

g) *Tombeaux*

Une vieille coutume faisait enterrer les chefs de famille dans leur case. Les Fama étaient enterrés dans la cour de leur palais fortifié : au nord-ouest. Les bébés étaient enterrés près des cases de leur mère, car on attendait leur retour. Actuellement, tous les Bambara sont enterrés dans des cimetières suivant la coutume musulmane ou animiste.

3: Paques FA8 Bambara

Les prêtres des confréries creusent les fosses ; les tombes peuvent être individuelles ou collectives. Monteil *(Les Bambara du Ségou et du Kaarta)*, décrit un tombeau de chef : le caveau a la forme d'un parallélépipède ; la base inférieure a 1 m de large sur 2 m de long, la base supérieure 3 m sur 2 m, et une paroi verticale de 1 m 50 forme un angle droit avec les bases.

Dans le Ouassoulou, la coutume faisait creuser un tombeau à plusieurs salles pour toute la famille indivise. Une entrée carrée de 2 m de côté environ précédait un étroit couloir qui s'ouvrait sur une première salle réservée aux enfants ; un autre couloir la faisait communiquer avec une seconde salle plus importante réservée aux femmes et aux hommes adultes, qui donnait par un troisième couloir sur une dernière salle plus petite destinée aux chefs de famille. Une lampe à huile était placée à gauche de l'entrée de chaque salle, et devait s'éteindre d'elle-même. Le cadavre était placé au milieu de la pièce, les pieds au nord et la tête au sud. Lors d'une nouvelle sépulture, on réunissait tous les os longs dans un coin de la pièce, et les crânes dans un autre, car c'est par eux que l'on vérifie le nombre des décès. Enfin, dans la région de Kokum, des centaines de tumulus recouvrent des caveaux comprenant une salle cordiforme taillée dans la latérite, précédée d'un vestibule à l'ouest, et d'un perron qui communique à l'air libre par un escalier taillé dans le rocher. Les portes extérieure et intérieure sont fermées par une dalle latéritique. La porte extérieure est cachée sous le tumulus avec 3 pierres équidistantes pour signaler l'emplacement. Les crânes sont disposés en dôme et séparés des os longs. Enfin, la tombe de l'ancêtre fondateur du village se trouve au centre même du village, au nord de l'ancienne cour fortifiée de la maison des chefs.

III. — L'art

La conception de l'art chez le Bambara est très différente de l'idée occidentale de l'art pour l'art. Tout objet que nous trouvons beau a pour le Bambara une signification sociale, religieuse ou technique précise : « L'art des Noirs est engagé... c'est une projection gratuite dans un matériel d'idées et de connaissances qui n'apportent rien d'autre qu'elles-mêmes à l'usager ou au spectateur. Fruste sans doute dans les premières étapes de l'initiation, faites souvent de demi-savoirs ou même d'erreurs calculées le sentiment esthétique des Noirs s'éclaire et s'affirme à mesure qu'ils s'instruisent et qu'ils passent d'une « connaissance légère » à celle des grands secrets. Il semble impossible à un homme enseigné de faire abstraction de ses connaissances pour juger une danse ou s'enthousiasmer au jeu d'un harpiste habile. Ce que nous nommons beauté est pour le Noir l'adéquation de l'objet à représenter ce pour quoi il est créé (1). »

Les masques dissimulent la personne et transforment l'humain en être surnaturel. Ils sont le support privilégié du nyama, le premier

(1) M. Griaule, L'art nègre, *Présence africaine.*

modèle ayant été taillé pour fixer dans une figure de bois la force vitale du premier ancêtre mort. « La société des masques c'est le monde entier, et lorsque elle s'ébranle en place publique, elle danse la marche du monde, elle danse le système du monde (1). »

A) Statuaire

La sculpture est un travail mâle exécuté par les forgerons. Elle est d'inspiration religieuse.

Il y a 3 centres de fabrication aux productions différenciées dans leur forme. Ce sont la région de Bamako ; celle de Bougouni, véritable pays des forgerons, et celle de Kinian, à cheval sur les circonscriptions de Sikasso, Koutiala, Ségou. (2)

Ils exécutent des statuettes femelles, des statuettes de fécondité, des marionnettes qui servent aux représentations théâtrales données par les jeunes gens, des masques pour les différentes sociétés, et en particulier toute une série d'antilopes stylisées, attributs des danseurs *tchi wara*.

« Pareil au sculpteur chinois de l'époque Han, le Bambara voit et détermine les formes par les profils. Il pratique la taille à claire voie, découpant des silhouettes qui s'inscrivent dans le contre-jour comme des hiéroglyphes aux contours arrêtés et suggestifs. Faisant s'interpréter les signes et les formes empruntés à une faune familière, il les combine et les associe pour créer les figures emblématiques de la tribu et du clan, les figures de reconnaissance. Ce zoomorphisme symbolique, fondement de l'héraldisme, est celui des peuples de la grande steppe asiatique, celui des peuples de la Mésopotamie et de l'Asie Mineure ; il fut en partie celui des Égyptiens de l'époque pharaonique, qui réalisèrent dans la vallée du Nil, prédestinée par sa situation et ses ressources, la synthèse d'une double culture. » C'est ainsi que le sculpteur pour exprimer sa vision a souvent recours à l'idéogramme de caractère géométrique sur lequel se fonde le caractère conceptuel des peuples de la steppe. (3)

Une grande variété de bois (4) s'offre au sculpteur, qui s'adresse surtout aux essences de grain fin dont le fil est peu sensible et évite les bois trop durs et trop denses. L'artiste travaille le bois vert, généralement à l'herminette ou doloire, qui dérive probablement de la houe ; l'instrument sert à dégrossir la masse et à établir les volumes secondaires, il donne à la statue un aspect « à facettes » très particulier. Le travail se parfait au moyen d'un couteau et de gouges. Une technique savante permet de patiner le bois ; on le noircit en inhumant les pièces dans certains limons, par bain dans l'huile de palme et badigeon de noir de fumée. On rougit le bois par applications d'emplâtres constitués à l'aide d'écorces broyées et mises en pâtes. Les objets traités sont

(1) Id, *Dieu d'eau*.
(2) *Passim*, Leiris, Sculptures soudanaises, *Arts et métiers graphiques*, Paris, 1948.
(3) *Passim*, F. H. Lem, *Variété et unité des traditions plastiques de l'Afrique noire*.
(4) *Passim*, H. Lavachery, L'art noir d'Afrique et son destin, *Présence africaine*.

longuement polis à la peau, et prennent l'aspect sombre et brillant de vieux bronzes. La patine des pièces est un élément important de leur beauté.

L'art observe des conventions stylistiques telles que les déformations de la vision normale. Pour la structure de la masse, la convention règle la proportion des parties, des pleins et des creux, le développement des volumes secondaires et des surfaces des différents plans, leur étendue et leurs lignes de contact. Le volume de la statuaire obéit à un canon à peu près immuable : sur un tronc cylindrique s'attache une tête proportionnellement énorme par rapport aux membres ; ceux-ci se meuvent dans d'étroites limites ; les membres inférieurs sont beaucoup plus courts que nature. Le gros volume de la tête est une convention qui se rattache au culte des ancêtres. La tête est sculptée en style concave, et la figure entière est soumise à une géométrisation marquée.

Les forgerons travaillent aussi l'or suivant la méthode de la fonte à la cire perdue ou le martelage, le repoussage et l'application de l'or et de l'argent en feuilles minces sur une âme de bois. C'est ainsi qu'étaient recouverts les trônes des anciens chefs bambara. Aujourd'hui les bijoux d'or ne sont plus réservés aux seules femmes des rois. Les bracelets, les pendentifs, les colliers, sont exécutés en grande quantité, suivant un travail en filigrane auquel excelle le Noir.

B) Céramique

Le pays est très riche en poteries ; néanmoins les Bambara hommes ne modèlent pas l'argile, car la poterie est un art des femmes et inversement les femmes ne font pas la statuaire.

C) Peinture

Les Bambara exécutent des peintures murales sur les murs des sanctuaires, avec de l'ocre et de la bouillie de mil, que les prêtres dessinent périodiquement. Les murs des cases des jeunes gens sont également décorés suivant des motifs symboliques, calebasses-cuillers, festons, échelles à 22 barres, dessins de mains, lignes de chevrons, que viennent peindre les jeunes filles, avec de la terre du fleuve ou un mélange de terre et de bouse de vache. Tous ces dessins géométriques sont des signes représentant non seulement la cosmogonie, mais traduisant également d'une manière nuancée tous les mouvements de l'âme de l'exécutante ; ils sont une véritable écriture.

D) Musique

La musique est un art privilégié (1), car elle est liée à des instruments, c'est-à-dire à des matériaux, au corps humain par la voix et la danse, au nombre par le rythme, à la médecine, à la divination, à la religion.

(1) Griaule, *Passim*, Symbole des arts africains, *Présence africaine*.

Mme G. Dieterlen lors d'une communication faite le 18 février 1948 à l'Institut français d'anthropologie a décrit la morphologie et la symbolique de deux instruments de musique bambara ; la guitare du Sema et le tambour royal.

« La forme des instruments de musique bambara obéit à une symbolique qui s'inscrit dans le système métaphysique et religieux de cette population.

a) Le premier d'entre eux est le tambour, *tabale*, réservé aux rois et aux chefs. Le prototype mythique de cet instrument était de cuivre, métal primordial dont la vibration est assimilée à celle de la lumière, du son, de l'eau et de la parole dans cette population.

L'instrument actuel se compose de deux parties : une caisse de bois carrée, recouverte de peau de chèvre qui forme le corps du tambour ; un tablier de bois gravé, détachable, en forme de demi-lune sur l'une de ses faces, qui s'adapte sur l'un des côtés du tambour. Ce tablier est recouvert de plaques de bois gravées et ornées, au pourtour de la face arrondie, d'une lanière de cuir garnie d'anneaux de cuivre. Ce tablier représente une oreille qui est à la fois celle du Génie de l'air, maître du son et celle du roi : les anneaux de cuivre sont les répliques de ceux que chacun porte aux oreilles et dont le rôle est de transmettre au tympan les sons et les rythmes.

La baguette de bois avec laquelle est frappé l'instrument est de longueur inusitée et de forme anthropomorphe : elle comporte également une sonnaille à l'une de ses extrémités. Elle représente *Koumabana* le premier des 8 ancêtres du panthéon bambara qui ont reçu « la parole »...

b) L'anthropomorphisme de la harpe, *ngoni*, est très net dans la pensée des usagers.

La caisse rectangulaire de l'instrument représente le masque de *Koumabana*, l'ancêtre qui a reçu la parole ; les deux éclisses latérales sont ses yeux, l'ouïe, son nez et sa respiration, le cordier, sa bouche et ses dents, les cordes au nombre de 8, ses paroles. Elle est aussi l'image de sa tombe et les deux baguettes qui la traversent représentent le deuxième et le troisième ancêtre qui l'accompagnèrent dans la mort. La caisse représente aussi la face du devin et sa tombe, les deux baguettes étant les deux tiges de mil mises en terre avec le cadavre. A l'extrémité du manche, des sonnailles de cuivre ont le même rôle, à la fois technique et religieux, que celles fixées au tablier du tambour décrit plus haut.

Chaque son donné par chacune des 8 cordes est une prière. Les cordes sont pincées séparément par le devin, suivant leur rang et en fonction de la qualité du consultant et des questions qu'il pose : *modê* (petit-fils) pour les sujets de peu d'importance, chasse, voyage ; *fadê* (fils du père) pour la vie individuelle, physique et morale ; *fa* (père) pour l'avenir, le destin, la vie publique d'un homme, son autorité son commandement ; *fakoroke* (frère aîné du père) pour les semailles, les pluies, la fortune ; *fa dogone* (frère cadet du père) pour la germination des céréales ; *ba* (mère) pour tout ce qui concerne les femmes ;

faso (maison du père) pour tout ce qui concerne la demeure familiale ou les absents.

L'efficacité principale de la harpe est une remise en ordre par les rythmes et les sons répandus hors d'elle, de tout ce qui est troublé dans la marche des choses.

Elle préside aux sacrifices, aux rites cathartiques ou de médication, aux purifications, aux rites apotropaïques, aux méditations solitaires. Ses notes hautes sont célestes et symboles de plénitude ; les basses connotent les choses terrestres et l'incomplétude. Son jeu commande les arrivées et les départs, les proliférations et les amenuisements, les rappels à l'ordre ; sa présence au bord d'une mare où elle a été déposée en silence, est gage d'apaisement.

Le harpiste, avant de commencer son office, place sa bouche devant l'orifice de la caisse et murmure au maître du Verbe : « Maintenant c'est ton tour, organise le Monde (1). »

La musique, la danse et le chant sont intimement liés dans le mouvement religieux. C'est ainsi qu'un *djo* des Samaké (cercle de Bougouni) est entièrement composé de musiciens qui forment un orchestre où toute la gamme est représentée par 8 instruments principaux différents qui sont les types d'une multitude d'autres. Le premier : *n'ganian-ba*, est seul ; l'instrument est fabriqué dans un tronc d'arbre creusé en auge, dont le frottement donne un son très grave, c'est la basse qui donne la cadence. Deux à trois *Tiorõ* donnent un son plus aigu ; quatre à six *Tioun*, un son encore plus aigu, et il y a jusqu'à 10 *Ferẹ*, qui est l'instrument le plus aigu. Enfin, une infinité de *N'ganian dyeli* sont ceux qui commencent la musique comme le griot fait taire la foule avant de débuter. Tous ces instruments ont la forme d'une pirogue. L'orchestre comprend en plus 2 chanteurs et 2 danseurs. Tous portent des masques, des bonnets avec des crêtes de fibre noire, rouge et jaune, des vêtements de fibre tressée, et une cuirasse de graines de *fana* (sorte de haricot) pour les musiciens. La basse porte une bande dans le dos, qui descend jusqu'aux talons ; elle dessine un cercle lorsque le musicien tourbillonne en se déplaçant du nord au sud et de l'est à l'ouest pour donner la cadence. Les autres musiciens forment un cercle où danseurs et chanteurs n'entrent pas. Un autre *djo* est le *So*, où les musiciens et les chanteurs portent le masque des chevaux de bois, sauf 2 bouffons qui représentent l'élément masculin au milieu de la foule des jeunes filles. Enfin le troisième *djo* est le *djõ buru* (*buru* = trompette). C'est le *djo* des esclaves ; ils jouent de l'oliphant et sont vêtus comme les N'ganian ; mais la basse représente une vache et les autres sont les génisses qui répondent à la cadence que leur indique leur mère.

E) La littérature

La littérature bambara, entièrement orale, est d'une extrême richesse. Elle est le monopole des griots, qui dès leur plus jeune âge apprennent les contes, les proverbes, les devises attachées à chaque

(1) *Passim*, Griaule, *Symbole des arts africains*.

famille. Ils récitent les chansons de gestes très longues et très nombreuses relatives à chaque grande famille, en s'accompagnant sur la harpe. Certaines parties sont récitées, d'autres sont chantées en chœur par le griot et sa femme. Ces récits sont à la fois des narrations historiques de la geste des héros, en même temps que l'histoire mythique d'un démiurge que le héros symbolise. Une infime partie de ces chansons de gestes a été recueillie. Quelques proverbes et contes bambara ont été recueillis en particulier par Moussa Traoré.

Il est intéressant d'indiquer une autre production littéraire, où l'inspiration créatrice de l'exécutant a une plus grande part : ce sont les récits des membres de la confrérie du Kworé. Les *Kworédugas* sont des bouffons ou plutôt des comédiens dell'arte. On est Kworéduga par transmission héréditaire ou par vocation. Pendant son initiation en brousse, où il subit de mauvais traitements rituels, l'initié apprend à ne jamais se mettre en colère, dans quelque circonstance que ce soit. On lui enseigne un langage comique, des bons mots, on l'exerce à bien observer le caractère des hommes et à dire des strophes et des couplets d'après ses observations.

Ex. :

Tiekoroba kolili (le vieux qui n'a rien)
Ita rokina momindi (ce que tu dis n'est pas aimé)
Ida konieli aïe (tu as raison)
N'ka idia dopina marmandi (mais on n'aime pas ce que tu dis)

Ou encore :

Demise fentili (le jeune homme riche)
Ida dokma kakadi (on aime ce que tu dis)
Ida konie tinaïe (ce que tu dis n'est pas vrai)
N'ka idia dokma makadi (mais on aime ce que tu dis)

Les *Kworeduga* ont pour interdit le *su* (le Maure), et ils s'accompagnent en chantant avec une gourde sacrée, *yaraba*, qui contient des graines de *Lufa cilindrica*.

Enfin, pendant la période d'initiation de la circoncision par exemple, l'enfant apprend les danses sacrées qui souvent miment les gestes des ancêtres mythiques.

Une certaine évolution caractérise l'art indigène, qui s'est transformé d'une manière curieuse au contact des Européens ; dans les centres européens, le contact prolongé avec les Blancs a saccagé les croyances qui inspiraient l'art, mais les artistes n'ont perdu ni leur goût ni leurs dons. A la demande des Blancs eux-mêmes, ils se sont mis à faire de l'art dirigé, ayant pour but de plaire à l'Européen. Inutile de dire que, s'il conserve quelque agrément de forme, tout cet art nouveau, qui évolue au même rythme précipité que nos modes, demeure terriblement mort, car la véritable source d'inspiration est tarie. Cet art ne cherche plus à être vrai, mais à faire joli ; il signe par là sa propre condamnation.

[p.109]

CONCLUSION

I. — Interprétation traditionnelle des caractéristiques mentales

Dans l'introduction de la *Religion Bambara*, Tauxier insiste sur les caractéristiques mentales : « Le Bambara est resté assez franchement fétichiste » ; il possède « deux traits dominants absolument incontestés et incontestables :

« 1) C'est un très fort cultivateur.

« 2) Le Bambara donne un tirailleur solide et discipliné... Au moral il est plutôt lourd et bête, au physique trapu et solide. » Déjà l'abbé Henry avait conclu en ces termes : « Le Bambara est un agriculteur... Bien membré il tient pour la taille un juste milieu qui n'est ni grand ni petit. Il est fort de poitrine et porte sur un cou court et trapu une grosse tête couverte de cheveux noirs et crépus. Rien dans son visage ne pronostique la force d'âme, l'énergie, l'intelligence. D'un front fuyant, il a l'arcade sourcilière assez prononcée et ses yeux noirs de jais avec le blanc légèrement crème (!) sont droits. Les mâchoires, presque toujours bien dentées, s'avancent un peu en avant ; il a les lèvres fortes, épaisses, le menton court, les pommettes... un peu saillantes et il porte un nez plat affreusement ouvert et écrasé à sa racine.

« La femme tout comme le mari est forte, robuste. Le plus souvent elle est cagneuse et ce vice de constitution tient sans doute à ce qu'on l'oblige, dès sa plus tendre enfance à porter sur sa tête des fardeaux assez lourds, trop lourds souvent pour ses forces *(sic)*. Au point de vue moral le Bambara est d'un esprit aussi lourd que sa personne. Lent à comprendre et peu curieux, il n'a nul désir de sortir de sa condition. « Ce qu'ont fait mes pères, je dois le faire », c'est là son grand principe... Paresseux, fainéant même, il croit avoir tout fait s'il a dans son grenier de quoi se nourrir et nourrir sa famille... Craintif, il a peur de l'Européen tout comme l'esclave a peur de son maître et s'il le sert passablement c'est se tromper grandement que de croire avoir capté son affection. Il déteste le Blanc comme il déteste le Musulman ; le Blanc c'est le vainqueur, c'est l'anti-fétichiste et par suite l'ennemi. »

Enfin M. Monteil, dans sa *Monographie de Djenné*, nous dit à son tour : « ... Crâne allongé et prognathisme prononcé, les cheveux noirs, crépus sont souvent chez les jeunes gens réunis en cadenettes... le dessus de la tête est souvent rasé ce qui agrandit apparemment le front. Les femmes affectionnent une sorte de cimier transversal.

« Le front est fuyant, les arcades sourcilières saillantes... le nez

épaté, la racine du nez écrasée, les narines largement béantes, les lèvres épaisses... les dents larges et peu espacées... le cou gros, les épaules larges et droites ; la poitrine forte et longue, les membre robustes, les attaches grossières. Assez souvent chez la femme, quelquefois chez l'homme, stéatopygie assez prononcée : la peau a toutes les teintes depuis le marron clair jusqu'au noir brun. La taille est un peu au-dessus de la moyenne...

« Le Bambara est un rustre ; son esprit est lourd pour penser et pour comprendre ; mais il tient à ses idées, rares sans doute, et il est d'un entêtement insurmontable. C'est un patient ; il endure toutes les tyrannies et subit toutes les calamités avec une résignation stupéfiante. Mais quand il a résolu de se venger par la force ou par l'exercice de son droit, il n'est rien qui puisse l'arrêter. Il ne sait pas se présenter, il a de la peine à s'expliquer, « il remonte toujours au déluge » et tout en parlant posément, les yeux distraits ou fixés au sol il ne prononce que la moitié des mots ce qui le rend difficilement intelligible. »

Ces quelques extraits auront du moins le mérité de mesurer toute l'étendue de l'incompréhension du Blanc vis-à-vis du Bambara.

II. — Réfutation de la théorie traditionnelle

Le Bambara est en effet intelligent, patient et entêté : autant de qualités indispensables pour vivre dans ce pays difficile. Nous avons pu montrer, au cours de cette étude, combien son système métaphysique était cohérent, quelle était sa rigueur intellectuelle et comment il informait toute la vie sociale et économique. Mais nous tenons à insister sur ce point : un tel système n'est pas le fruit des spéculations oisives de quelques esprits privilégiés ; il est vécu par tous, compris dans ses parties par tous les membres de la société et dans sa totalité par de nombreux vieillards.

L'absence d'un système d'écriture comme le nôtre oblige le Bambara à posséder toute la connaissance en lui-même et sa prodigieuse mémoire étonne le Blanc. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans son activité intellectuelle c'est la facilité avec laquelle il a réussi à saisir notre forme de pensée si différente de sa pensée traditionnelle et à assimiler notre vision du monde ; il n'est pas de grande école en France qui ne lui soit accessible. L'étonnante aisance avec laquelle il peut assimiler notre langue et notre pensée prouve assez la souplesse de son esprit, dressé depuis toujours à toutes les finesses spéculatives.

L'entêtement dont il fait preuve dans certains cas est souvent pour lui l'unique manière de défendre ses traditions qui sont la trame même de sa vie. Elles se sont formées au cours de milliers d'années d'expérience d'un pays dur où la vie n'est pas une chose naturelle.

Les bouleversements de la colonisation séduisent son âme curieuse, mais ils se soldent en grande partie pour lui par le déracinement et la destruction de ce qui lui permettait de vivre et de se défendre contre une nature mauvaise : le groupe. Il se défend contre l'invasion du Blanc en se cachant ; il préfère paraître bête plutôt que de révéler à

l'étranger son système et de lui livrer ce qui fait sa force. Le Bambara peut sembler paresseux. En fait il sait que l'agitation est impossible sous ce climat tropical ; il est économe de ses gestes afin de leur assurer le maximum de rendement. D'ailleurs la sobriété caractérise toute cette région subdésertique. Jamais aucun laisser-aller ne développe des formes généreuses : tout est condensé pour le maximum d'efficacité. Le monde est systématisé en symboles qui échappent à la destruction. Les manifestations extérieures sont inutiles dans ce pays où le climat détruit tout. La seule chose qui résiste ce n'est pas la matière, c'est l'esprit. Le Bambara a systématiquement sacrifié tout le luxe matériel au profit de la vie spéculative et ses « yeux distraits » sont tournés vers la vie intérieure. C'est peut-être pour cela qu'il ne sait pas se « présenter » qu'il ne sait pas briller comme le Peul. Il se considère lui-même comme « un homme de terre » capable de supporter la chaleur et le froid et toutes les alternances brutales qui lui viennent de l'homme ou des éléments. C'est pourquoi il peut seul parvenir à rendre féconde une terre ingrate qui a découragé plus d'un de nos techniciens.

Mais ce qui importe le plus c'est peut-être la joie qui remplit la vie du Bambara. Les femmes pilent les grains isolément ou en groupe en claquant des doigts par jeu ; elles filent le coton, chantent, crient, rient, font la cuisine, vont chercher du bois mort dans la brousse et puiser l'eau dans le puits ou au cours d'eau voisin en multipliant les remarques malicieuses sur les petits événements de la journée ; car aucun détail ne leur échappe. Le soir ce sont les Tam-tam organisés par la jeunesse pour célébrer un mariage, pour remercier un chef d'une largesse ou pour le simple plaisir de danser, de se perdre dans le rythme des tambours et les battements précipités des mains. La nuit, le Komo, entouré par les danseurs vient provoquer une sorcière qui terrorise le village ; une terrible lutte s'engage, chacun usant de ses dons magiques. Lorsque la sorcière est vaincue, le chef du village vient féliciter publiquement le chef du Komo et les femmes et les enfants râlent de plaisir. Pendant la veillée, un griot réunit dans un coin des amis qui écoutent les chants et les récitations des temps anciens ; tous sont en extase, émus, révoltés ou consolés suivant que se déroule la longue histoire merveilleuse. Puis, ce sont les jeux et les défis des sociétés enfantines qui semblent vouloir bouleverser toute la belle ordonnance sociale du village par leurs battements de tambour, leurs larcins ou leurs réclamations.

Certes, la vie du Bambara ne manque ni de travaux ni de peines. Mais elle connaît plus encore la joie, la bienveillance et la paix. Et s'il est une chose qu'elle ignore, c'est indubitablement l'ennui.

[p. 113]
[p. 112 is blank]

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

1. Périodiques

Bull. de l'I. F. A. N.
Africa.
Journal de la Société des Africanistes.
Comptes rendus sommaires des séances de l'Institut français d'anthropologie.
Documentation française (n° 928 : *L'A. O. F.*).
Bulletin bibliographique du ministère de la France d'Outre-Mer.
Guid'A. O. F., 1951-1952.

2. Livres

ARCIN (André), *La Guinée française : race, religion, coutume, production, commerce*, Paris, A. Challamel, 1907.

BREVIE (Jules), *Monographie du cercle de Bamako.*

COLLOMB (Dr), Notices sur le cercle de Bamako. *Arch. Soudan*, 1880-84-85-90.

DELAFOSSE (Louis), *Haut-Sénégal-Niger*, 1923.

LABOURET (H.), *Paysans d'Afrique occidentale*, Paris, 1941.

MONTEIL (C.), *Les Bambara du Ségou et du Kaarta*, Paris, 1924.

RICHARD-MOLARD (J.), *L'A. O. F.*, Paris, Berger-Levrault, 1949.
— *Bibliographie de l'A. O. F.*
— *L'information géographique.*

Soudan (Le) : Exposition coloniale internationale de 1931. Gouvernement général de l'A. O. F., Paris, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, 184, boulevard Saint-Germain, 1931.

SPITZ (Georges), *L'Ouest africain, A. O. F. et Togo*, Société d'Édit. géogr., mar. et colon., 1947.

TAUXIER (Louis), *Le Noir du Soudan* et *Études soudanaises*, Paris, 1912-1932.
— *Histoire des Bambara*, Paris, Geuthner, 1942.

VIGUIER (P.), *Le Soudan français*, Koulouba, 1945.

A) Démographie et groupements tribaux et sous-tribaux

Outre les ouvrages généraux déjà cités (DELAFOSSE, MONTEIL, TAUXIER, etc.), on consultera :

BLANC (E.), Notes sur les Diawara, *Bull. du Comité d'Études H. et S. de l'A. O. F.*, 1924, p. 84-99 : *Bambara de Nioro et Bafoulabé.*

CORVEC, *Notes Africaines*, 1943, n° 17 : *Bambara et Banmana.*

DELMOND (F.), Quelques observations sur l'état civil indigène au Soudan occidental, *Bull. de l'I. F. A. N.* t. VII, 1945, p. 54-79.

KOERBER (R.) et LINHARD (J.), Étude de la répartition des groupes sanguins chez quelques races d'A. O. F., *Bull. et Mémoires de la Société d'Anthropologie*, t. II, 2e série, fasc. IV à VI, 1951, p. 158-165.

PALES (Dr) et LINHARD (J.), *Anthropologie*, t. LVI, nos 1-2, 1952, p. 53-86.

RICHARD-MOLARD (J.), Démographie de l'A. O. F., *Encycl. col.*, 1949.

URVOY (Y.), *Les bassins du Niger*, n° 4, Paris, 1942.

— *Petit Atlas ethno-démographique du Soudan entre Sénégal et Tchad*, Larose, 1942.

Préhistoire et histoire

MAUNY (R.), L'état actuel de nos connaissances sur la préhistoire de la colonie du Niger, 58, 1 carte, *Bull. de l'I. F. A. N.*, 1949, p. 141.

TAUXIER (L.), Chronologie des rois bambara, *Outre-mer*, 1930.

URVOY (Y.), Histoire des pays du Soudan central, *Publ. du Comité d'Étud. hist et scient. de l'A. O. F.*, Paris, 1936.

VAUFREY (R.), *Le néolithique para-tumbien : une civilisation agricole primitive du Soudan.*

VIDAL (J.), *Au sujet de l'emplacement du Mali.*

ZELTNER (Fr. DE), Quelques gisements préhistoriques de la vallée du Sénégal (*Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, 16 nov. 1916).

— Les grottes à peinture du Soudan français, ext. de l'*Anthropologie*, t. XXII, 1911.

B) DONNÉES LINGUISTIQUES

BAZIN (Mgr), Les Bambara et leur langue, *Anthropol.*, I, 1906, p. 681-694.

— *Dictionnaire bambara-français*, Paris, Imprimerie nationale, 1906.

BINGER (Louis-Gustave), *Essai sur la langue bambara parlée dans le Kaarta et le Bélédougou*, Paris, 1886, I, 193 ; II, 5, 15-18.

DELAFOSSE (M.), *Essai de manuel pratique de la langue mandé ou mandingue*, Paris, 1901.

FÉVRIER (J.), *Histoire de l'écriture*, Payot, 1949.

GANAY (S. DE), Toponymie et anthroponymie de l'Afrique noire, *Onomastica*, 1948, p. 143-146.

— Graphie bambara des nombres, *Jour. de la Soc. des Afr.*, fasc. II, 1950.

HOMBURGER (L.), *Les langues négro-africaines*, Paris, 1941.

— Les Telougous et les dialectes mandés, *Jour. de la Soc. des Afr.*, t. XXI, fasc. II, 1951.

LABOURET, *Les Mandingues et leur langue*, Comité d'Étud. sc. et hist. de l'A. O. F., Paris, Larose, 1934.

— *Paysans d'A. O. F.*, Gallimard, 1941.

LABOURET et WARD, Quelques observations sur la langue mandingue, *Africa*, vol. VI, p. 38-50, Oxford, 1933.

DELAFOSSE, *Langues du Soudan*, section des *Langues du monde*, de MEILLET et COHEN, Paris, 1924.

MIGEOD, *The langages of West-Africa*, London, 1910.

MONTEIL, *Éléments de la grammaire bambara*, S. J. de N'Gasobil, 1887.

— Considérations générales sur le nombre et la numération chez les Mandé, communic. à l'*Anthropologie*, t. XVI, n° 1, 1905, p. 485-502.

PROST (R. P.), Contribution à l'étude des langues mandé-sud, *Notes africaines*, n° 40, oct. 1948.

SAUVANT (le P.), *Grammaire bambara*, Maison-Carrée, Alger, Impr. des Mission. de l'Afrique, 1913.

— *Dictionnaire bambara-français et franç.-bambara*, Maison-Carrée, 1926.

TRAVELE (Moussa), *Petit dictionnaire franç.-bamb. et bamb.-franç.*, Paris, Geuthner, 1913.

BAUMANN (H.) et WESTERMANN, *Les peuples et les civilisations de l'Afrique. Les langues et l'éducation*, Payot, 1948.

WESTERMANN, African linguistique classification, *Africa*, juil. 1952.

ZAHAN, Un gnomon soudanais, *Africa*, avr. 1950.

— Graphie bambara des nombres, *Jour. de la Soc. des Afr.*, fasc. II, 1950.

C) ENVIRONNEMENT PHYSIQUE — PAYS, CLIMAT, SOL ET VÉGÉTATION

AUBERT (G.), *Les sols de la France d'outre-mer*, Paris, 1941. (Voir aussi : LACROIX, FURON, DE LAPPARENT, SCAETTA, DE CHETELAT, ERHARD, A. CHEVALIER, etc.)

AUBREVILLE (A.), *Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale*, préf. de Aug. CHEVALIER, 1 vol. gr. in-4°, 351 p., nb. ill., 2 dépl. n. t., Paris, Soc. Éd. Géogr., mar. et col. 1949.

AUBREVILLE (A.), RICHARD-MOLARD, Compte rendu ds *Bull. de l'I. F. A. N.*

BIGOURDAN (J.) et PRUNIER (R.), *Les mammifères sauvages de l'Ouest africain et leur milieu*, 1947, Lechevalier, 347 p., fig., photos, cartes.

CHEVALIER (A.), Carte botanique de l'A. O. F. La géographie, et du même, très nombreux travaux divers notamment *passim* in *Revue Bot. appl.*

DALZIEL (J. M.), *Useful plants of west tropical Africa.*

DRESCH (J.), Pénéplaines africaines, *Annales de géographie*, LVI, 1947, n° 302.

DUSSEAU (A.) et MAGNANT (C.), Étude caryologique et dénombrement chromosomique chez une Phaséolée : *Voandzeia subterranea*, Thouars (*C. R. Ac. Sc.*, 212, n° 11, 17 mars 1941, p. 455-456).

— Les sujets étudiés provenaient du Tchad : ils ont 22 chromosomes, « nombre fréquent chez les Phaséolées », v. *Bull. de l'I. F. A. N.*, 1943.

LECLERC (J.-Ch.), Structure et relief de l'A. O. F., *Revue des Études rhodaniennes*, Lyon, XX, 1945, nos 3 et 4.

LEGOUX (P.), Esquisse géologique de l'A. O. F. (*Bull. Serv. des Mines A. O. F.*, n° 4, 1939, v + 134 p., 16 fig., 1 carte col. n. t. au 5/1.000.000 et croquis structural col.). (V. *Bull. de l'I. F. A. N.*, 1941-1942 le compte rendu.)

MALBRANT, *Faune du centre africain français*, Paris, 1936.

MONOD (Th.), Notes biogéographiques sur l'Afrique de l'Ouest, *Portugaliae Acta Biologica*, II, 3, 1947, p. 208-285.

Météorologie

ANGOT-BRAZIER, *Traité élémentaire de météorologie*, Gauthier-Villard, 1944.

Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques, Larose, Paris.

DEBEDANT et VIANT, *Météorologie du navigant.*

HAKES (C.), *Météorologie tropicale. Head Quarters Army Air Force*, traduct. X... et MIRONOVITCH (Météo nationale).

Études météorologiques sur l'A. O. F., Larose, Paris, 1937.

HUBERT (H.), *Nouvelles études météorologiques sur l'A. O. F.*, Paris, 1926.

Manuel du prévisionniste, Météorologie nationale.

WELTNER (Louis) (Sous la direction de), *Mémento du Service Météorologique de l'A. O. F.*, Dakar, 1941, notamment n°s 6 B (prévision du temps); 7 A (moyennes), et 7 C (cartes des moyennes).

D.) PRINCIPAUX TRAITS ÉCONOMIQUES

Périodiques

Bulletin de la Statistique générale de l'A. O. F., Rufisque, Haut-Commissariat de l'A. O. F.

Statistiques du Commerce extérieur de l'Afrique occidentale française, Rufisque, 1947.

Bulletin mens. de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de Dakar, Dakar.

Bulletin de presse du Haut Commissariat de la République en A. É. F. (Brazzaville, 1950 : mils, sorghos, riz, blé..., base de l'alimentation de la population du nord de l'A. É. F.

Bulletin du Service des Mines de l'A. O. F., 8 fasc. parus notamment P. LEGOUX, *Esquisse géologique de l'A. O. F.*, n° 4, 1939.

Bulletin des Services de l'Élevage et des Industries animales de l'A. O. F., t. II, n° 1, janvier-mars 1949, 95 p. in-8°.

Les Cahiers coloniaux, suppl. technique : *Les produits coloniaux et le matériel colonial*, Inst. Col., Marseille.

Fruits d'outre-mer, revue mens. de la production fruitière coloniale, I. F. A., Paris.

Coton et fibres tropicales, Inst. des Recherches du Coton et des Textiles exotiques, Paris.

Neptunia, 3e trimestre 1949, n° 15.

Oléagineux, Paris (anciennement *Bulletin des Matières grasses*).

Revue de botanique appliquée et d'agronomie tropicale, Paris, Muséum.

Revue d'agronomie tropicale, Nogent-sur-Marne. Avec mémoires en particulier : janv.-févr. 1950, H.-Jacques FÉLIX, *Pour une enquête sur le scandzou* ; juill.-août 1951, R. CLERIN, *La riziculture au Soudan.*

Études

ARNAUD, *Les ressources minières de l'A. O. F.*

CANUS (Aimée), Graminées récoltées en A. O. F. par M. Michel DE WAILLY (*Bull. Soc. bot. fr.*, 1938, p. 603-605).

CHEVALIER (A.), *Monographie de l'Arachide*, Paris, 1936.

DEKEYSER (P.-L.), *Les mammifères de l'Afrique noire française*, Dakar, 1948.

I. F. A. N. *Initiations africaines*, I, 61 p., 47 fig. V. *Bull. de l'I. F. A. N.*, 1949.

DIALLO DJIBE, La chasse (région de Foulafougou et de Kaarta, coutume Foula, Malinké et Bambara), *L'éducation africaine*, Gorée, t. XXIII, n° 86, avril-juin 1934, p. 93, 110.

DOUTRESSOULLE (G.), Le cheval au Soudan français, *Bull. de l'I. F. A. N.*, 1949 : « Les populations chevalines du Soudan présentent les caractères de deux races principales : Si certaines d'entre elles ont conservé leur pureté originelle, les autres témoignent de mélanges profonds et présentent des caractères d'adaptation du milieu dans lequel ils ont vécu. Les populations de l'Ouest et du Nord sont des dérivées du Barbe et de l'Arabe, celles des régions centrales et de l'Est possèdent les caractères dominants du Don-

galow. » (V. carte de répartition de l'élevage du cheval en A. O. F., race barbe et dongalow.)

— *L'élevage en A. O. F.*, 258 p., 50 pl. hors-textes, éd. Larose, Paris, 1947.

— *L'élevage du Soudan français, son économie*, Mortain, 1948.

GUILLARD (J.), Où en est l'économie de l'A. O. F. ? (1938-1948), *L'Afrique et l'Asie*, 2e trim. 1949, p. 27-50, 8 fig.

JEANIN (A.), *Les bêtes de chasse de l'Afrique française*, Paris, 1945.

LABOURET (H.), L'alimentation des autochtones dans les possessions tropicales, in *Africa*, XI, 1938 p. 160-173. Bibliography of food and nutrition, *ibid.*, p. 354-356.

LEE (F. N.), *Notes sur les cauris et leur utilisation dans les pays soudanais*, Arch. de la Colonie du Soudan Koulouba, 1937.

LENAISON (J.), Rôle des eaux continentales dans l'augmentation des ressources alimentaires de l'Afrique noire, *Bois et forêts des Tropiques*, n° 20, 4e trim. 1951.

MALEY, *Dernières notes sur le marché de Kayes*, 10-12-1939, M. A., M. 18, p. 5.

MARTIAL (J.-R.), Alimentation indigène en A. O. F., IIe *Congrès scientifique international alim.*, 1932, Alençon, 1938.

PÂQUES (V.), Dans un village soudanais, est-il possible, est-il souhaitable d'améliorer la productivité ?, *Productivité française*, nos 19-20, juill.-août 1953.

PELLEGRIN (J.), *Les poissons des eaux douces de l'A. O. F.*, Paris, 1923.

RICHARD-MOLARD (J.), La vie économique de l'A. O. F., in *L'information géographique*, n° 4, 1948 et 2, 1949.

ROUSSENOT, Secrétariat d'État aux Colonies, *Les exportations agricoles des cercles de l'A. O. F.*, 1 vol., 234 p., 7 cartes, col. et nombr. planches hors-texte, Direction des Affaires économiques, Paris, 1944.

SAINT-PÈRE, La culture et le traitement du riz dans le cercle du Guidimakka, *Bull. du Com. d'Étud. H. d. S. de l'A. O. F.*, 1932, p. 376-380.

SEITZ (Georges), *Savoureux*.

ZELTNER, Notes sur quelques industries du Soudan français, Paris, 1915, *Bull. de la Soc. d'Anthropologie*.

La technologie et l'art

BRÉVIÉ (J.), A propos d'une chanson bambara, *Bull. du Comité d'Études H. d. S. de l'A. O. F.*, II, 1917, p. 217-222.

DAGET (Jacques), La pêche dans le delta central du Niger, *Journal de la Société des Africanistes*, t. XIX, fasc. 1, 1949.

DIETERLEN (Germaine), *Essai sur la religion bambara*, Presses Universitaires de France, Paris, 1950.

— L'âme et l'outil chez les anciens Bambara, *Africa*, vol. XVIII, avril 1948 (p. 105-111).

— La morphologie et la symbolique de deux instruments de musique bambara : la guitare du Sema et le tambour royal, *C. r. sommaires Inst. franç. Anthrop.*, Paris, 2, janv. 1947 à déc. 1949, 13-14.

GANAY (S. DE), On a form of cicatrisation among the Bambara, *Man.*, t. XLIX, mai 1940, p. 53-55.

GRIAULE (Marcel), *Masques dogons*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1938.

— L'art nègre, dans *Présence africaine*.

— *Dieu d'eau*, Paris, 1948.

— Symbole des arts africains, dans *Présence africaine*.

GRIAULE et DIETERLEN, L'agriculture des Bozo, *Journal de la Société des Africanistes*, 1949.

LABOURET, *L'habitation indigène dans les possessions françaises*, Paris, Soc. d'Éd. géo. mar. et col., 1931.

LABOURET et TRAVELE (Moussa), Le théâtre mandingue, *Africa*, t. I, p. 73-97, London, 1928.

LAVACHERY (H.), L'art noir d'Afrique et son destin, *Présence africaine*.

LEM (F.-H.), *Variété et unité des traditions plastiques de l'Afrique noire*.

— Musique et art nègres, lettres du Soudan, *Bull. des Recherches soudanaises*, n° 3, Koulouba, sept. 1933.

— Au sujet d'une statuette Senoufo, *Bull. de l'I. F. A. N.*, 1942.

— Magie soudanaise, *Soleil*, n° 1, Paris, 1947, Arts et Métiers graphiques.

— Sculptures soudanaises, *Arts et métiers graphiques*, Paris, 1948.

TOULET (le P.), Proverbes bambara, *Bull. du Comité d'Études S. de H. de l'A. O. F.*, 1920, p. 346-347.

TRAORE (Dominique), Folklore soudanais, *Outre-Mer*, juin-sept. 1932, p. 107-119, 5 contes bambara.

— Conte bambara : Comment reconnaître un futur brave homme, *Notes afr.*, in-4°, 40, oct. 1948.

TRAORE (Moussa), *Proverbes et contes bambara*, Paris, 1923, 240 p.

ZAHAN, Les couleurs chez les Bambara du Soudan français, *Notes afr.*, n° 50, avril 1951 (p. 52-56).

E) Organisation sociale et structure politique

Voir les ouvrages généraux déjà cités de G. DIETERLEN, LABOURET, MONTEIL et TAUXIER.

AMAR, Notes sur l'organisation de la famille ; les fiançailles et le mariage chez les Bambara de la région de Mourdiah (cercle de Nara), *Bull. du Comité d'Études M. et S. de l'A. O. F.*, 1925, p. 298-303.

AUBERT (Alfred), *Coutume bambara* (cercle de Bougouni).

Coutumier juridique de l'A. O. F., Larose, 1939.

LABOURET, Situation matérielle, morale et coutumière de la femme dans l'Ouest africain, *Africa*, avril 1940.

LITTLE (K. L.), Mende political institutions in transition, *Africa*, London, vol. XVII, n° 1, janv. 1947, p. 8-22.

ORTOLI (Jean), *Coutume bambara* (cercle de Bamako).

PERRIGAUT (J.), Il y a cent ans nous mettions fin à l'esclavage, *Bull. de l'I. F. A. N.*, 1949, p. 587.

— Rapport sur les coutumes et institutions juridiques du cercle de Ségou, *Archives soudanaises*.

TAUTAIN (Dr), Notes sur les castes chez les Mandingues et en particulier chez les Banmanas, *Revue d'Ethnographie*, III, 1885, p. 343-352.

F) Principaux aspects culturels

Les ouvrages classiques de MONTEIL et de TAUXIER ont été entièrement renouvelés par les recherches de Marcel GRIAULE et de Germaine DIETERLEN, déjà citées.

De plus il convient de noter les travaux suivants :

CHARTIER (A.), *Enquête sur l'organisation de la famille, les fiançailles et le mariage*, cercle de Nioro, 1910.

DELAFOSSE, L'âme d'un peuple africain : les Bambara (critique du livre de l'abbé Henry portant sur la religion des Bambara), *Revue d'ethnographie et de Sociologie*, t. II, Paris, 1911, nos 1 et 2.

DERNEMBURG (Émile), Les danses et les masques rituels des Bambara, *Science et voyages*, août 1939, p. 50-53.

DIETERLEN (G.), La personne chez les Bambara, *Journal de psychologie normale et pathologique*, 40e année, n° 1, janv.-mars 1947, p. 45-59.

— Note sur le Tere chez les Bambara, *Notes africaines*, 35, juillet 1947, n° 15.

GANAY (S. DE), Représentation et Symbolique des nombres chez les Bambara, C. r. sommaire séance ind. franç., *Anthrop.*, 3 janv. 1947-déc. 1949, 29-30.

— Graphie bambara des nombres, *Soc. des Africanistes*, fasc. II, 1950.

— Graphie de voyages mystiques chez les Bambara, *Africa*, 21, I, janv. 1951, 20-23.

— Aspects de la mythologie et de la symbolique bambara, *J. psych. norm. et path.*, Paris, 42, juin 1949, 181-201.

— Symbolisme de quelques scarifications au Soudan français en rapport avec l'excision. Communications à l'I. F. A. N., séance du 19 nov. 1947, *Comptes rendus sommaires des séances*, janv. 1947, déc. 1949, n° 47.

— Notes sur la théodicée bambara, *Revue de l'Histoire des Religions*, 135, avr.-juin 1949, p. 187-213.

GÉRARD (Henry), Notes anthropométriques sur quelques Soudanais occidentaux, *Anthropos*, 1902.

GRIAULE (Marcel), Symbolique du fuseau, *N. A.*, n° 36, p. 11-12.

HENRY (abbé Jos.), *L'âme d'un peuple africain. Les Bambara : leur vie psychique, éthique sociale-religieuse*, Bibliothèque Anthropos Muenster, 1910, Paris, Picard.

HENRY (P. J.-M.), Le culte des esprits chez les Bambara, *Anthropos*, IV, 1909, p. 702-717.

LEBARBIER (Louis) *Études Africaines. Les Bambara, mœurs, coutumes, religions*, Paris, Larose, 1918, 42 p., in 8° (e. r. Bull. du Comité d'Études H. et S. de l' A. O. F., 1918).

MADEBA (Bendaoud), Mœurs et coutumes : le divorce en pays bambara, *Bull. Enseign. A. O. F.*, n° 33, juin 1917, p. 241.

PÉQUEZ (V.), L'estrade royale des Niaro (*Bull. de l'I. F. A. N.*, t. XV, n° 4, octobre 1953).

TRAORE (D.), La volonté humaine responsable du mal d'après les Bambara du Soudan français, *Notes afr.*, n° 33, oct. 1946, p. 20.

TRAVELE (Moussa), Notes sur les coutumes des chasseurs Bambara et Malinké du cercle de Bamako, *Revue d'Ethnographie et des Traditions populaires*, Paris, IX, 1928, p. 207-212.

ZAHAN, La notion d'écliptique chez les Dogon et les Bambara, *Africa*, janv. 1951.

ZELTNER (F. DE), La confrérie du n'Tomo en Afrique occidentale. Le culte du Nama au Soudan, *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*, VIe série, t. I, fasc. 4-5, Paris, 1912.

[p. 120 is blank]

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS VII

CHAPITRE PREMIER. — **Démographie et groupement tribaux et sous-tribaux** 1

I. — *Nomenclature* 1
A) Définitions européennes 1
B) Définitions indigènes 1

II. — *Situation* 2
A) Situation ethnique 2
B) Localisation géographique 2
C) Tribus voisines 3

III. — *Caractéristiques physiques des Bambara* 4

IV. — *Données démographiques* 5
A) Répartition de la population 5
B) Mouvement de la population 9
C) Emigration 11
D) Immigration 12

CHAPITRE II. — **Données linguistiques** 14

A) Classification du langage 14
B) Morphologie 14
C) Syntaxe 15
D) Vocabulaire 15
E) Numération 15
F) Ecriture 16
G) Diversités locales 18

CHAPITRE III. — **Le milieu physique** 19

I. — *Les régions naturelles* : pays et végétation 19
A) Le Haut-Niger 19
B) Le Bassin de Ségou 20
C) L'Issa-Ber 21
D) Le Plateau Mandingue 22
E) Le Massif Sarakollé 22

II. — *Le climat et la météorologie* 23
A) Température 23
B) Régime des vents 24
C) Saison des pluies 24
D) Saison sèche 26

CHAPITRE IV. — **Principaux traits économiques** 27

I. — *Agriculture* 27
A) Modes de culture 27
B) Cultures vivrières (mils, sorghos, blé, riz, cultures d'appoint, cueillette) 29
C) Cultures textiles (da, coton, sisal, kapok) 32
D) Instruments agricoles 32
E) Statistique de production 33

[p. 12]

Pages

II. — *Elevage* 34
A) Modes d'élevage 34
B) Aire d'élevage 36
C) Statistiques 37
D) Produits tirés du bétail 37

III. — *Commerce* 38
A) Commerce extérieur 38
a) Voies de communications 38
b) Réglementation commerciale 39
c) Organisation : points de traite et coopératives 39
d) Exportations et importations 40
B) Commerce intérieur 41
a) Routes commerciales 41
b) Commerce caravanier 41
c) Régime du commerce 42
d) Banques 42

CHAPITRE V. — Histoire et traditions d'origine 44
I. — Préhistoire 44
II. — Histoire 45
A) Origines du peuple bambara 45
B) Constitution des royaumes bambara 46
C) Mamari Koulibali 47
D) Réformes de Mamari Koulibali 47
E) Les successeurs de Mamari 47
F) L'invasion toucouleur et la fin des royaumes bambara 48

CHAPITRE VI. — Organisation sociale 50
I. — *Structure traditionnelle de la société bambara* 50
A) Organisation politique et sociale 50
1) La famille 50
a) En ligne paternelle 51
b) En ligne maternelle 52
c) Par alliance 52
2) De la famille à la communauté 53
a) Organisation patriarcale de la « ton » ... 53
b) Alliances 55
c) Classes d'âge 56
d) Le Fama 58
e) Esclavage 59
f) Armée 60
B) Influence de l'organisation sociale sur la vie économique 61
a) La ton, communauté de travail 61
b) Organisation du travail 62
c) Division du travail 64
C) Procédure légale : Héritage, propriété des terres 68
a) Preuves 69
b) Peines 70
c) Exemples de condamnations 71
d) Responsabilités 71
e) Héritage 72
D) Position de la femme 74

TABLE DES MATIÈRES 123

Pages

II. — *Evolution actuelle de la société bambara* 76
A) Evolution politique 76
B) Tendance aux changements économiques 76
a) Urbanisation 76
b) Développement de la grande exploitation agricole 77
c) Conséquences sociales 77
d) Chambres de commerce 78
e) Réglementation du travail. Syndicats 79

CHAPITRE VII. — Aspects culturels 80

I. — *Religion* 80
A) Cosmogonie 81
B) Conception de l'homme 83
C) Le rituel, le sacrifice et les cultes 84
D) Les religions nouvelles : Islam et Christianisme 86

II. — *Les techniques* 87
A) Les techniques du corps 88
a) Conception 89
b) Rites de naissances 89
c) Circoncision 91
d) Excision 92
e) Mariage 93
f) Mort et funérailles 94
g) Culte des ancêtres 95
h) Autres rites 95
B) Techniques spéciales à usages généraux 95
a) La pêche 95
b) La poterie 96
c) La forge 96
d) La vannerie 97
e) Tissage, vêtement, parures 97
f) Forme des agglomérations, types de maisons .. 99
g) Tombeaux 102

III. — *Art* 103
A) Sculpture 104
B) Céramique 105
C) Peinture 105
D) Musique 105
E) Littérature 107

CONCLUSION. — Caractéristiques mentales des Bambara 109

I. — *Interprétation traditionnelle des caractéristiques mentales* 109
II. — *Réfutation de la théorie traditionnelle* 110

BIBLIOGRAPHIE 113

1954. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 28.363 IMP. N° 13.410

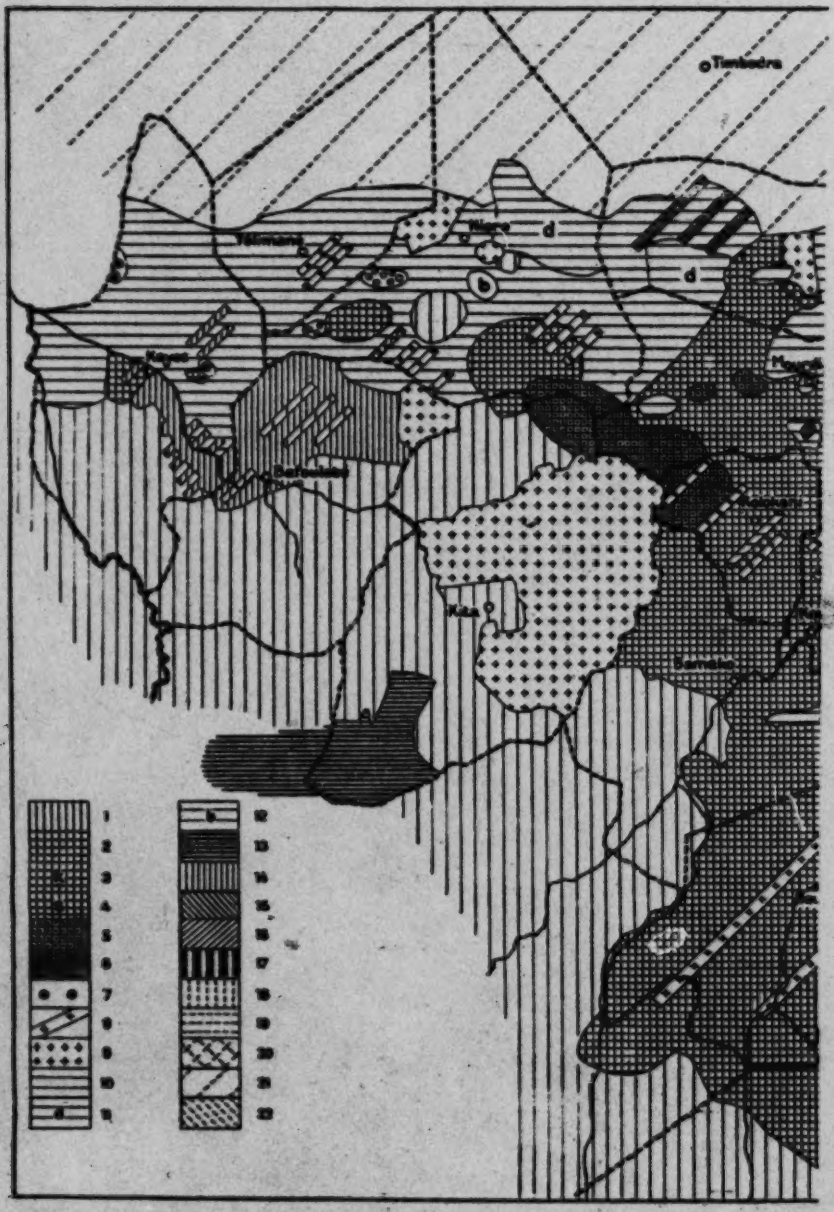

CARTE DES POPUL

1. Malinké. — 2. Bambara. — 3. Kalenga. — 4. Somono. — 5. Kagoro
9. Peul. — 10. Sarakolé (Soninké, Marka). — 11. Diawara. — 12. Dia
— 16. Dogon. — 17. Songhaï. — 18. Bobo-Fing. — 19. Bobo-O

------ Limites des subdivisions

Les bandes

[End Map (A)]

LES BAMBARA
Carte des populations

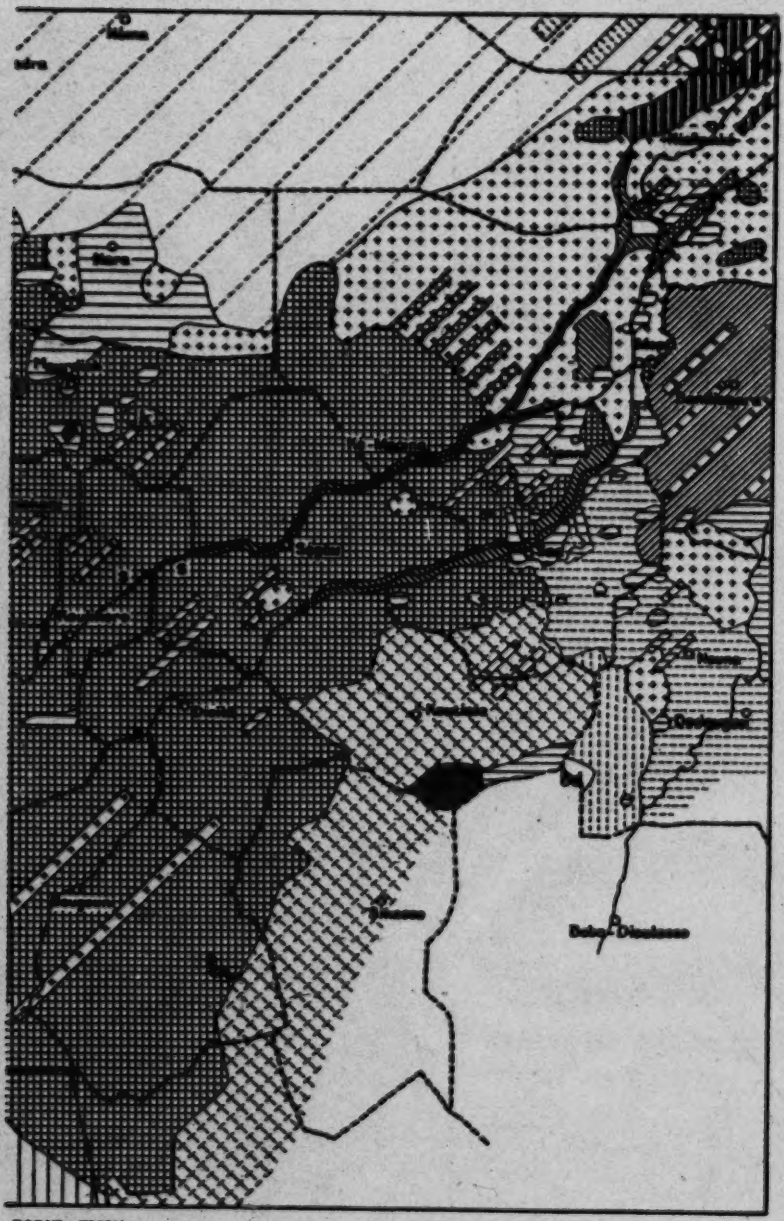

POPULATIONS

Kagoro. — 6. Dioula. — 7. Tourouleur. — 8. Diowambé. — 12. Diarisso. — 13. Dialloubé. — 14. Kassoubé. — 15. Bozo. Bobo-Oulé. — 20. Sonrofo. — 21. Maure. — 22. Touareg.

bandes obliques indiquent des populations mélangées

[Eud Map(B)]